



Hospices Civils de Lyon



vosre santé,  
notre engagement

# Rapport financier 2017

# SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
--------------------	---

## **TOME 1**

### ***Les comptes annuels : bilan et comptes de résultat 2017***

I.	LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017 .....	5
II.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LES HCL.....	7
II.1.	Stocks .....	7
II.2.	Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements.....	7
II.3.	Les créances .....	10
II.4.	Méthode d'évaluation des provisions.....	11
II.5.	Subventions d'investissement .....	13
II.6.	Produits et charges constatés d'avance (PCA et CCA) .....	13
II.7.	Charges à rattacher (CAR) .....	13
II.8.	Produits à recevoir (PAR) .....	14
II.9.	Traitements des principaux groupements de coopération .....	16
III.	CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE DEUX EXERCICES .....	17
IV.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017.....	19
V.	PERSPECTIVES D'AVENIR .....	19
VI.	EVOLUTIONS DU BILAN 2017 .....	20
VI.1.	Evolution du bilan : ACTIF .....	20
VI.2.	Evolution du bilan : PASSIF .....	25
VI.3.	Synthèse du bilan 2017 .....	29
VII.	EVOLUTION DU COMPTE DE RESULTAT 2017 (TOUS BUDGETS).....	31
VII.1.	Présentation générale .....	31
VII.2.	Le résultat d'exploitation (tous budgets) .....	32
VII.3.	Le résultat financier (tous budgets) .....	35
VII.4.	Le résultat courant (tous budgets) .....	35
VII.5.	Le résultat exceptionnel (tous budgets) .....	35
VII.6.	La capacité d'autofinancement (tous budgets) .....	36

## **TOME 2**

### ***Bilan des résultats financiers 2017***

I.	INTRODUCTION .....	39
II.	L'EXCEDENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE ATTEINT EN 2017 CONFIRME LA PERSISTANCE DES EFFORTS DE REDRESSEMENT FINANCIER DES HCL	40
II.1.	Maîtrise des dépenses de fonctionnement et dynamisme des produits d'activité.....	41
II.2.	Des objectifs d'amélioration de la marge brute et de la capacité d'autofinancement.....	48
II.3.	Une trajectoire de désendettement conformément au CREF .....	49
III.	CONCLUSION .....	50

## **ANNEXES**

### ***Tableaux du compte financier 2017***

1.	Synthèse des états du compte financier 2017 .....	52
2.	Proposition d'affectation des résultats 2017 .....	54
3.	Etat détaillé des produits du budget H (budget principal)	
-	Evolution .....	55
-	Structure .....	56
4.	Etat détaillé des charges du budget H (budget principal)	
-	Evolution (en base consommation) .....	57
-	Structure (en base consommation) .....	58
5.	Etat détaillé des dotations notifiées par l'agence régionale de la santé	
-	Les dotations MIGAC/MERRI DAF et FIR .....	59
6.	Etat détaillé du fonds de provision .....	62
7.	Etat détaillé des cessions d'actifs .....	63
8.	Etat détaillé des subventions d'investissements reçues.....	64
9.	Etat détaillé des dons et legs reçus .....	65

# INTRODUCTION

Conformément à l'article R. 6145-44 du code de la santé publique (alinéas 1 et 2), le compte financier des établissements publics de santé est transmis par le directeur au conseil de surveillance accompagné du rapport financier.

Le rapport financier est un document de synthèse unique, préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable, qui accompagne le compte financier de l'établissement et le commente.

Il porte sur les comptes annuels, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui sont les états certifiables, ainsi que sur l'analyse de l'exécution de l'EPRD, non soumis à certification.

Il se compose d'une introduction et de deux parties distinctes réunies dans un document unique :

- le tome 1 porte sur les comptes annuels (tome soumis à certification) ;
- le tome 2 porte sur l'exécution budgétaire (tome non soumis à certification).

Seules l'introduction et la partie du rapport portant sur les comptes annuels, qui constitue le tome 1 du document, sont mises à disposition du certificateur, au même titre que les comptes annuels. Le certificateur vérifie la concordance des éléments de ce tome avec les comptes examinés.

Le présent rapport financier porte sur l'exercice comptable 2017 des HCL.

# **Tome 1**

## **LES COMPTES ANNUELS : BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXES**

## I) LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2017

L'année 2017 constitue le 5ème exercice de mise en œuvre du contrat de retour à l'équilibre financier 2013-2016 signé entre les Hospices Civils de Lyon et l'Agence Régionale de Santé de Rhône-Alpes-Auvergne. Ce contrat a conduit l'établissement à mettre en œuvre un plan d'économies et de développement des recettes de plus de 50 millions d'euros sur l'exercice. Par voie d'avenant signé en juin 2016, la période d'exécution a été prolongée jusqu'à l'exercice 2019.

Les Hospices Civils de Lyon sont depuis 2016 soumis à l'obligation de certification de leurs comptes. L'année 2017 représente donc le deuxième exercice comptable soumis à certification.

Pour mémoire, à l'issue d'un appel d'offre, le Conseil de Surveillance des HCL a désigné le cabinet DELOITTE pour exercer cette mission de commissariat aux comptes pour 6 ans, à compter de l'exercice 2016. Pour la 4ème année consécutive, des corrections d'écritures ont été comptabilisées en situation nette. Une première série de correction en situation nette a concerné la prise en compte de changements de méthode comptable avec la mise en place de la règle du prorata temporis tandis que la seconde série visait spécifiquement la correction d'une erreur relative à la provision CNRACL.

L'année 2017 est également la 2ème année de notation financière par une agence indépendante. Les HCL ont retenu l'agence de notation Moody's à l'issue d'une procédure de mise en concurrence pour exercer cette mission pour une durée de 4 ans. L'agence Moody's utilise une méthodologie d'évaluation en 3 étapes, partant de la qualité intrinsèque de l'hôpital (étape 1), qui comprend une analyse du cadre institutionnel, de la performance financière ainsi que de la gouvernance de l'établissement; ensuite est déterminée la probabilité du soutien de l'Etat, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité (étape 2); enfin, la combinaison de ces deux facteurs détermine la note finale de l'entité (présentation au comité de notation).

Le rapport de cet organisme indépendant publié en novembre 2017 attribue les notes suivantes aux Hospices Civils de LYON, seul hôpital français à être évalué par cette agence :

Note à long terme : A1

Note à court terme : Prime-1

Les HCL ont poursuivi l'utilisation de leur programme d'émission de billets de trésorerie (requalifiés « titres de créances négociables »), levier de diversification des sources de financement à court terme, après obtention de l'autorisation délivrée en octobre 2017 par la Banque de France.

On rappellera également qu'à compter du 6 Février 2017, les HCL sont entrés dans le dispositif de la facturation individuelle pour les établissements de santé des actes et consultations de soins externes (FIDES).

On peut mesurer l'efficacité de ce dispositif aux HCL grâce à deux indicateurs clefs:

- taux de rejet moyen des actes transmis: 2,25%
- délai moyen de recouvrement: entre 5 et 8 jours.

La mise en place de la FIDES est donc un succès pour les HCL. La qualité du monitoring des dossiers est un gage de la fluidité et de la qualité finale de la facturation et contribue à l'amélioration de la trésorerie des HCL.

Parmi les autres faits marquants de l'exercice, on notera principalement les événements suivants : la création d'un centre pour les grands brûlés, la mise en place d'une stratégie de la marque Hospices Civils de Lyon et le lancement du nouveau projet d'établissement.

- Le Centre des grands brûlés Pierre COLSON:

Depuis le 30 avril 2017, les deux services de soins aux brûlés de la ville de Lyon – auparavant situés au Centre Hospitalier Saint Joseph Saint Luc et à l'Hôpital Edouard Herriot sont mutualisés au sein du Centre des brûlés de Lyon Pierre Colson.

Ce premier centre de traitement des grands brûlés en France, fruit d'un Groupement de Coopération Sanitaire, s'appuie sur l'expertise des professionnels de santé des deux établissements, dans une optique d'optimisation des soins.

Il réunit leurs activités de prise en charge de la brûlure (réanimation et chirurgie) sur un site unique : le pavillon I de l'hôpital Edouard Herriot des Hospices Civils de Lyon.

- La Stratégie de la marque :

Les HCL entrent dans une nouvelle période : celle de la consolidation et du développement de son activité. Celle également d'une plus forte affirmation de ses valeurs et de ses compétences. C'est dans ce contexte que la direction générale a souhaité initier une politique de marque. L'enjeu, pour les HCL, est d'accroître la notoriété et l'attractivité du CHU, sur la base d'une communauté professionnelle rassemblée.

La démarche a débuté début 2017 par un travail d'audit et d'analyse sur la perception de l'institution auprès de publics variés. Des décideurs, des élus, des acteurs du monde de la santé, des médecins de ville, des personnels, des patients de l'agglomération et des étudiants se sont prononcés sur leur vision des atouts et des marges de progression du CHU.

A partir de ces conclusions, complétées par un questionnaire adressé à l'ensemble des personnels, les HCL ont adopté un positionnement réaliste et différenciant permettant de se projeter dans l'avenir. Ce positionnement sera un des éléments constitutifs pour la rédaction du projet d'établissement (feuille de route stratégique) des 5 années à venir -2018/2022.

- Le Projet d'établissement :

Le processus d'élaboration du projet a débuté en septembre 2017 et proposera une vision transversale avec comme ligne de mire la stratégie de la marque.

Il proposera trois axes : un projet médical et paramédical autour de la prise en charge du patient, un volet social et un volet dit de gestion. La rédaction finale doit avoir lieu pour le début de l'été.

## II) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES PAR LES HCL

Le présent chapitre présente les principes et méthodes comptables appliqués aux Hospices Civils de Lyon par grandes catégories de processus comptables. Cette présentation précise, le cas échéant, tout changement de méthode comptable ayant eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2017.

### 1) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des stocks. Les défauts, casses, périmés et retours sont sortis du stock physique via le compte « rectification de stocks ».

Stocks déportés : les stocks déportés dans les unités de soins (médicaments, dispositifs médicaux stériles) sont valorisés au 31/12/N sur la base d'une méthode statistique qui combine l'analyse de la fréquence de livraison et/ou de la fréquence de commande selon la typologie des produits concernés pour valoriser les dotations dans les unités de soins.

### 2) Mode d'évaluation des immobilisations et amortissements

#### a) Modalités d'évaluation financière des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

Les achats d'équipements dont la valeur est supérieure à 800€ TTC et dont la durée de vie est supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations de classe 2. Les autres achats sont comptabilisés en charges de classe 6.

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport).
- Les immobilisations acquises à titre gratuit ou par voie d'échange sont comptabilisées à leur valeur vénale.

#### b) Modalités de transferts des immobilisations en cours vers les immobilisations corporelles :

En cours d'exécution, le coût des travaux est comptabilisé aux subdivisions du compte des immobilisations en cours (compte 23). L'intégration à l'actif des travaux terminés intervient au plus tard au 30 novembre. Elle porte sur les travaux achevés entre le 1er octobre de l'exercice précédent et le 30 novembre de l'exercice courant. Dans ce cadre les travaux sont portés au compte 21 des immobilisations corporelles et subdivisés par nature.

Les achats d'équipements (compte 21) sont intégrés à l'actif au fil de l'eau. Toutefois, lorsque la mise en service de l'équipement ne coïncide pas avec sa date d'achat, l'équipement en question est imputé au compte 23 et ce jusqu'à sa mise en service effective. En conséquence, au mois de novembre de l'année de mise en service les équipements considérés sont alors transférés vers le compte 21.

A compter de l'exercice 2017, l'inscription au compte 21 s'accompagne de la mise en œuvre de la règle du prorata temporis qui est désormais appliquée pour toutes les immobilisations corporelles.

#### c) Modalités de traitement de la TVA pour les travaux immobiliers

Conformément au régime fiscal des livraisons à soi-même, durant la phase de réalisation des travaux, la TVA est déductible en totalité sur le coût des travaux qui sont portés sur le compte des immobilisations en

cours (compte 23). La TVA non déductible est ajoutée au coût final des travaux lors du passage du compte 23 au compte 21 pour intégration définitive de l'immobilisation à l'Actif amortissable dans un délai maximum de deux ans.

d) Modalités d'amortissement des immobilisations :

- Les immobilisations sont amorties en mode linéaire.
- Les HCL appliquent la règle des composants :

L'établissement ventile les immobilisations les plus importantes (seuil fixé à 10 M€) par composants selon une nomenclature ad hoc et applique à chacun de ces composants un rythme d'amortissement correspondant à sa durée de vie estimée. Les durées d'amortissement des travaux et des équipements sont ajustées à la durée de vie réelle des immobilisations considérées.

Les durées d'amortissement aux HCL, afin de respecter la M 21, sont déclinées avec des modalités distinctes selon qu'elles traitent des travaux ou des équipements.

- durées relatives aux travaux :

<b>AMORTISSEMENT PAR COMPOSANTS</b>	<b>durée amort</b>
<b>CLOS COUVERT</b>	
Fondations	50
Gros œuvre, démolition, dépollution(hors amiante) op > 10M€	50
Gros œuvre, démolition, dépollution(hors amiante) op < 10M€	30
Charpente, couverture	50
Étanchéité	25
Menuiseries extérieures	25
Métallerie, serrurerie	25
Revêtements, façades, bardages	25
VRD espaces verts	25
<b>FINITIONS</b>	
Partition, cloison	20
Revêtements sols	20
Revêtements muraux, signalétique	20
Faux plafonds	20
Menuiseries intérieures	20
<b>CORPS D'ETAT TECHNIQUES</b>	
Plomberie	25
Chauffage, ventilation, climatisation	25
Désenfumage	25
Electricité courants forts	25
Electricité courants faibles	25
Ascenseurs, portes automatiques, pneumatiques	25
Fluides médicaux	25
Divers Techniques & Equipement (hors corps d'état ci-dessus)	25

- durées relatives aux équipements :

Pour les équipements biomédicaux et informatiques, les HCL ont fixé des durées d'amortissement qui diffèrent des préconisations de durées issues de la M21, dans la mesure où elles sont corrélées à la durée de vie des équipements considérés.

=> Pour les équipements biomédicaux, la durée d'amortissement est fixée en fonction de la durée de vie du bien et plus précisément de sa durée de vie optimale (DVO). En l'espèce, chaque équipement

biomédical, au sens de la nomenclature CNEH, dispose d'une DVO spécifique et d'une durée d'amortissement qui sera toujours inférieure à la DVO constatée pour chaque équipement concerné.

=> Pour le secteur informatique, la durée retenue (5 ans) repose sur la fréquence du renouvellement du matériel informatique.

- Changement de méthode : la règle du prorata temporis.

C'est en 2017 que les HCL ont mis en place la règle du prorata temporis. Cette règle a été appliquée selon deux modalités spécifiques distinguant les travaux et les équipements.

⇒ prorata temporis et travaux :

La mise en amortissement débute à la date de mise en service des travaux et bâtiments concernés. Afin de s'assurer du bon fonctionnement de cette règle pour les opérations déjà en cours d'amortissement, un examen détaillé des dates déjà présentes dans le logiciel de gestion économique et financière a été mené. Cette opération de fiabilisation a permis de garantir la réalité des dates de mise en service présentes dans la GEF en vérifiant leur conformité avec les informations présentes dans les outils métiers. Le cas échéant ces dates ont été corrigées afin de respecter la réalité.

Pour les opérations nouvelles, un dispositif de contrôle interne sécurise l'exactitude de l'information.

⇒ prorata temporis et équipements :

La mise en amortissement débute à la date de réception de l'équipement concerné. Comme pour les travaux, une opération de fiabilisation des données déjà présentes dans le logiciel de gestion économique et financière a été conduite pour les équipements dont l'amortissement avait déjà débuté. Pour les équipements biomédicaux, il est apparu un écart tendanciel entre les dates inscrites dans la GEF et les dates réelles issues des logiciels métiers et autres justificatifs. Les dates réelles étant postérieures aux dates saisies dans le logiciel de GEF, la règle de correction retenue a été de majorer de 60 jours les dates de réception présentes dans la GEF afin qu'elles s'accordent à la tendance constatée en moyenne.

Pour les opérations nouvelles, un dispositif de contrôle interne sécurise l'exactitude de l'information.

### Dépréciation d'actif

L'établissement revoit le plan d'amortissement des bâtiments qui vont être restructurés dans le cadre de projets de modernisation.

### Immobilisations financières

Les titres de participation aux groupements et structures de coopération dotées d'une personnalité morale (GIE ; GCS) sont comptabilisés pour le montant de l'apport.

### 3) Les Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation déterminée après analyse des facteurs de risques menée dans le cadre d'un processus régulier de vérification des créances partagé entre l'ordonnateur et le comptable.

#### - Dépréciation des créances

Les taux de dépréciation retenus sont appréciés en fonction des critères suivants :

- **domiciliation des débiteurs à l'étranger** : les moyens d'action permettant le recouvrement forcé hors du territoire national sont peu nombreux, aussi les sommes de plus d'un an dues par les débiteurs domiciliés à l'étranger sont provisionnées à 100%.

- **nature du débiteur et ancienneté de la créance** : les personnes publiques sont réputées toujours solvables aussi les créances contre les débiteurs publics ne justifient pas en principe d'une provision pour ce motif. Toutefois, la possibilité d'un litige reste ouverte, en conséquence les HCL provisionnent à 100% les créances impayées de plus de trois ans émises à l'encontre des débiteurs publics.

- **nature des créances** : outre la facturation résultant de l'activité médicale, des séjours et des produits divers, l'établissement émet également des titres pour les loyers dus par les personnes occupant son parc immobilier à titre onéreux. Les provisions des locataires sont calculées conformément aux règles de l'instruction M31 applicables aux OPH en distinguant les locataires partis des locataires présents. Pour les locataires partis, les créances sont provisionnées à 100 %. Pour les locataires présents les taux sont les suivants : 50 % pour créances de N-1 ; 75% pour N-2 et 100% au-delà.

#### - Un traitement spécifique est réservé pour des créances à risques et/ou forts enjeux.

- Les titres émis au cours de l'exercice courant font l'objet d'un examen individuel lorsque leur montant est supérieur à un seuil de 10 000€ pour l'activité médicale et de 50 000€ pour les produits divers. Ils sont provisionnés lorsqu'il y a des risques sérieux d'irrecouvrabilité.

- Les titres émis pour matérialiser des réclamations à l'encontre de l'administration fiscale en matière de TVA et de taxe sur les salaires font l'objet d'un provisionnement intégral du montant rejeté par l'administration fiscale lorsque la contestation est portée devant le juge administratif et dans la mesure où l'issue des litiges est incertaine.

- Enfin, en raison de difficultés particulières de recouvrement, une provision est constituée à hauteur de 100% des montants restant à recouvrer sur les titres émis au cours du dernier exercice écoulé pour le transport des patients en SMUR secondaire. Un complément de provision est constitué sur les débiteurs publics et privés pour les titres SMUR émis au cours des exercices antérieurs afin de provisionner à 100% les restes dus sur ces créances.

En 2017, devant les difficultés croissantes de recouvrement des SMUR primaires. Il a été décidé d'inclure la thématique des restes à recouvrer de transport de SMUR primaire dans le provisionnement créances douteuses. le provisionnement relatif au Smur primaire est donc traité selon la méthodologie générale des dépréciations de créances douteuses complétée par celle des créances à risques et forts enjeux.

#### 4) Méthode d'évaluation des provisions.

Les provisions pour risques et charges, évaluées à l'arrêt des comptes, sont des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Une provision est constatée :

- S'il existe à la clôture de l'exercice, une obligation légale, réglementaire, conventionnelle ou reconnue par l'établissement.
- s'il était probable ou certain à la date d'établissement des comptes qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers sans contrepartie équivalente de celui-ci,
- Si cette sortie de ressources peut être estimée de manière fiable.

En application de la règle de la M21 précitée les HCL ont identifié le besoin de constituer une provision dans les domaines suivants : provision pour litige T2A, provision en responsabilité civile pour les dommages matériels et corporels, provision pour litige à l'encontre des agents publics des Hospices civils de LYON, provisions pour passifs sociaux.

Certaines de ces provisions, eu égard à leur spécificité appellent un développement particulier.

##### - Les provisions pour passifs sociaux :

L'établissement a revu la comptabilisation des passifs sociaux conformément aux règles définies dans la fiche 18 diffusée par le ministère des affaires sociales et de la santé. Le principe général retenu consiste à provisionner les engagements sociaux qui donnent lieu à décaissement.

- La Provision pour « heures supplémentaires rémunérées » :

Les HCL appliquent une méthode statistique. Le calcul repose sur la moyenne du nombre d'heures rémunérées sur les 5 dernières années et actualisé chaque année. Les Heures Supplémentaires récupérées ne sont pas provisionnées mais sont suivies dans un compteur (GESTOR).

- La Provision CNRACL :

Les HCL appliquent une méthode statistique. Après avoir déterminé la quantité de dossiers actifs au 31/12/N, ce stock est multiplié par le prix moyen du dossier. Le calcul du stock des agents éligibles (agent en poste aux HCL et en dehors des HCL) fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Cette méthode a été complétée en 2017 car il est apparu que l'estimation du stock des agents éligibles ne pouvait être déterminée de façon fiable pour la part de la population hors HCL.

Toutefois, ces deux populations ayant des comportements comparables, il a été décidé d'établir un coefficient de proportionnalité pondéré sur 5 ans glissants afin de fiabiliser de façon statistique le montant à provisionner pour les agents non HCL.

La méthode retenue est la suivante : moyenne des paiements sur 5 ans agents non HCL / moyenne des paiements sur 5 ans agents HCL x montant de la provision agents HCL au 31/12/N

- La Provision ARE :

Les HCL appliquent une méthode statistique. Chaque exercice, la provision est réévaluée et reconstituée sur la base du taux « Montant payé/ sommes dues » pour les dossiers de N-2 ; N-3 et N-4 tandis que pour l'année N-1 100% des sommes restant dues sont provisionnées.

Jusqu'à lors, la provision ARE ne s'appliquait qu'aux personnels non médicaux. A compter de 2017 cette provision est étendue aux personnels médicaux selon la même méthodologie.

- La Provision CET et CA/RTT non pris – personnel non médical :

Les HCL disposent d'un compteur GESTOR, qui enregistre le nombre de jours inscrit au CET au 31/12/N après exercice du droit d'option au titre de N-1 et utilisation des droits (indemnisation, consommation ou épargne) au cours de l'exercice N.

A partir des jours constatés dans le CET de façon nominative, la provision est valorisée en Euros en fonction des montants forfaitaires d'indemnisation définis par la réglementation pour chaque catégorie d'agents (A, B ou C).

A cela s'ajoute les CA/RTT générés sur N mais non pris au cours de l'exercice considéré, c'est-à-dire postérieurement à l'établissement du compteur CET au 31/12 de l'exercice mais avant exercice du droit d'option au 31 mars de N+1 sur les droits de N. Ces jours sont provisionnés selon méthode statistique en complément des jours inscrits au compteur CET et intégrés globalement dans la dotation CET. Ce complément repose sur l'application d'un taux d'évolution : Nombre de jours CET placés en N/ nombre jours CET placés en N-1.

Enfin, le taux de cotisations patronales appliqué est distinct selon que les personnels sont soit des agents titulaires et/ou stagiaires soit des agents contractuels. Ce taux est réévalué chaque année et réactualisé si besoin.

- La Provision CET et CA/ RTT non pris - personnel médical :

En application du décret n° 2012-1481 du 27 décembre 2012 qui modifie certaines orientations dans la gestion du CET, les Hospices Civils de Lyon ont mis en place deux CET par praticien : le CET historique et le CET pérenne.

Il faut entendre par CET « historique » le stock de jours CET acquis au 31 décembre 2012, comprenant les jours acquis antérieurement à l'année 2012 et au titre de 2012. Le CET pérenne est le compte officiel à partir de l'année 2013. Son alimentation commence avec les jours épargnés au titre de l'année 2013.

- La méthode retenue pour le CET Historique :

Le logiciel GT MED permet d'obtenir le solde du CET historique au 31/12/ N La provision s'ajuste en fonction du déstockage constaté annuellement.

A la différence du personnel non médical, la valorisation s'effectue au regard d'un taux unique.

- La méthode retenue pour le CET Pérenne repose sur les étapes suivantes :

Comme précédemment le logiciel GT Med permet d'obtenir le solde de CET Pérenne par praticien au 31/12/N (hors CA et RTT non pris au titre de l'année N). A ce stock, s'ajoute le flux de l'année N, c'est-à-dire les CA et RTT non pris au titre de N. Ce flux est retraité en fonction des éléments qui n'ont pas vocation à entrer dans le CET (congrés des internes, praticiens entrés en N etc.) ou des situations individuelles (temps partiel, mise à disposition, CLM, CLD etc...)

L'addition du Stock et du flux de N permet de connaître le nombre total de jours à provisionner au titre du CET pérenne. Comme précédemment, à la différence du personnel non médical, la valorisation s'effectue au regard d'un taux unique.

- Estimation charges patronales CET pérenne et historique :

L'estimation est égale à la moyenne sur N-1 des charges patronales pour les praticiens ayant eu un paiement de CET

- La Provision indemnité de précarité:

Depuis 2017, la M21 dispose qu'une provision pour indemnité de précarité doit être constituée pour les catégories de personnel médical visées par le code de la santé publique. Il s'agit en l'espèce des praticiens attachés (PA) et des praticiens hospitaliers contractuels (PHC).

L'indemnité correspond à 10% de la rémunération perçue et est provisionnée à 100% (charges patronales comprises) de la population à risque (stock des personnels avec contrat en cours).

#### **5) Subventions d'investissements :**

Les subventions d'investissements sont comptabilisées dès leur notification. Lorsque les immobilisations sont amortissables, la reprise de la subvention au compte de résultat est réalisée pour la fraction de la dotation aux comptes d'amortissement ouverte.

#### **6) Produits et charges constatés d'avance (PCA et CCA)**

##### a) Les produits constatés d'avance (PCA) :

Il s'agit de produits qui ont donné lieu à l'émission d'un titre de recettes en année N alors qu'une partie des recettes se rattache à l'exercice suivant.

Sont enregistrées sous forme de produits constatés d'avance (PCA) des recettes de dotations DAF et MIGAC (principalement 2ème semestre internes et projets pluriannuels de recherche sur appel d'offre national ou interrégional) et des subventions.

Les éléments principaux de méthode relative au recensement et à la comptabilisation des PCA sont les recettes d'un montant significatif (>10 000 €) ordonnancées sur l'exercice n alors qu'elles se rapportent en tout ou en partie à l'exercice n+1. Un listing relatif à ces recettes et précisant les éléments suivants : nom et n° du débiteur, compte, UF et montant HT (pas de TVA sur écritures d'ordre) est transmis à la DAF pour enregistrement en tant que PCA dans la comptabilité des HCL.

Le périmètre des PCA : les financements pour les étudiants et internes en médecine concernant les semestres de leur scolarité réalisés à cheval entre deux exercices comptables, ou encore ceux des consultants font l'objet de PCA. En outre, les projets de recherche cliniques (appels d'offres publics ou contrats) disposant de financements pluriannuels et plus généralement les subventions diverses relèvent de cette technique.

##### a) Les charges constatées d'avance (CCA) :

Les charges constatées d'avances sont des charges comptabilisées au titre de l'exercice N alors qu'elles concernent en tout ou partie l'exercice suivant.

Selon la note de clôture, elles ne sont mises en œuvre qu'à partir d'un seuil de 10 K€. Il s'agit principalement des charges de maintenance des logiciels et de redevances de location de logiciel imputées sur les comptes 613 et 615.

#### **7) Charges à rattacher (CAR)**

Cette procédure permet de rattacher à l'exercice comptable toutes les dépenses de fonctionnement engagées dans l'année (personnel médical et non médical, prestations de services, achats stockés ou non stockés, ICNE) dès lors qu'elles correspondent à un service fait avant le 31 décembre de l'année N et dont les factures ne sont pas parvenues à l'établissement à cette date et qui ne peuvent donc pas être mandatées sur l'année N.

Aux HCL, des requêtes spécifiques permettent un recensement exhaustif de ces charges.

Pour les dépenses médicales, pharmaceutiques, les charges hôtelières et générales (titres 2 et 3), les requêtes permettant le recensement de ces charges rattachées tiennent compte de toutes dépenses de classes 6 engagées et non mandatées (y compris achats de stocks).

Pour le personnel médical, elles concernent les rémunérations brutes et les charges patronales. Pour le personnel non médical, on y ajoute les heures supplémentaires.

A contrario, la TVA déductible, les charges sur exercices antérieurs, les dotations aux amortissements ne font pas l'objet de rattachement.

Le mandatement de ces charges débute au premier jour ouvré de l'année N+1 et s'étale en général sur une dizaine de jours maximum afin d'être compatible avec les dates de mise en instance et de rejets fixées par la recette des finances (en principe deuxième quinzaine de janvier de N+1).

Les charges rattachées figurent au bilan au sein des passifs sur le poste « dettes d'exploitation ».

## **8) Produits à recevoir (PAR)**

Les produits à recevoir sont ceux acquis à l'établissement, mais dont le montant peut rester pour partie incertain et qui n'ont pas encore été inscrits aux comptes de tiers débiteurs.

Plusieurs situations correspondent à cette définition générale.

### a) Le PAR relatif aux « activités de soin ».

Les dossiers faisant l'objet du PAR constituent des dossiers de soins facturables mais non facturés à la clôture de l'exercice pour les raisons suivantes :

- Dossiers non facturés à l'issue du dernier traitement de facturation PASTEL.
- Dossier non valorisé dans le dernier arrêté de versement M12 validé par l'établissement.

Les méthodes de calcul retenues pour la valorisation des dossiers s'appuient sur une démarche statistique (nombre de dossiers x valeur moyenne + taux moyen de prise en charge ou de facturabilité) et l'application des règles de facturation propres à la part de la couverture assurance maladie (valorisation des GHS et MOLON/DMI en sus) et la part de la couverture complémentaire (valorisation des TJP) en fonction des taux de prise en charge respectifs T1/T2.

### b) Le PAR pour les « médicaments sous ATU » (dotation MERRI)

Certains médicaments innovants peuvent faire l'objet d'une ATU (Autorisation Temporaire d'Utilisation) délivrée par l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des Produits de Santé (ANSM) conformément à l'article L.5121-12 du Code de la Santé Publique (CSP). Durant cette période, le laboratoire titulaire des droits d'exploitation du médicament peut fournir les médicaments sous ATU aux établissements de santé à titre gracieux ou leur vendre, moyennant le versement d'une indemnité dont le montant est librement fixé par l'industriel.

Les coûts des médicaments sous ATU pour les établissements de santé peuvent être pris en charge par une dotation spécifique au titre des Missions d'Enseignement, Recherche, Référence et Innovation (MERRI). Les HCL sont éligibles à ce dispositif de financement.

REMARQUE : ce PAR devient sans objet puisque depuis 2017 les crédits attendus sont désormais versés mensuellement (selon une logique de rattachement aux séjours comparable à celle des molécules onéreuses). A M12, contrairement à l'ancien système, la totalité des crédits attendus sont versés. Seul un dysfonctionnement (blocages des interfaces) pourrait expliquer un sous rattachement et justifier un PAR. Ce cas de figure ne s'est pas présenté en 2017.

C) Le PAR pour les « séjours à cheval » sur deux exercices.

**a) Méthode utilisée pour les tarifs des séjours et les tarifs liés aux suppléments journaliers**

1) Pour les RUM appartenant à un RSS terminé dans une année N :

calcul de la valeur moyenne de la journée (journée PMSI) dans chaque Unité Médicale (UM)

- Méthode de répartition des séjours basée sur le groupage isolé de chaque RUM
- Méthode de répartition des suppléments journaliers basée sur l'attribution à l'UM qui a

génééré le supplément

2) Détermination du nombre de journées des RUM appartenant à l'année N, par UM :

- les journées des RUM commencés et terminés dans l'année N
- les journées des RUM commencés en N-1, en ne prenant en compte que les journées de N
- les journées des RUM commencés dans l'année N, et terminés en N+1, en ne prenant en compte que les journées de N

3) Valorisation des journées des RUM à l'aide de la valeur moyenne de la journée de chaque Unité Médicale – détermination des montants correspondant aux dépenses de l'année N

4) Calcul de l'écart entre recettes PMSI et recettes des journées calendaires et de son %

**b) Méthode proposée pour les tarifs liés à différents forfaits**

A partir des données du point a, détermination d'une part de séjours à cheval par rapport aux séjours de l'année (en RUM). Ce pourcentage est appliqué aux recettes afférentes aux forfaits.

**c) Méthode pour les molécules et les Dispositifs Médicaux (DM) en sus :**

A partir des données du point a, détermination d'une part de séjours à cheval par rapport aux séjours de l'année en Résumé d'Unité Médicale (RUM). Ce pourcentage est appliqué aux recettes MO (Molécules Onéreuses), ATU (médicaments avec Autorisation Temporaire d'Utilisation) et DMI (Dispositifs Médicaux Implantables) de l'année concernée, dans le fichier FichComp M12 (à la date de l'étude).

D) Le PAR pour les financements pluriannuels de la « Recherche Clinique » .

**a) Les projets sous Appels d'offres**

La fiche DGOS/DGFIP 17 relative à la recherche clinique autorise, sous conditions, la constitution de produits à recevoir pour les financements reçus au titre des appels d'offres de la DGOS (Programmes Hospitaliers de Recherche Clinique et assimilés). Deux hypothèses sont principalement concernées :

- la DGOS a acté le principe de versement de crédits complémentaires mais la délégation des crédits attendus n'a pas lieu au cours de l'exercice comptable.
- la DGOS n'a pas encore acté le principe de versement de crédits complémentaires mais les critères justifiant du versement des crédits sont atteints.

Le PAR recherche clinique « Appel d'offres » est réalisé sur l'ensemble des projets en cours à l'exclusion des projets financés sur fonds propres.

## **b) Les projets en Promotion extérieure**

De la même façon, pour les financements résultant de contrats passés avec des tiers promoteurs (industriels ou académiques). Le PAR est constitué selon une méthode statistique dont les principaux éléments sont les suivants. Un montant moyen est estimé sur l'ensemble des projets, ce montant fait l'objet d'abattements visant à le pondérer et le préciser selon le type de projet. Ce montant moyen pondéré est appliqué aux projets en cours à l'exclusion des projets financés sur fonds propres.

## **9) Mode de traitements de certains groupements de coopération**

### **- Le GCS BLANCHISSERIE :**

La convention constitutive du « GCS blanchisserie » a été approuvée le 10 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Ses membres fondateurs sont les Hospices civils de Lyon, le centre hospitalier de Givors, le centre hospitalier de sainte Foy les Lyon. Le GCS comporte aujourd'hui 3 membres supplémentaires (Centre spécialisé du Vinatier, centre hospitalier de Bourgoin et de pont de Beauvoisin).

Les flux financiers des HCL vers le GCS (charges HCL) sont constituées d'une part de la contribution versée à ce dernier et d'autre part par la mise à disposition de personnel, de fournitures, consommables, et frais de maintenance nécessaires au fonctionnement du GC. Les flux financiers GCS vers HCL (recettes HCL) proviennent du remboursement d'une partie des frais avancés par les HCL – personnel, fournitures, maintenance. Jusqu'en 2016, Ces divers flux étaient comptabilisés pour l'essentiel sur le compte 678 « autres charges exceptionnelles » pour les charges et le compte 778 « autres produits exceptionnels » pour les recettes.

A compter de l'année 2016, il a été mis fin à une imputation systématique en comptes de produits et charges exceptionnels. Les produits sont désormais comptabilisés au compte 754 « remboursement de frais ». La gestion comptable des appels de fonds respecte cette même règle mais a en outre fait l'objet d'un traitement spécifique distinguant les frais d'exploitation courante et les frais financiers.

A cette fin, l'assemblée générale du 22 novembre 2016 du GCS Blanchisserie, a adopté une modification de la convention constitutive selon les termes suivants :

« La contribution financière des membres comprend et distingue :

- La participation des membres au financement des charges d'exploitation courante pour le compte des membres.
- La participation des membres au remboursement des charges financières liées au financement des immobilisations acquises par le groupement.

L'appel de fonds du groupement tient compte de cette distinction ».

Les dépenses mandatées par les HCL sont imputées au compte 652 « contribution au GCS » pour la part de l'appel de fonds correspondant aux charges courantes et au compte 668 pour la partie correspondant aux frais financiers.

En cas de déficit, la prise en charge de la quote-part des HCL est imputée au compte 652.

### **- Le GCS « LYON CANCEROLOGIE UNIVERSITAIRE » (LCU) :**

Le GCS LCU constitué entre le Centre Léon BERARD et les Hospices Civils de LYON, dont la convention constitutive a été approuvée par l'ARS le 27 octobre 2006, fixe à ses membres l'objectif général d'être le cadre unique de la coopération entre les deux établissements. Cette coopération doit refléter les orientations politiques décidées par la communauté des deux établissements.

Cette mission générale s'est déclinée au cours des années en quatre missions spécifiques qui représentent ce qu'il est convenu de dénommer les 4 branches du GCS LCU.

- La gestion commune de l'IHOP (institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique) depuis 2006
- La prise en charge des soins de médecine nucléaire (LUMEN) depuis 2009.
- La gestion de la recherche intégrée en cancérologie (LYRIC) depuis 2011.
- La gestion de la plateforme commune d'oncogénétique depuis 2015.

Les flux de remboursements croisés sont comptabilisés et neutralisés dans le résultat exceptionnel :

- Les HCL refacturent au GCS leurs charges de fonctionnement sur le compte 778 « autres produits exceptionnels ».
- Les HCL reversent au GCS leurs produits de fonctionnement sur le compte 67815 « GCS- recettes reversées ».

Le résultat consolidé est incorporé dans le résultat courant : les HCL récupèrent une quote-part du résultat économique du GCS calculée sur la base d'une clef de répartition HCL/CLB qui varie selon la branche considérée et est spécifiée dans le règlement intérieur. Les déficits sont comptabilisés au compte 652 « contribution aux GCS » et les excédents sont comptabilisés au compte 7588 « produits divers de gestion courante ».

- Le GCS « Centre de Tissus, cellules et thérapies cellulaires » :

Le GCS « Centre de Tissus, cellules et thérapies cellulaires » (CTC) a été créé le 1er octobre 2008 entre les Hospices Civils de LYON et l'Etablissement Français du Sang aux fins de gérer en commun l'activité de production de cellules et de tissus ainsi que la mise en commun de personnel, locaux et d'équipements. Ce GCS poursuit le regroupement de l'activité banque de tissus entre les HCL déjà entamé par le regroupement physique sur le pavillon I de l'hôpital Edouard Herriot.

Les HCL refacturent chaque trimestre l'ensemble des charges directes (T1, T2) de l'unité banque de tissus ainsi qu'un forfait pour les charges de titre 3 (loyer, fluides) au compte 778 « autres produits exceptionnels » pour le T2 et au compte 7084 « mises à disposition de personnel facturée ».

Le GCS refacture au HCL les recettes issues de la facturation à l'extérieur des cornées et des consommations internes de cornées et tissus au compte 67815 « GCS-recettes reversées ».

- Le GCS « Grands Brûlés » Pierre COLSON :

Les HCL ont créé en 2017 un nouveau GCS de moyens avec le centre hospitalier privé non lucratif Saint Luc – Saint Joseph afin de faire fonctionner ensemble un centre unique dédié aux « Grands Brûlés » implanté sur le site des HCL à HEH.

Ce GCS, sur un plan comptable, fonctionne selon le modèle suivant : on y constate donc des flux croisés dans le cadre desquels les HCL reversent leurs produits facturés (compte 67815) et facturent leurs dépenses (compte 778).

Le résultat (excédent ou déficit) est partagé entre les deux membres du GCS selon une clef de répartition, fixée dans les documents constitutifs. Toutefois, il a été décidé lors de la dernière AG que cette clef serait modifiée ainsi :

- 70% pour les HCL
- 30% pour SLSJ

Le règlement intérieur est en cours de modification sur ce point mais cette décision s'applique pour la clôture 2017 des comptes du GCS.

Les déficits sont imputés sur le compte 652-19 « GCS centre de traitement des brûlés- CCTB » et les excédents sur le compte 758-8 « autres produits divers de gestion courante ».

### **III) CIRCONSTANCES EMPECHANT LA COMPARAISON ENTRE EXERCICES.**

#### 1. Motifs d'origine comptable

Changements d'imputation comptable (reclassements).

Ce motif est sans objet en 2017

## 2. impact des corrections en situation nette.

Les corrections en situation nette sur l'exercice 2017 ont concerné deux points particuliers :

- La mise en place de la règle du prorata temporis pour les amortissements et les subventions d'investissements
- La correction d'une erreur sur la provision CNRACL

Mise en œuvre du calcul des amortissements des immobilisations prorata temporis dès le jour de leur mise en service							
BILAN D'OUVERTURE 2017 AVANT CORRECTION				BILAN D'OUVERTURE 2017 APRES CORRECTION			
ACTIF		PASSIF		ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	1 162 368 717	Apports	225 770 900	Actif immobilisé	1 104 632 199	Apports	225 770 900
		Réserves et report à nouveau	33 365 102			Réserves et report à nouveau	- 24 371 416
		résultat de l'exercice	26 228 097			résultat de l'exercice	26 228 097
		subventions d'équipement	118 623 557			subventions d'équipement	118 623 557
		Provisions	61 641 316			Provisions	61 641 316
		droits de l'affectant	403 430			droits de l'affectant	403 430
Actif circulant	389 211 214	Dettes	1 073 043 747	Actif circulant	389 211 214	Dettes	1 073 043 747
Comptes de régularisation	166 430	Comptes de régularisation	12 670 213	Comptes de régularisation	166 430	Comptes de régularisation	12 670 213
<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 494 009 844</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 494 009 844</b>

Mise en œuvre du prorata temporis sur les reprises de subventions d'équipement au résultat

BILAN D'OUVERTURE 2017 AVANT CORRECTION				BILAN D'OUVERTURE 2017 APRES CORRECTION			
ACTIF		PASSIF		ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	1 162 368 717	Apports	225 770 900	Actif immobilisé	1 162 368 717	Apports	225 770 900
		Réserves et report à nouveau	33 365 102			Réserves et report à nouveau	34 714 105
		résultat de l'exercice	26 228 097			résultat de l'exercice	26 228 097
		subventions d'équipement	118 623 557			subventions d'équipement	117 274 554
		Provisions	61 641 316			Provisions	61 641 316
		droits de l'affectant	403 430			droits de l'affectant	403 430
Actif circulant	389 211 214	Dettes	1 073 043 747	Actif circulant	389 211 214	Dettes	1 073 043 747
Comptes de régularisation	166 430	Comptes de régularisation	12 670 213	Comptes de régularisation	166 430	Comptes de régularisation	12 670 213
<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>

Complément de la provision pour cotisations patronnales CNRACL afin de traiter la situation des agents ayant quitté l'établissement et demandant la validation de leurs droits

BILAN D'OUVERTURE 2017 AVANT CORRECTION				BILAN D'OUVERTURE 2017 APRES CORRECTION			
ACTIF		PASSIF		ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	1 162 368 717	Apports	225 770 900	Actif immobilisé	1 162 368 717	Apports	225 770 900
		Réserves et report à nouveau	33 365 102			Réserves et report à nouveau	31 302 227
		résultat de l'exercice	26 228 097			résultat de l'exercice	26 228 097
		subventions d'équipement	118 623 557			subventions d'équipement	118 623 557
		Provisions	61 641 316			Provisions	63 704 191
		droits de l'affectant	403 430			droits de l'affectant	403 430
Actif circulant	389 211 214	Dettes	1 073 043 747	Actif circulant	389 211 214	Dettes	1 073 043 747
Comptes de régularisation	166 430	Comptes de régularisation	12 670 213	Comptes de régularisation	166 430	Comptes de régularisation	12 670 213
<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 551 746 361</b>

#### **IV) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017**

L'établissement a clôturé ses comptes de l'exercice 2017, en accord avec le comptable, le 1er Mars et finalisé les ajustements entre ordonnateur et comptable.

L'établissement a transmis son compte financier anticipé conformément à la réglementation à son autorité de tutelle (ARS) le 15 février.

Le Rapport infra annuel n° 2 et les états du compte financier anticipé ont été transmis aux instances et ont fait l'objet d'une communication publique et à l'ensemble du personnel le 15 mars.

Le comptable public a demandé le visa du compte financier afin de figer les comptes de l'exercice donnant lieu à certification le 6 mars. Les comptes des HCL de l'exercice 2017 soumis à certification étaient donc définitivement clos au 15 Mars.

Postérieurement à cette clôture de l'exercice, le ministère de la santé a décidé d'attribuer une aide financière complémentaire à l'ensemble des établissements de santé au titre du dégel tardif des crédits mis en réserve dans le cadre de l'ONDAM 2017.

Cette décision a été matérialisée juridiquement par la notification par l'ARS d'un nouvel arrêté correctif intitulé "" phase 4bis N° 2018-0884"" portant fixation des dotations MIGAC-DAF pour l'année 2017 et daté du 20 mars 2018 attribuant 3 430 507 € de recettes complémentaires « dégel tardif » aux HCL, réceptionné le 22 mars 2018.

Compte-tenu de la réception tardive de cette décision les HCL ont décidé de ne pas réouvrir leurs livres comptables 2017 et par conséquent, ce produit sera comptabilisé au 772-2 « produits à la charge de l'assurance maladie sur exercice antérieur » sur le compte de résultat 2018.

#### **V ) PERSPECTIVES D'AVENIR**

L'Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD), approuvé et rendu exécutoire par l'Agence Régionale de Santé (ARS), a été établi sur la base de perspectives anticipées de clôture de l'exercice 2017 arrêtés fin septembre et sur les hypothèses provisoires de la campagne tarifaire nationale dans l'attente du vote définitif de la loi de finance sur la sécurité sociale pour 2018.

Sur cette base, le montant du résultat prévisionnel du budget principal a été arrêté à -10.3 Millions d'Euros (déficit) et à -0.7 millions d'euros ( déficit) pour l'ensemble des budgets consolidés.

Toutefois, dans la mesure où le résultat définitif de l'exercice 2017 s'est avéré meilleur que prévu et compte-tenu des arbitrages définitifs issus de la campagne nationale sur les tarifs, une décision modificative est prévue et sera présentée aux instances pour réviser l'ensemble des objectifs budgétaires et financiers.

## VI. EVOLUTIONS DU BILAN 2017

### VI.1. Evolution du bilan : ACTIF

ACTIF	2017			2016	variation	
	BRUT	AMORT	NET	NET	montant	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>	103 427 705	71 908 082	31 519 623	40 167 342	-8 647 719	-21,5%
frais d'établissement						
concessions et droits similaires, brevets, licences	37 699 939	31 613 941	6 085 999	8 634 956	-2 548 957	-29,5%
autres immobilisations incorporelles	65 334 108	40 294 142	25 039 967	31 244 677	-6 204 710	-19,9%
immobilisation incorporelles en cours	393 657		393 657	287 709	105 949	36,8%
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>	2 246 188 556	1 165 736 606	1 080 451 950	1 120 326 911	-39 874 962	-3,6%
terrains	37 510 155	1 662 725	35 847 430	36 045 452	-198 022	-0,5%
constructions	1 582 385 761	737 416 981	844 968 780	894 393 274	-49 424 494	-5,5%
installations techniques, matériel	378 660 429	302 894 653	75 765 776	85 971 740	-10 205 964	-11,9%
autres immobilisations corporelles	154 062 976	123 274 666	30 788 310	39 301 177	-8 512 867	-21,7%
immobilisations corporelles en cours	93 079 319		93 079 319	64 608 281	28 471 038	44,1%
immobilisations reçues en affectation	489 915	487 580	2 335	6 987	-4 653	-66,6%
immobilisations affectées ou mises à disposition						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>	1 872 687	0	1 872 687	1 874 464	-1 777	-0,1%
participations et créances rattachées	1 188 682		1 188 682	1 088 682	100 000	9,2%
autres titres immobilisés	92 736		92 736	92 736	0	0,0%
prêts	457 347		457 347	569 854	-112 507	-19,7%
autres	133 922		133 922	123 191	10 731	8,7%
<b>TOTAL I</b>	<b>2 351 488 948</b>	<b>1 237 644 688</b>	<b>1 113 844 259</b>	<b>1 162 368 717</b>	<b>-48 524 457</b>	<b>-4,2%</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS:</b>	31 778 336	0	31 778 336	31 942 487	-164 151	-0,5%
autres approvisionnements	31 778 336		31 778 336	31 942 487	-164 151	-0,5%
<b>CREANCES D'EXPLOITATION:</b>	256 400 590	16 276 192	240 124 399	238 505 594	1 618 805	0,7%
hospitalisés et consultants	16 045 815	16 276 192	-230 377	-1 012 707	782 330	-77,3%
caisse pivot	177 811 405		177 811 405	189 998 319	-12 186 914	-6,4%
autres tiers payants	52 168 837		52 168 837	41 145 690	11 023 147	26,8%
autres	10 374 534		10 374 534	8 374 293	2 000 241	23,9%
<b>CREANCES DIVERSES</b>	<b>98 189 940</b>		<b>98 189 940</b>	<b>73 340 990</b>	<b>24 848 951</b>	<b>33,9%</b>
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>105 478 201</b>		<b>105 478 201</b>	<b>44 769 792</b>	<b>60 708 409</b>	<b>135,6%</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>686 336</b>		<b>686 336</b>	<b>652 351</b>	<b>33 985</b>	<b>5,2%</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>492 533 404</b>	<b>16 276 192</b>	<b>476 257 213</b>	<b>389 211 214</b>	<b>87 045 999</b>	<b>22,4%</b>
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS</b>	<b>300 874</b>		<b>300 874</b>	<b>164 622</b>	<b>136 252</b>	<b>82,8%</b>
<b>DEPENSES A CLASSER OU REGULARISER</b>	<b>4 552</b>		<b>4 552</b>	<b>1 808</b>	<b>2 743</b>	<b>151,7%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 844 327 778</b>	<b>1 253 920 880</b>	<b>1 590 406 898</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>38 660 537</b>	<b>2,5%</b>

## a - Evolution des immobilisations :

L'année 2017 a enregistré des flux financiers importants relatifs à la rénovation des hôpitaux Edouard Herriot et Louis Pradel.

Des dépenses d'investissements ont été réalisées en 2017 à hauteur de 105 M€ soit pour un montant en progression par rapport aux réalisations 2016 où elles représentaient 102 M€.

En 2017 la comptabilité a enregistré des sorties d'actifs pour 55M€ correspondant à la cession d'immobilisations (10M€) ou à la constatation de la mise au rebut d'éléments d'actif dans le cadre des chantiers de rénovation du GHE et du GHC (45M€). Des mises en service d'immobilisations ont été comptabilisées à hauteur de 36M€.

### Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2016	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice 2017
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>	<b>91 457 988</b>	<b>13 790 312</b>	<b>1 820 595</b>	<b>103 427 705</b>
frais d'établissement	12 656		12 656	
concessions et droits similaires, brevets, licences	36 252 491	2 082 637	635 189	37 699 939
autres immobilisations incorporelles	54 905 132	10 432 510	3 534	65 334 108
immobilisation incorporelles en cours	287 709	1 275 165	1 169 216	393 658
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>	<b>2 208 860 377</b>	<b>126 804 777</b>	<b>89 476 598</b>	<b>2 246 188 556</b>
terrains	37 663 404		153 248	37 510 156
constructions	1 556 756 366	34 281 090	8 651 695	1 582 385 761
installations techniques, matériel	389 494 438	21 184 747	32 018 756	378 660 429
autres immobilisations corporelles	159 847 973	8 074 816	13 859 813	154 062 976
immobilisations corporelles en cours	64 608 281	63 264 124	34 793 086	93 079 319
immobilisations reçues en affectation	489 915			489 915
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>	<b>1 874 463</b>	<b>110 884</b>	<b>112 660</b>	<b>1 872 687</b>
participations et créances rattachées	1 088 682	100 000		1 188 682
autres titres immobilisés	92 736			92 736
prêts	569 854		112 507	457 347
autres	123 191	10 884	153	133 922
<b>TOTAL</b>	<b>2 302 192 828</b>	<b>140 705 973</b>	<b>91 409 853</b>	<b>2 351 488 948</b>

L'annuité d'amortissement des immobilisations est relativement stable par rapport à 2016 et s'élève à 93,3M€.

La réglementation imposant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 d'amortir les immobilisations en appliquant la méthode du prorata temporis et de démarrer la date de calcul de l'amortissement du 1<sup>er</sup> jour de mise en service de l'équipement, il a été nécessaire de réviser les plans d'amortissement des immobilisations pour prendre en compte rétroactivement cette règle. Par conséquent, s'agissant d'un changement de méthode comptable, il a été procédé à une correction du bilan sans impact sur le compte de résultat. Le montant des annuités d'amortissement rattrapées dans le cadre de la mise en œuvre du prorata temporis s'est élevé à 57,7M€.

Les sorties d'immobilisations par cession ou mise au rebut ont conduit à diminuer la valeur des amortissements cumulés au bilan de 53M€.

## Tableau des amortissements

RUBRIQUES	Amortissements à la clôture de l'exercice 2016	Augmentations	Diminutions	Amortissements à la clôture de l'exercice 2017
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>	<b>51 290 646</b>	<b>21 251 530</b>	<b>634 094</b>	<b>71 908 082</b>
frais d'établissement	12 656		12 656	
concessions et droits similaires, brevets, licences	27 617 535	4 617 844	621 438	31 613 941
autres immobilisations incorporelles	23 660 455	16 633 686		40 294 141
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>	<b>1 088 533 466</b>	<b>129 882 308</b>	<b>52 679 168</b>	<b>1 165 736 606</b>
terrains	1 617 952	44 773		1 662 725
constructions	662 363 092	82 293 474	7 239 584	737 416 982
installations techniques, matériel	303 522 698	31 008 607	31 636 652	302 894 653
autres immobilisations corporelles	120 546 796	16 528 593	13 800 723	123 274 666
immobilisations reçues en affectation	482 928	6 861	2 209	487 580
<b>TOTAL</b>	<b>1 139 824 112</b>	<b>151 133 838</b>	<b>53 313 262</b>	<b>1 237 644 688</b>

L'ensemble des opérations comptabilisées en 2017 se traduit par une **augmentation** de la **valeur brute** des immobilisations de **49,3M€**. La valeur nette des immobilisations, c'est à dire la valeur brute diminuée des amortissements cumulés, a baissé de 48,5M€ en raison de l'annuité d'amortissement de 2017, de la correction induite par la mise en œuvre du prorata temporis et des sorties d'actif.

### **b - Evolution des comptes de stocks et d'encours :**

La valeur comptable des stocks a très peu varié par rapport à 2016. Les stocks sont constitués à la fin de l'année 2017 de :

- produits pharmaceutiques et de produits à usage médical : 21,5M€
- fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique : 9,7M€
- fournitures consommables : 0,6M€.

### **c - Evolution des créances d'exploitation :**

Le montant des créances brutes d'exploitation s'élève à la fin de l'exercice à 256,4M€ soit à un niveau légèrement supérieur à 2016 où il était de 255,6M€.

Le volume des créances à l'encontre des hospitalisés et consultants qui représente 16M€ est resté stable par rapport à 2016. Ces créances sont constituées pour 13,5M€ de factures émises à l'encontre des patients et pour 2,6 M€ de produits à recevoir sur des prestations pas encore facturées.

La créance à l'encontre de la caisse pivot a baissé de 12M€ par rapport à 2016 et représente 178M€ à la fin de l'exercice 2017. Cette créance est composée :

- pour 71M€ de titres émis à l'encontre de l'assurance maladie pour l'activité des mois d'octobre et novembre et pour des financements MIGAC et DAF de fin d'année ;
- pour 107M€ de produits à recevoir sur des soins et séjours du mois de décembre ou des séjours à cheval sur deux exercices pas encore facturables.

Les créances à l'encontre des autres tiers payants (mutuelles et compagnies d'assurance, autres établissements de santé, autres AMO, ...) s'élèvent à 52M€ en hausse de 11M€ par rapport à 2016. Ces créances se répartissent en :

- 5,8M€ à l'encontre d'autres établissements de santé ;
- 17,5M€ à l'encontre des mutuelles et de compagnies d'assurance;
- 20,3M€ au titre de la facturation individuelle et détaillée des établissements de santé (FIDES) mise en œuvre pour la première fois au début de l'année 2017.
- 8,4M€ à l'encontre d'autres tiers payants.

Les créanciers autres (redevables non-résidents et non assurés en France, locataires, redevables d'escomptes,...) sont redevables de 10,4M€ contre 8,4M€ fin 2016.

Les restes à recouvrer sur les émissions de l'exercice 2017 représentent 90,37 % de l'encours total des sommes restant à recouvrer sur créances d'exploitation :

#### RESTES À RECOUVRER DES EXERCICES COURANTS ET ANTÉRIEURS

Exercices	Hospitalisés et consultants		Caisses de sécurité sociale		État		Départements		Autres tiers payant		Autres débiteurs	
	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres	Solde débiteur	Nombre de titres
N-10 et antérieurs	3 065,54	2	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0
N-9	5 833,31	6	0,00	0	1 880,31	7	0,00	0	0,00	0	171,75	2
N-8	116 165,39	22	0,00	0	701,90	5	0,00	0	174,64	6	28 879,55	29
N-7	30 443,70	22	0,00	0	7 503,40	17	0,00	0	3 308,10	30	59 336,61	176
N-6	31 681,41	88	0,00	0	20 415,00	28	0,00	0	8 995,24	91	191 674,77	266
N-5	78 483,59	184	0,00	0	69 954,40	110	0,00	0	16 206,02	248	341 306,94	582
N-4	147 957,31	572	0,00	0	36 806,36	59	0,00	0	65 591,54	345	540 978,40	1037
N-3	346 432,21	1894	105,82	1	57 171,55	91	170,73	3	242 201,01	497	755 424,60	965
N-2	666 023,00	7683	890,60	28	741 510,38	3478	2 847,99	3	496 730,97	1269	1 033 717,62	773
N-1	2 028 725,91	37464	27 620,83	191	119 147,26	330	75 495,42	34	2 483 532,97	2838	2 495 020,21	1951
N	10 022 479,38	83056	91 502 858,90	152439	349 786,91	600	2 953 929,05	964	18 290 787,42	100434	2 506 265,42	1651
Total	13 477 290,75	130993	91 531 476,15	152659	1 404 877,47	4725	3 032 443,19	1004	21 607 527,91	105758	7 952 775,87	7432
Dont frais de poursuites	5 371,66		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00	

Le nombre de titres de recettes émis pour le recouvrement des produits de l'activité hospitalière a plus que doublé par rapport à 2016 en raison de la mise en œuvre à compter de 2017 du mécanisme de financement FIDES pour les actes et soins externes.

A la fin de l'année 2017, le taux de recouvrement des titres de l'activité hospitalière est de 98,02 % sur les émissions de l'exercice précédent et de 83,81 % sur les émissions de l'année en cours.

Le montant des créances admises en non-valeur pour des motifs de disparition ou d'insolvabilité des débiteurs est de 4M€ en 2017 contre 3,8M€ en 2016.

#### **d - Evolution des créances diverses :**

Les créances diverses concernent les redevances d'activité libérale, les financements pour la mise à disposition de personnel ou de moyens au profit d'autres établissements de santé ou de GCS, les créances à l'encontre de l'administration fiscale et les financements de l'ANFH ou de la promotion industrielle.

L'encours du compte des créances diverses s'élève à 98,2M€ contre 73,3M€ fin 2016.

Il est composé :

- pour 67,6M € de sommes restant à recouvrer ;
- pour 30,6 M € de produits à recevoir qui concernent des prestations n'ayant pas encore fait l'objet de l'émission de titres de recette à l'encontre des redevables dont 12,2M€ concernent le GCS LCU IHOP pour des mises à disposition de moyens en 2017.

Les créances diverses restant à recouvrer au 31/12/2017 concernent essentiellement des débiteurs publics (ANFH ; ARS ; GIE ; GCS) ou des établissements de santé publics ou privés pour des mises à disposition de personnel. Ces créances portent sur des titres qui ont été émis majoritairement au dernier trimestre 2017

#### **e - Evolution de la provision pour dépréciation des comptes de redevables :**

La provision pour dépréciation des comptes de redevables a été légèrement réduite pour être ramenée à 16,3M€ contre 17M€ fin 2016. Cette diminution a été permise par l'issue favorable du litige relatif aux créances fiscales suite à la passation d'une transaction avec l'administration fiscale concernant les contentieux relatifs aux modalités de calcul du taux de récupération de la TVA et du taux d'assujettissement à la taxe sur les salaires. Néanmoins le montant de la provision pour créances douteuses reste élevé en raison notamment des risques de contentieux sur les créances SMUR primaire et secondaire (6,9M€).

#### **f - Evolution du compte des disponibilités :**

Les disponibilités sont constituées de l'encours du compte au Trésor et des fonds déposés par les patients et hébergés. Son montant, à la fin de l'exercice 2017, atteint un niveau inégalé depuis plusieurs années de 105,5 M€.

L'amélioration des disponibilités par rapport à la situation au 31/12/2016 où elles étaient de 44,8M€ s'explique par un renforcement du fonds de roulement continu depuis 2 ans.

## VI.2. Evolution du bilan : PASSIF

PASSIF		2017	2016	variation	var %age
CAPITAUX PROPRES	<b>APPORTS:</b>	<b>226 327 463</b>	<b>225 770 900</b>	<b>556 563</b>	<b>0,25%</b>
	<b>RÉSERVES :</b>	<b>424 221 025</b>	<b>449 738 545</b>	<b>-25 517 520</b>	<b>-5,67%</b>
	Excédents affectés à l'investissement	356 076 546	381 158 455	-25 081 910	-6,58%
	Réserve de trésorerie	62 254 167	62 254 167	0	0,00%
	réserve de compensation	5 890 312	6 325 923	-435 611	-6,89%
	<b>REPORT À NOUVEAU :</b>	<b>-423 078 216</b>	<b>-416 373 444</b>	<b>-6 704 772</b>	<b>1,61%</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>43 162 508</b>	<b>26 228 097</b>	<b>16 934 410</b>	<b>64,57%</b>
	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>131 625 122</b>	<b>118 623 557</b>	<b>13 001 565</b>	<b>10,96%</b>
	<b>DROITS DE L'AFFECTANT</b>	<b>403 430</b>	<b>403 430</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
	<b>TOTAL I</b>	<b>402 661 332</b>	<b>404 391 085</b>	<b>-1 729 754</b>	<b>-0,43%</b>
PROV R&C	<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>13 762 524</b>	<b>21 670 061</b>	<b>-7 907 537</b>	<b>-36,49%</b>
	<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>	<b>46 649 907</b>	<b>39 971 255</b>	<b>6 678 652</b>	<b>16,71%</b>
	<b>TOTAL II</b>	<b>60 412 430</b>	<b>61 641 316</b>	<b>-1 228 886</b>	<b>-1,99%</b>
DETTES	<b>DETTES FINANCIÈRES :</b>	<b>850 191 698</b>	<b>836 148 277</b>	<b>14 043 421</b>	<b>1,68%</b>
	Emprunts obligataires	82 000 000	67 000 000	15 000 000	22,39%
	Emprunts auprès des établissements de crédit	757 476 177	758 572 733	-1 096 556	-0,14%
	Emprunts et dettes financières divers	10 715 522	10 575 545	139 977	1,32%
	Crédits et lignes de trésorerie	0	0	0	
	<b>DETTES D'EXPLOITATION :</b>	<b>187 392 498</b>	<b>171 873 577</b>	<b>15 518 922</b>	<b>9,03%</b>
	Avances reçues	7 214 297	1 112 309	6 101 988	548,59%
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	99 229 123	100 583 814	-1 354 691	-1,35%
	Dettes fiscales et sociales	80 949 078	70 177 454	10 771 625	15,35%
	<b>DETTES DIVERSES :</b>	<b>79 004 117</b>	<b>65 021 893</b>	<b>13 982 224</b>	<b>21,50%</b>
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 962 258	5 610 568	-648 310	-11,56%
Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	541 456	486 221	55 236	11,36%	
Autres	28 786 736	17 513 592	11 273 144	64,37%	
Produits constatés d'avance	44 713 667	41 411 512	3 302 155	7,97%	
<b>TOTAL III</b>	<b>1 116 588 314</b>	<b>1 073 043 747</b>	<b>43 544 567</b>	<b>4,06%</b>	
CDR	<b>RECETTES À CLASSER ET À RÉGULARISER CRÉDIT</b>	<b>10 744 823</b>	<b>12 670 213</b>	<b>-1 925 390</b>	<b>-15,20%</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 590 406 898</b>	<b>1 551 746 361</b>	<b>38 660 537</b>	<b>2,49%</b>

**a - Evolution du compte des apports :**

Les apports sont constitués par la dotation initiale de l'établissement lors de sa constitution, de compléments de dotation et des dons et legs reçus.

L'augmentation de 556K€ correspond principalement à des dons et legs de particuliers au profit de l'établissement.

**b - Evolution des réserves :**

Les réserves sont les résultats excédentaires affectés définitivement aux capitaux propres.

Le compte des réserves affectées à l'investissement est constitué des résultats excédentaires affectés durablement et définitivement à l'investissement.

La réserve d'investissement a été dotée à hauteur de 30,9M€ par l'affectation du résultat excédentaire de 2016 de la dotation non affectée (DNA) Les corrections en situation nette, comptabilisées en 2017 dans le cadre de la mise en œuvre de la règle de l'amortissement prorata temporis applicable aux amortissements et aux reprises de subventions d'équipement, ont prélevé 56M€ sur le compte de réserves d'investissement.

La réserve de compensation a été réduite de 435K€ par affectation des résultats déficitaires de 2016 des budgets annexes des EHPAD (section soins) et des écoles que n'a pas compensé le résultat excédentaire du budget annexe des USLD (section soins) et du budget de lutte contre la toxicomanie.

**c - Evolution du report à nouveau :**

Le report à nouveau déficitaire est passé de 416M€ fin 2016 à 423M€ fin 2017.

Le report à nouveau déficitaire s'est aggravé du fait de l'affectation des résultats déficitaires de l'exercice 2016:

- l'affectation du résultat déficitaire du budget principal pour 3,4 M€ ;
- l'affectation des résultats déficitaires des budgets annexes USLD et EHPAD (sections hébergement et dépendance) pour 874K€.

Les corrections en situation nette comptabilisées en 2017 pour mettre en œuvre rétroactivement le prorata temporis sur les amortissements et les reprises de subventions d'équipement ainsi que pour compléter la provision constituée pour le rachat de droits CNRACL par les agents ont aggravé le report à nouveau de 2,4M€

**d - Evolution du résultat de l'exercice :**

Le résultat de l'établissement est positif et s'élève à 43M€. Il progresse de 17M€ par rapport à l'exercice 2016.

Alors que le budget principal était déficitaire depuis plusieurs années, l'exercice 2017 s'achève sur un excédent de 7,6M€. Mis à part le budget annexe de la dotation non affectée qui dégage un excédent de 37,5M€, tous les budgets annexes achèvent 2017 sur un résultat déficitaire.

**e - Evolution des subventions d'investissement :**

L'établissement a perçu en 2017 des subventions d'équipement pour 16,8M€.

Elles proviennent pour 10M€ de financements versés par le fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés dans le cadre des projets de rénovation des hôpitaux Herriot (modernisation du plateau médico-technique) ) et Pradel (mise en sécurité de l'hôpital cardiologique), pour 5M€ de financements FIR fléchés pour l'investissement (relocalisation sur HEH des activités de chirurgie et soins critiques de l'HIA Desgenettes) et pour 1,6M€ de sommes allouées à l'établissement principalement pour financer des projets informatiques.

Le montant des reprises de subventions au compte de résultat s'est élevé à 2,7M€. Les corrections en situation nette qui ont été effectuées pour mettre en œuvre la règle du prorata temporis sur les reprises de subventions ont conduit à rattraper 1,3M€ sans impact sur le résultat.

**f - Evolution des provisions pour risques et charges :**

Les provisions constituées pour faire face à d'éventuels passifs sociaux (CET, ARE, heures supplémentaires, indemnité de précarité et rachat de cotisations CNRACL) ont fait l'objet de mouvements d'ajustement en 2017 qui ont porté ce passif à 45,8M€. Les mouvements de dotation et de reprise sur l'exercice ont été comptabilisés pour un montant net de 2,9M€ tandis qu'une correction en situation nette, donc sans impact budgétaire, a été comptabilisée pour 2M€ afin de compléter la provision relative au droit à rachat de cotisations CNRACL (prise en compte des droits estimés pour les agents ayant quitté les HCL).

Les provisions pour litiges ont été globalement réduites de 4,5M€ en raison principalement de la reprise de la provision qui avait été constituée pour des contrôles T2A (-3,8M€), de la révision à la baisse des provisions pour responsabilité civile (-0,8M€) .

**g - Evolution des dettes financières :**

	ANNEE 2017			
	BALANCE D'ENTREE	remboursements	souscriptions ou tirages	BALANCE DE SORTIE
<b>Emprunts obligataires</b>				
Emprunts obligataires remboursables in fine	40 800 000	7 200 000	15 000 000	48 600 000
Opérations sur capital non échü	26 200 000		7 200 000	33 400 000
<b>Emprunts auprès établissements de crédit</b>				
Emprunts en euros	758 572 733	46 096 556	45 000 000	757 476 177
Emprunts ass option tirage ligne trésor				-
<b>Emprunts detts ass. conditions particulières</b>				
Prêts des caisses d'assurance maladie	181 728	22 716	-	159 012
<b>TOTAL</b>	<b>825 754 461</b>	<b>53 319 272</b>	<b>67 200 000</b>	<b>839 635 189</b>

A la fin de l'année 2017 l'encours des emprunts dont l'établissement est débiteur s'élève à 839M€. Il se décompose en :

- 82 000 K€ d'emprunts obligataires ;
- 757 476 K€ d'emprunts auprès d'établissements de crédit ;
- 159 K€ de prêts de la CPAM.

L'Agence Régionale de santé a autorisé les HCL à emprunter 60 millions d'Euros sur l'exercice 2017 soit un montant supérieur au remboursement en capital de la dette (46 millions d'Euros). On constate donc une augmentation de 14 millions d'Euros de la valeur de la dette financière des HCL sur l'exercice 2017.

Parallèlement, on constate une évolution de la répartition entre emprunts bancaires et emprunts obligataires :

- Stabilisation des emprunts bancaires : 45 millions d'emprunts nouveaux en 2017 contre 46 millions en 2017 de remboursement de capital (soit -1M€).
- Augmentation de la part obligataire : +15 M€ en 2017.

Le taux d'endettement global (encours de la dette/ total des produits) a diminué en raison d'une dynamique d'évolution des produits (notamment ceux liés à l'activité) supérieure à celle de l'endettement de l'établissement. On constate un taux de 46.5% en 2016 contre 45.7% en 2017.

La durée apparente de la dette (ratio de l'endettement par rapport à la CAF) est passée de 9 années de CAF fin 2016 à 8,3 années de CAF fin 2017 en raison d'une progression de la CAF plus forte que le niveau d'endettement.

#### **h - Evolution des dettes d'exploitation :**

Les dettes d'exploitation sont constituées d'avances reçues, de dettes auprès des fournisseurs et de dettes fiscales.

Les avances reçues augmentent de 6,1M€ par rapport à 2016 et s'établissent à 7,2M€. Cette évolution provient de la mise en œuvre à compter de 2017 du mécanisme de financement FIDES pour les actes et consultations externes où la caisse pivot verse à l'établissement une avance de trésorerie correspondant au montant des factures en instance de traitement chez les gestionnaires du régime obligatoire d'assurance maladie.

Les dettes envers les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 99M€ soit à un niveau en retrait de 1,4M€ par rapport à l'année dernière. Ces dettes fournisseurs sont constituées de factures à régler pour 78,4M€ et de charges à payer pour 20,8M€ correspondant à des prestations reçues en 2017 mais pour lesquelles les factures ne sont pas encore parvenues à la fin de l'exercice. Les sommes restant à payer aux fournisseurs portent sur des dépenses mandatées en novembre et en décembre qui sont payées à l'échéance d'un délai de 50 jours suivant la réception des factures.

Le délai global de paiement des factures aux fournisseurs s'améliore : il est en moyenne de 46,25 jours en 2017 contre 49,70 jours en 2016.

En fin d'exercice l'encours des dettes fiscales et sociales est de 81 M€. Il est constitué pour 49,2M€ de sommes restant à payer et pour 31,7M€ de charges rattachées à l'exercice 2017 mais payables sur les exercices suivants. Les sommes restant à payer correspondent aux cotisations sociales et à la taxe sur les salaires liquidées sur les rémunérations du mois de décembre. Les charges rattachées comprennent notamment les primes de service à payer, l'indemnisation des CET ainsi que les charges sociales et impôts y afférent.

**i - Evolution des dettes diverses :**

Les dettes diverses comprennent les sommes restant dues sur les constructions d'immobilisations, les fonds déposés par les patients et hébergés, les produits constatés d'avance et les autres dettes.

Elles sont de 79M€ dont 44,7M€ de produits constatés d'avance, de 22,6M€ de charges à payer et de 11,7M€ de dettes exigibles.

Les produits constatés d'avance qui sont des recettes perçues en 2017 mais qui doivent être rattachées aux exercices suivants ont augmenté de 3,3M€ par rapport à 2016.

La comptabilisation de produits constatés d'avance a concerné en 2017 :

<b>DOTATION MISSIONS D' INTERET GENERAL (MIG) MCO</b>	<b>20,2M€</b>
<b>DOTATION AIDES A LA CONTRACTUALISATION (AC) MCO</b>	<b>2,3M€</b>
<b>FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR)</b>	<b>3,7M€</b>
<b>CONTRAT de RECHERCHE sur financements industriels ou académiques</b>	<b>18,2M€</b>

Les dettes exigibles sont composées principalement de :

- 4,9M€ de dettes sur travaux immobiliers facturés à l'établissement en fin d'année ainsi que de retenues de garantie sur travaux;

- 2,7M€ de sommes à rembourser au titre des trop-perçus (excédents de versement) ;

-2,3M€ de dettes diverses dont une grande part concerne des facturations entre le budget principal et les budgets annexes .

**j - Evolution des recettes à classer et à régulariser :**

Les recettes à classer et à régulariser sont des sommes encaissées qui n'ont pas encore pu être imputées définitivement à la clôture de l'exercice comptable.

Il s'agit d'excédents de versement à vérifier ou à réimputer (3M€), de recettes perçues avant émission de titre ( 1,2M€) et de virements bancaires en cours d'imputation au 30 décembre (5,4M€) ou de recettes à classer (0,7M€).

### V.3. Synthèse du bilan 2017 :

Le fonds de roulement (198,6M€) a poursuivi l'amélioration engagée au cours des années précédentes (+58,5M€ en 2017) grâce à une augmentation des ressources stables plus rapide que celle des emplois stables.

Les ressources stables (CAF, capitaux propres, provisions et dettes financières) ont augmenté de 108M€ grâce à la progression de la CAF de 10M€, d'un accroissement de l'endettement financier (+14M€) et de l'augmentation des amortissements cumulés (+97,8M€). Les amortissements ont bénéficié en 2017 de la dotation annuelle budgétaire et du rattrapage des annuités antérieures par correction en situation nette dans le cadre de la mise en œuvre du prorata temporis. Cette correction a réduit la réserve d'investissement de 56M€ qui se trouve ainsi à un niveau plus faible qu'au début de l'exercice malgré l'affectation du résultat excédentaire 2016 de la DNA.

Les emplois stables ont progressé de 49M€ en raison des dépenses d'investissements réalisées en 2017 dans le cadre du projet de modernisation des hôpitaux Herriot et Pradel.

Le besoin en fonds de roulement (BFR), d'un montant de 103.8 millions d'Euros en 2017, a diminué de 2M€ car le passif circulant (les dettes non financières et les produits constatés d'avance) a progressé plus rapidement que l'actif circulant (stock et créances).

	2017	2016	variation
<b>actif circulant</b>	<b>380 383 888,29 €</b>	<b>354 834 118,82 €</b>	<b>25 549 769,47 €</b>
<b>passif circulant</b>	<b>276 599 982,12 €</b>	<b>249 079 462,18 €</b>	<b>27 520 519,94 €</b>
<b>Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>103 783 906,17 €</b>	<b>105 754 656,64 €</b>	<b>-1 970 750,47 €</b>
<b>emplois stables</b>	<b>2 358 465 688,55 €</b>	<b>2 309 033 317,42 €</b>	<b>49 432 371,13 €</b>
<b>ressources stables</b>	<b>2 557 029 162,59 €</b>	<b>2 449 092 694,08 €</b>	<b>107 936 468,51 €</b>
<b>Fonds de Roulement Net Global</b>	<b>198 563 474,04 €</b>	<b>140 059 376,66 €</b>	<b>58 504 097,38 €</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>94 779 567,87 €</b>	<b>34 304 720,02 €</b>	<b>60 474 847,85 €</b>

La progression du fonds de roulement (+58,5 M€) combinée à une baisse du besoin en fonds de roulement (-2M€) permet à l'établissement d'améliorer fortement sa trésorerie nette qui s'établit à la fin de l'année 2017 à 95M€.

## VII - EVOLUTIONS DU COMPTE DE RESULTAT 2017 (TOUS BUDGETS)

### VII.1. Présentation générale :

L'établissement suit ses activités à l'aide de 7 comptes de résultat (budgets) :

- Le budget principal H enregistre toutes les opérations relatives à l'activité de soin, de recherche et de formation médicale ;
- Le budget annexe A enregistre les opérations de gestion de la dotation non affectée ; (DNA)
- Le budget annexe B enregistre les opérations de gestion des unités de Soins de Longue Durée (USLD) ;
- Le budget annexe C enregistre les opérations des écoles de formation ;
- Le budget annexe E enregistre les opérations de gestion des établissements hébergements pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ; il conserve le même niveau de déficit que l'an passé avec des produits inférieurs de 15.86 % aux charges.
- Le budget annexe P enregistre les opérations de gestion de la lutte contre la toxicomanie (CSAPA) ;
- le budget annexe G qui a été créé pour suivre les opérations concernant les fonctions et activités mentionnées aux I, II et III de l'article L. 6132-3 gérées par l'établissement support du groupement hospitalier de territoire. Le budget G destiné à suivre les opérations réalisées par le CHU de Lyon en sa qualité d'établissement support du groupement hospitalier de territoire Rhône Centre n'a pas été actif en 2017.

Budget	2017			2016		
	charges	produits	résultat	charges	produits	résultat
H	1 755 538 005	1 763 183 276	7 645 270	1 750 797 005	1 747 393 349	-3 403 656
A	7 642 541	45 183 980	37 541 439	8 476 284	39 417 659	30 941 375
B	26 344 061	25 189 246	-1 154 815	26 125 156	25 505 010	-620 146
C	11 859 914	11 797 378	-62 536	11 909 548	11 898 140	-11 408
E	4 304 229	3 621 667	-682 562	4 394 316	3 704 290	-690 026
P	1 329 959	1 205 669	-124 289	1 120 605	1 132 564	11 959
total	1 807 018 708	1 850 181 216	43 162 508	1 802 822 914	1 829 051 011	26 228 097

Le budget principal représente plus de 95% des charges et des produits de l'établissement. Son résultat en progression depuis plusieurs années s'est amélioré fortement en 2017 et devient excédentaire de 7,6M€. La trajectoire de redressement du budget principal est tout à fait remarquable car en 10 ans le résultat a progressé de 102 M€.

Le budget annexe de la DNA dégage un résultat fortement excédentaire de 37,5M€ dont la majeure partie est imputable à des cessions d'immobilisations (29M€) . Son résultat est en progression par rapport aux réalisations des deux années précédentes grâce à l'accélération du programme des cessions.

Les résultats des autres budgets annexes sont tous déficitaires. Le budget des Unités de Soins de Longue Durée voit s'aggraver son résultat par rapport à 2016 en raison d'un recul de ses produits (-1,24%) alors que ses charges ont progressé de 0,84%.

L'amélioration du résultat consolidé de l'établissement (toutes activités confondues) s'explique par la progression des résultats du budget de la DNA et du budget principal.

Le résultat comptable est composé de plusieurs résultats intermédiaires:

- le résultat d'exploitation qui est la différence entre les produits d'exploitation (ventes de marchandises, produits de l'activité, subventions d'exploitation, reprises d'amortissements et de provisions) et les charges d'exploitation (achats, rémunérations et charges sociales, dotations aux amortissements et aux provisions);
- le résultat financier qui est constitué de la différence entre les produits financiers (escomptes obtenus, gains de change, autres produits financiers) et les charges financières (intérêts des emprunts, intérêts des lignes de trésorerie);
- le résultat courant qui est constitué de la somme du résultat d'exploitation et du résultat financier;
- le résultat exceptionnel qui enregistre les opérations de cessions immobilières, les émissions et annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs ainsi que des charges et produits à caractère exceptionnel.

Ces résultats intermédiaires font l'objet ci-après d'une analyse détaillée.

### **VII.1.2. Le résultat d'exploitation (tous budgets) :**

	2017	2016	variation	var en %age
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
VENTE DE MARCHANDISES	82 992 851	84 094 819	-1 101 968	-1,31%
PRODUCTION VENDUE	70 147 422	63 217 252	6 930 169	10,96%
PRODUCTION IMMOBILISÉE	2 788 959	3 446 947	-657 989	-19,09%
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	1 474 803 159	1 429 984 377	44 818 782	3,13%
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	56 003 487	66 668 278	-10 664 791	-16,00%
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	37 852 831	31 443 065	6 409 766	20,39%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	53 897 421	52 099 570	1 797 850	3,45%
<b>TOTAL I</b>	<b>1 778 486 129</b>	<b>1 730 954 309</b>	<b>47 531 820</b>	<b>2,75%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	341 128 127	333 435 388	7 692 740	2,31%
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	164 151	120 126	44 025	36,65%
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	70 309 186	73 211 538	-2 902 352	-3,96%
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	127 369 024	117 694 718	9 674 306	8,22%
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	94 710 923	92 854 738	1 856 185	2,00%
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	1 025 754	967 363	58 392	6,04%
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	691 696 435	678 242 486	13 453 949	1,98%
CHARGES SOCIALES	262 273 438	255 879 713	6 393 726	2,50%
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	93 374 492	93 219 853	154 640	0,17%
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	16 276 191	17 066 755	-790 564	-4,63%
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	22 247 854	14 224 683	8 023 171	56,40%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 608 058	18 847 149	-239 091	-1,27%
<b>TOTAL II</b>	<b>1 739 183 635</b>	<b>1 695 764 509</b>	<b>43 419 126</b>	<b>2,56%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>39 302 495</b>	<b>35 189 801</b>	<b>4 112 694</b>	<b>11,69%</b>

Le résultat d'exploitation est excédentaire de 39,3M€ sur l'exercice 2017. Il continue à s'améliorer de 11,69 % en raison d'une progression des produits d'exploitation (+2,75 % soit +47,5M€) plus rapide que celle des charges d'exploitation (+2,56%soit +43,4M€).

### a ) Les produits d'exploitations (tous budgets):

Leur augmentation tient principalement à une évolution favorable des produits de l'activité de +3,13%.

1. Les ventes de marchandises qui concernent principalement les rétrocessions de médicaments sont en recul de 1,31% par rapport à 2016.
2. La production vendue concerne les prestations de service assurées et facturées par l'établissement, les produits des activités annexes à l'activité hospitalière (chambres particulières, mise à disposition de personnel facturée, location de matériel). Elle a progressé de 6,9M€ en raison d'une augmentation de 1,4M€ des prestations de service facturées et d'une augmentation de 5M€ des produits liés aux services facturés aux patients et à leurs accompagnants. Parmi les services facturés aux patients et accompagnants, les produits afférents aux majorations pour chambre particulière ont augmenté de 3.5M€ en lien avec la généralisation des prestations « Happytal » sur l'ensemble des groupements.
3. Les produits de l'activité hospitalière s'élèvent à 1 474M€ dont 1 445M€ sur le budget principal et sont en progression de 45M€. Ils se décomposent en:

	produits de l'activité hospitalière <b>budget principal</b>			
	2017	2016	variation	var %age
produits à la charge de l'assurance maladie	1 308 307 872	1 263 431 717	44 876 154	3,55%
produits à la charge des patients et des org complém	90 262 315	91 293 905	-1 031 591	-1,13%
soins aux patients étrangers non ass soc en France	25 977 473	26 275 839	-298 366	-1,14%
prestations au profit de malades d'autres établissements	19 543 709	18 189 483	1 354 227	7,45%
Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	924 007	780 822	143 185	18,34%
Produits sur ex anté à la charge de l'ass maladie (Lamda)	2 737 585	4 703 743	-1 966 157	-41,80%

L'augmentation de 44,9M€ des produits à la charge de l'assurance maladie résulte d'une progression de 45,7M€ des produits de l'hospitalisation alors que les produits faisant l'objet d'une tarification spécifique ont baissé de 0,8M€. Les produits de l'hospitalisation ont augmenté de 3,9% dont +3,43% sur les produits de la tarification des séjours, +12,19% sur médicaments facturés en sus des séjours et +7,32% sur les dispositifs médicaux facturés en sus des séjours tandis que les produits des forfaits et dotations ont augmenté de 2,57%.

Les produits de l'activité hospitalière facturés aux patients et aux régimes complémentaires ont reculé de 1M€ ainsi que la facturation de soins aux patients étrangers non assurés sociaux en France qui baisse légèrement. Les prestations au profit de malades d'autres établissements ont enregistré une progression de 7,45% en 2017 principalement en raison du développement des actes de laboratoire.

- Une première lecture du compte relatif aux subventions de fonctionnement reçues peut laisser croire à une baisse de ces dernières. En réalité, on constate essentiellement que cette baisse ne vaut que pour les subventions de recherche en promotion externe en lien avec la dynamique des projets de recherche concernés.

Pour le FIR, le montant s'élève cette année à 30 Millions d'Euros. Cette tendance doit être appréciée au regard du changement des supports des versements par l'ARS des aides au titre du CREF, stabilisées à 16 M€, et qui varie selon les années entre le support des MIGAC et le support du FIR.

- Les reprises sur amortissements, dépréciations et provisions correspondent à des opérations de reprises de provisions devenues sans objet ou à des ajustements annuels. Les reprises de provisions constituent un produit de 37,8M€ qui est contrebalancé par une charge de dotation aux provisions de 38,5M€.
- Les autres produits de gestion courante progressent de 1,8M€ par rapport à 2016 en raison de l'augmentation des factures émises pour obtenir le remboursement de frais notamment ceux liés à la co-utilisation d'équipements lourds (imagerie, LASER,...) qui croissent de 1M€.

**b ) Les charges d'exploitations (tous budgets):**

Elles augmentent de 43,4M€ (soit +2,56%) en raison de l'évolution des dépenses sur les achats stockés, les dépenses de rémunération, les dotations aux amortissements et provisions ainsi que les achats de services extérieurs.

- La progression des dépenses sur achats stockés de 7,6M€ provient de l'augmentation des achats de produits pharmaceutiques (+1,9M€) et des achats de fournitures et matériel médical (+6,5M€). Cette augmentation de 2,31% a été contenue à un niveau inférieur à l'évolution des produits de l'activité hospitalière.

- Les achats de services extérieurs ont atteint 127M€ en 2017 et sont en augmentation de 9,7M€ par rapport à 2016. Les principales évolutions concernent sur le budget principal :

- le recours à la sous-traitance générale: +1,7M€ soit +8,12%;
- les locations: +2,1M€ soit +23,59%;
- l'entretien et la réparation: +1M€ soit +3,28%;
- les études et recherches: +1,3M€ soit +107,6%;
- les coûts de transport: +1,2M€ soit +10,74%.

Le recours à une formule de location des équipements d'imagerie explique certaines de ces évolutions. Ces matériels n'étant plus achetés mais loués, il en résulte une augmentation des frais de location, d'entretien et de réparation. En contrepartie ces équipements n'entrant plus dans le patrimoine de l'établissement, celui-ci n'a pas à comptabiliser leur amortissement.

- La masse salariale, qui comprend les rémunérations, les cotisations sociales et la taxe sur les salaires, a progressé de 2,11% en 2017 alors qu'elle n'avait évolué que de 0.98% en 2016. Les dépenses de rémunération du personnel (hors charges sociales et fiscales) ont augmenté de 1,98% et se répartissent de la manière suivante :

montant en K€	2017	2016	variation	
personnel non médical	518 409	509 883	8 526	1,67%
personnel médical	173 251	168 332	4 919	2,92%

Cette augmentation s'explique par les effets de politiques nationales de revalorisation des statuts et notamment de leur volet salarial : dégel du point d'indice pour tous les personnels hospitaliers (médicaux et non médicaux), amélioration des grilles indiciaires via la mise en place des parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) pour les personnels non médicaux et des plans d'attractivité des carrières médicales.

- Les charges relatives aux dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulant et dépréciation pour risques et charges sont supérieures de 671K€ aux reprises effectuées au cours de l'exercice.

### VII.3. Le résultat financier (tous budgets):

	2017	2016	variation	var %age
PRODUITS FINANCIERS	1 152 023	926 481	225 542	24,34%
CHARGES FINANCIERES	28 364 116	29 564 367	-1 200 251	-4,06%
RESULTAT FINANCIER	-27 212 093	-28 637 886	1 425 793	4,98%

La charge des intérêts financiers a poursuivi sa baisse en 2017. Elle reste toutefois élevée en raison du poids de l'endettement de l'établissement.

Les produits financiers sont en progression. Ils proviennent des escomptes de règlement obtenus par l'établissement auprès de ses fournisseurs ainsi que des taux d'intérêts négatifs dans le cadre des émissions de titres de créances négociés (TCN) réalisés en 2017. En effet, les HCL ont bénéficié eu égard à la situation du marché et à leur notation financière de bonifications sous la forme de taux d'intérêts négatifs.

Le résultat financier est structurellement déficitaire car les établissements publics de santé n'ont pas vocation à réaliser des placements financiers et à en tirer des revenus compensant l'annuité en intérêts de la dette.

### VII.4. Le résultat courant (tous budgets):

	2017	2016	variation
Résultat d'exploitation	39 302 495	35 189 801	4 112 694
Résultat financier	-27 212 093	-28 637 886	1 425 793
<b>Résultat courant</b>	<b>12 090 402</b>	<b>6 551 915</b>	<b>5 538 487</b>

Le résultat courant est un indicateur de l'efficacité de la gestion de l'établissement.

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive le résultat d'exploitation s'avère supérieur au résultat financier, ce qui lui permet de dégager un résultat courant excédentaire.

### VII.5. Le résultat exceptionnel (tous budgets):

	2017	2016	variation
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	22 697 027	16 911 421	5 785 606
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	10 069 554	11 889 333	-1 819 780
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	32 911 110	24 325 963	8 585 147
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		-	-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIONNELLES	4 865 372	4 068 846	796 526
<b>TOTAL I</b>	<b>70 543 063</b>	<b>57 195 564</b>	<b>13 347 499</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	25 385 182	18 228 950	7 156 232
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	11 955 938	18 851 894	-6 895 956
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	2 018 004	438 537	1 579 467
DOT AUX AMORT ET DEPREC EXCEPTIONNELS	111 833		111 833
<b>TOTAL II</b>	<b>39 470 958</b>	<b>37 519 382</b>	<b>1 951 576</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>31 072 106</b>	<b>19 676 182</b>	<b>11 395 924</b>

### a ) Les produits exceptionnels (tous budgets):

Les produits exceptionnels de gestion sur exercice courant concernent les libéralités reçues, les dégrèvements d'impôts et d'autres produits exceptionnels. Ils ont progressé de 5,8M€ en 2017 en raison de la hausse de la refacturation de charges à d'autres structures sanitaires dans le cadre de coopérations.

Les produits exceptionnels sur exercices antérieurs diminuent en raison du repli des facturations de soins sur exercice clos (Lamda) de 2M€.

Le dénouement en 2017 de projets de cession immobilière a permis de dégager des produits exceptionnels sur opérations en capital à hauteur de 33M€ en hausse de 9M€ par rapport à 2016.

La reprise des provisions constituées dans le cadre des contrôles T2A (3,8M€) et du litige Cristalnet (1M€) a été traitée sous la forme de produits exceptionnels dans la mesure où ces provisions avaient été dotées en charges exceptionnelles en 2016.

### b ) Les charges exceptionnelles (tous budgets):

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion ont augmenté corrélativement à la progression des produits exceptionnels de même nature en raison de l'intensification des coopérations dans le cadre de GCS.

Les annulations de titres émis sur exercices antérieurs qui correspondent à des rectifications de facturations sont passées de 12M€ en 2016 à 8,8M€ en 2017. Cette évolution est le signe d'un retour à la normale après une forte hausse en 2016 qui résultait du changement de logiciel de gestion des malades renouvelé en 2015 qui avait généré des facturations erronées.

## VII.6. La capacité d'autofinancement (tous budgets) :

		2016	2017	variation	
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>91 363 849</b>	<b>101 585 367</b>	<b>10 221 518</b>	<b>11,19%</b>
Affectation de la CAF	+Valeur des reprises sur amortissements et provisions	35 511 911	42 718 203	7 206 292	20,29%
	+ Quote-part des subventions virées au compte de résultat	1 787 378	2 699 383	912 005	51,02%
	+ produits des cessions	22 538 584	30 211 728	7 673 144	34,04%
	- Dotations aux amortissements et aux provisions	124 535 088	132 034 169	7 499 081	6,02%
	- Valeur comptable des éléments d'actif cédés	438 537	2 018 004	1 579 467	360,17%
		<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>26 228 097</b>	<b>43 162 508</b>	<b>16 934 411</b>

La CAF qui est la différence des produits encaissables et des charges décaissables continue et accélère la progression entamée les années précédentes: +11,19%.

La capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement de l'annuité en capital des emprunts (46,4M€) et l'amortissement anticipé des emprunts obligataires remboursables in fine (7.2M€). Elle permet de couvrir 66,7% des besoins du tableau de financement.

EMPLOIS	2016	2017	RESSOURCES	2016	2017
			<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>91 363 849</b>	<b>101 585 367</b>
<b>Titre I - Remboursement des dettes financières hors CLTR</b>	<b>51 398 021</b>	<b>46 360 526</b>	<b>Titre I - Emprunts souscrits hors CLTR</b>	<b>36 870 538</b>	<b>60 065 571</b>
<b>Titre II - Immobilisations</b>	<b>101 699 994</b>	<b>105 913 569</b>	<b>Titre II - Dotations et subventions</b>	<b>43 898 881</b>	<b>17 606 514</b>
- Immobilisations incorporelles	12 580 690	11 342 397	- Apports	963 055	556 563
- Constructions sur sol propre	304 059	858 231	- Subventions d'équipement reçues	42 935 826	17 049 951
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	16 681 340	21 184 747	<b>Titre III - Autres ressources</b>	<b>23 570 327</b>	<b>31 631 624</b>
- Autres immobilisations corporelles	7 780 664	8 074 816	- Autres immobilisations financières	102	112 660
- Immobilisations en cours	64 353 240	64 453 378	- Cessions d'immobilisations	22 538 585	30 211 728
<b>Titre III : Autres emplois</b>	<b>79 074</b>	<b>110 884</b>	- Autres(dont diminution de la créance de l'article 58 )	1 031 640	1 307 236
- Participations et créances rattachées à des participations	54 000	100 000			
- Autres immobilisations financières	25 074	10 884			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>153 177 089</b>	<b>152 384 979</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>195 703 595</b>	<b>210 889 076</b>
<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>42 526 506</b>	<b>58 504 097</b>			

Comme les ressources du tableau de financement (CAF, subventions reçues, emprunts souscrits et cessions) sont supérieures aux emplois du tableau de financement (acquisition d'immobilisations et remboursement de la dette en capital), l'établissement peut renforcer son fonds de roulement de 58M€. Ceci lui permet également d'améliorer sa trésorerie dans la mesure où son besoin en fonds de roulement a diminué de 2M€. Il dispose ainsi de conditions d'exploitation qui lui permettent d'absorber plus facilement les décalages infra-annuels entre ses décaissements et ses encaissements.

**Tome 2**

**BILAN DES RESULTATS FINANCIERS**

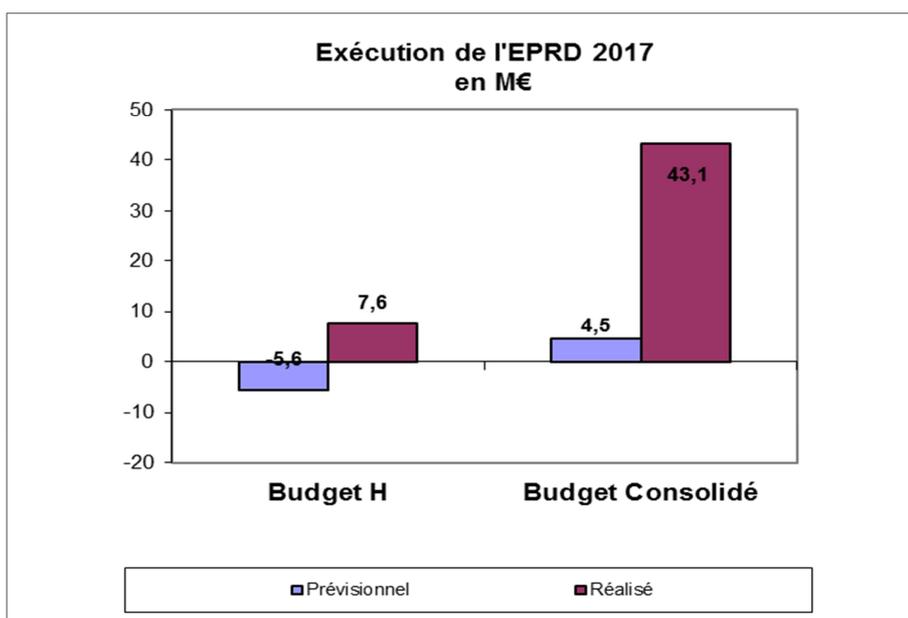
## I. INTRODUCTION

Les Hospices Civils de Lyon ont réussi à conserver leur équilibre financier en 2017. Ce résultat est le fruit de plus de 10 années d'efforts. Le budget principal est excédentaire pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis plus de 10 ans avec 7.6 M€ (pour un déficit de -3.4 M€ en 2016, soit un quasi-équilibre). Le résultat consolidé tous budgets confondus est excédentaire de 43.1 M€, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, sa variation annuelle étant sensible aux cessions d'actifs. La capacité d'autofinancement des HCL s'élève à 101 M€ (91 M€ en 2016). Le taux de marge brute (hors aides) des HCL s'élève à 6.5%.

Les HCL ont signé avec l'ARS en 2013 un contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) qui engage l'établissement sur un certain nombre d'objectifs. Un avenant a été signé en juin 2016 qui prolonge ses effets jusqu'en 2019. L'exercice 2017 est le cinquième exercice réalisé dans le cadre de l'exécution de ce CREF.

Les objectifs financiers fixés pour 2017 à l'EPRD exécutoire (approuvé par l'ARS) ont été atteints malgré l'effet de la contrainte réglementaire significativement supérieure aux années précédente. La situation financière a été stabilisée conformément aux prévisions initiales : la marge brute non aidée est conforme aux objectifs cibles déterminés en euro (112 M€) et en pourcentage (6.5%) ; le résultat du budget principal est meilleur que prévu suite à des opérations exceptionnelles touchant aux provisions et aux amortissements (excédent de 7.6 M€ en réalisé pour un objectif initial de déficit à -5.6 M€ en prévision). L'analyse des réalisations montre un excellent niveau de maîtrise des dépenses par rapport aux objectifs notamment sur la masse salariale (+2,2% malgré un effet prix « tendanciel » du seul fait de l'impact des mesures réglementaires) et confirme le développement des recettes d'activité (+3.4% en volume de séjours et +2.9% en valorisation T2A) malgré la baisse des tarifs nationaux des GHS (-0.9% en 2017) et l'impact des baisses de dotations (-3M€ sur les MERRI) imposées dans le cadre du plan national d'économie sur l'ONDAM 2017.

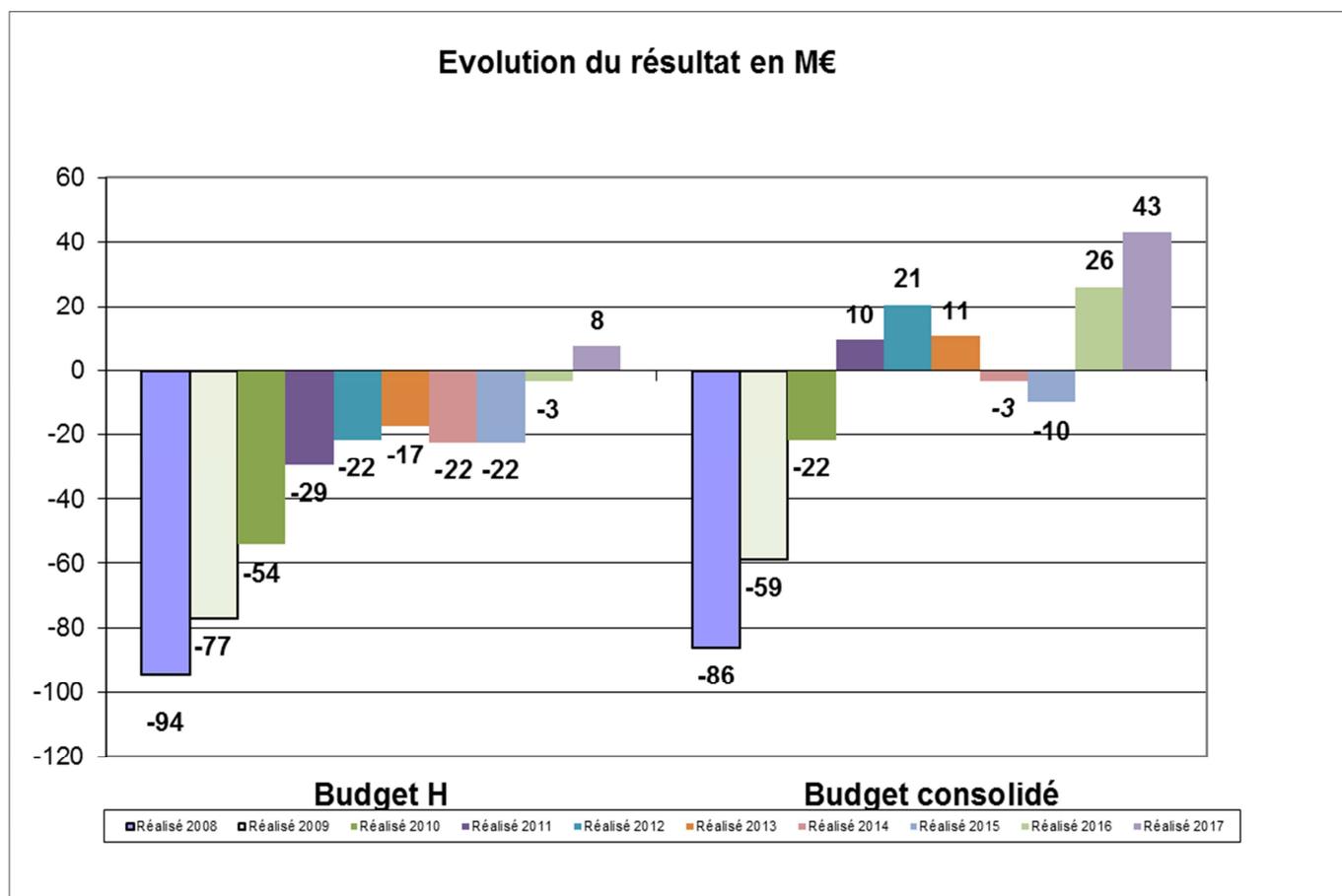
Ce bon résultat en 2017 permet de consolider le retour à l'équilibre atteint dès 2016 mais doit encore être pérennisé dans la durée, compte tenu des effets année pleine et progressifs des mesures salariales accordées aux personnels hospitaliers (dégel du point d'indice, protocole PPCR, plan attractivité des carrières médicales) et du renforcement des objectifs de réduction des dépenses hospitalières dans le cadre du plan national d'économie sur l'ONDAM hospitalier (1.6 Mds € en 2018).



## II. L'EXCEDENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE ATTEINT EN 2017 CONFIRME LA PERSISTANCE DES EFFORTS DE REDRESSEMENT FINANCIER DES HCL.

Le redressement budgétaire est confirmé en 2017, après 9 années d'efforts continus et intensifs de redressement financier. La contrainte financière externe liée au plan national d'économie de l'ONDAM et aux mesures réglementaires a été absorbée grâce à la mise en œuvre d'un plan d'efficience dont le montant a été doublé par rapport aux hypothèses initiales du CREF pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive.

Entre 2008 et 2017, le déficit du budget principal a été intégralement absorbé, pour atteindre un excédent de 7.6 M€ (contre un déficit de 94 M€ en 2008). Après avoir été stabilisé pendant 4 ans entre 2012 et 2015 aux alentours de 21 M€ en moyenne, le résultat comptable est équilibré pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive : après un déficit de -3.4 M€ en 2016 (soit -0.2%), le résultat 2017 est excédentaire de 7.6 M€ (soit +0.4%). Le compte de résultat consolidé tous budgets confondus (43 M€) est clôturé en excédent ce qui s'explique par des cessions d'actifs importantes en 2017 comme en 2016 (pour près de 29 M€ nets).



En 2017, l'établissement a été confronté à une contrainte externe très élevée, conduisant à un effet de ciseaux particulièrement négatif sur la soutenabilité de son cycle d'exploitation :

- la pression à la baisse des recettes récurrentes versées par l'assurance maladie dans le cadre de la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> tranche du plan triennal d'économies de l'Assurance Maladie sur l'ONDAM : cela s'est traduit par une baisse des tarifs de -0.9% (-8 M€) et des dotations MERRI, MIGAC et DAF (-3 M€).

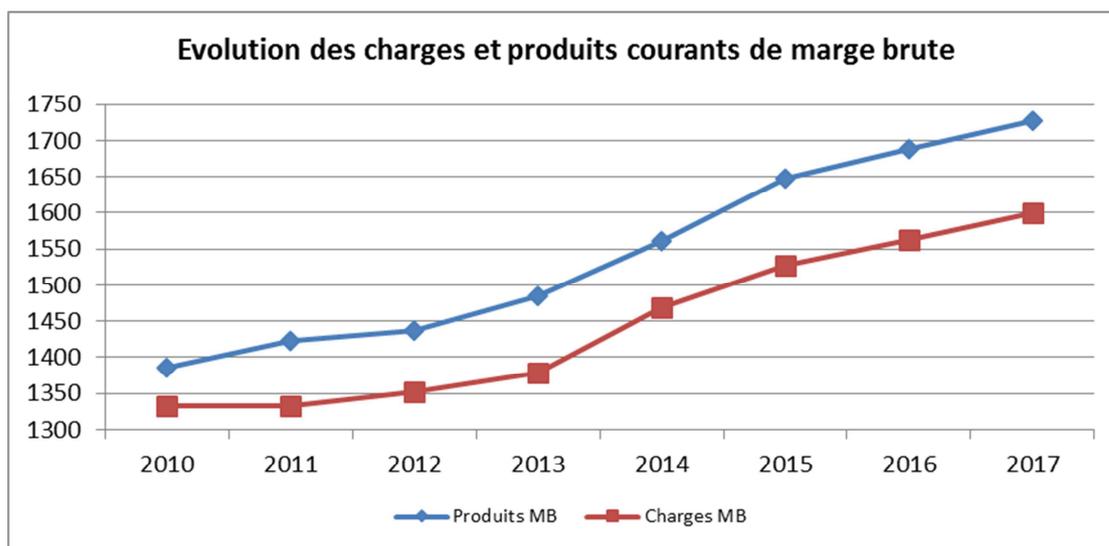
- la pression à la hausse tendancielle des charges de fonctionnement, notamment sur la masse salariale (+25 M€), liée aux mesures réglementaires (dégel du point d'indice, protocole PPCR, plan attractivité des carrières médicales...), au glissement-vieillesse-technicité (GVT) toujours positif, et à la hausse du numerus clausus sur le nombre d'internes et étudiants en médecine rattachés aux HCL.

Afin de compenser cette contrainte, qui s'est élevée à près de 36 M€ sur la marge brute, l'établissement a maintenu pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive sa stratégie de doublement du montant de son plan d'efficience annuel initialement inscrit au CREF 2013-2016 : l'effort de productivité a été porté à près de 40 M€ en 2017. Au final, l'amélioration obtenue s'avère en ligne avec les objectifs. Le plan d'efficience a été mis en œuvre ce qui a permis d'atteindre les objectifs de l'EPRD exécutoire approuvé par l'ARS. Par ailleurs, la politique de développement volontariste des activités nouvelles a porté ses fruits : ce soutien institutionnel a permis d'atteindre un niveau de recettes d'activité plus dynamique que prévu initialement au budget et de compenser certaines pertes et notamment l'impact de la hausse de l'absentéisme non médical. En outre, des efforts d'optimisation de la gestion de la dette et de la trésorerie ont permis de réduire les charges liées aux frais financiers. Enfin, les corrections d'écritures rendues nécessaires pour la mise en place de la réforme comptable des amortissements « au prorata temporis » ont permis de réduire l'impact comptable de cette mesure. La résolution positive (à l'avantage des HCL) de certains vieux contentieux de tarification et de fiscalité a permis de solder des provisions, participant exceptionnellement à l'excédent comptable atteint en 2017. La conjugaison de tous ces efforts a permis de sécuriser l'équilibre budgétaire et d'atteindre l'objectif de marge brute non aidée qui avait été fixé à l'EPRD.

## II .1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement et dynamisme des produits d'activité

Après une chute de près de 40 M€ des aides à la contractualisation (AC) en 2 ans, les dotations ont été stabilisées dans le cadre des engagements contractuels du CREF à un niveau historiquement bas (16 M€ d'aides en 2017, (en stabilité par rapport à 2016). Contrairement à l'année 2015, les HCL n'ont bénéficié d'aucune aide ponctuelle allouée par le ministère en complément de l'accompagnement CREF de l'ARS.

En 2017, la dynamique d'évolution des produits de fonctionnement courant (+2.4%) a été équivalente à celle des charges de fonctionnement courant (+2.4%), concourant à la stabilisation du taux de marge brute d'exploitation hors aides : 6.54% en 2017 contre 6.48% en 2016.



a) **Le développement des produits d'exploitation du budget principal**

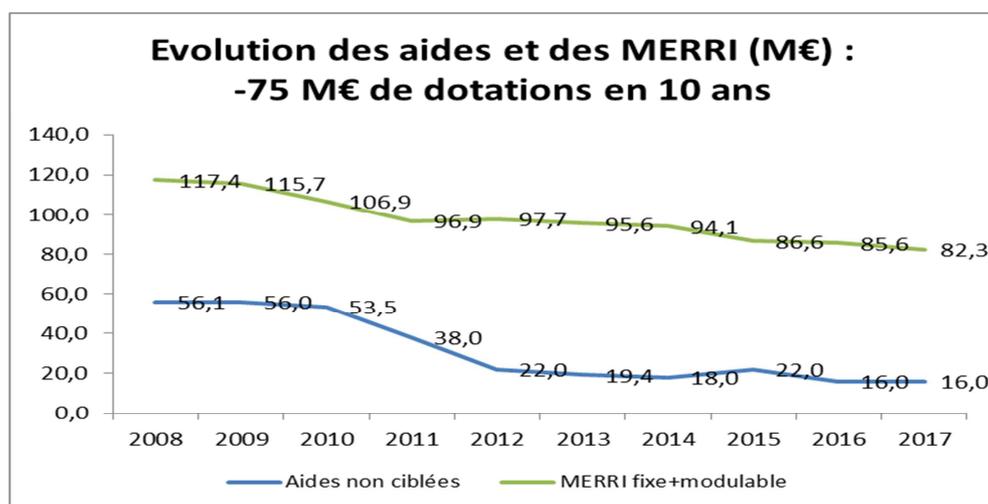
En analyse brute, la dynamique générale des produits (+3.2%) est significativement supérieure au taux de progression des dépenses (+2.6%), ce qui explique que l'amélioration du résultat comptable du budget principal soit plus importante que la progression de la marge brute non aidée entre 2016 et 2017 : le résultat comptable s'est amélioré de 11 M€ alors que la marge brute n'a progressé que de 3.5 M€.

Cette différence d'évolution apparente cache divers phénomènes liés d'une part aux référentiels comptables et d'autre part aux événements imputables à la gestion de l'établissement :

- Événements exceptionnels touchant les charges et produits non comptabilisés dans la marge : annulations et réémission de titres et mandats sur exercices antérieurs, litiges exceptionnels et provisions pour risques et contentieux... ;
- Finalisation des travaux de fiabilisation de l'actif impactant les charges d'amortissement non comptabilisées dans la marge : mise en place de l'amortissement prorata temporis sur les immobilisations amortissables et les subventions directement affectées à leur financement ;
- Gestion active de la dette et de la trésorerie permettant d'optimiser les produits financiers et de réduire les charges financières, opérations non comptabilisées dans la marge.

**Les produits de la marge brute d'exploitation ont progressé de 2.4% en 2017 hors aides. Cette progression supérieure à 2 points traduit la poursuite d'une stratégie d'encouragement au développement des activités engagée depuis 3 ans afin de favoriser une croissance des recettes compatible avec celle des charges.**

**Les dotations forfaitaires MERRI, MIGAC, FIR et DAF** ont connu une augmentation artificielle en 2017 malgré des baisses et des hausses ciblées sur certaines activités. Cette augmentation est liée à deux effets : d'abord le rendement de la dotation MERRI destinée au financement des études médicales, qui est indexée sur l'évolution du nombre d'internes et étudiants en forte augmentation avec un impact haussier sur la masse salariale (+ 6.7 M€ soit +31% p/2016) ; ensuite le complément de MIG pour le financement des SMUR suite à la suppression réglementaire de la facturation des transports secondaires au prescripteur au 1<sup>er</sup> mars 2017 (transfert de crédits de Titre 2 vers le Titre 1 pour 3 M€). Retraitées de ces 2 effets « périmètre », les dotations forfaitaires ont en réalité une nouvelle fois subi une baisse tendancielle de l'ordre de -3 M€, principalement au titre de l'effet revenu négatif de la dotation socle des MERRI malgré la mise en place du « dégroupage » pour le calcul des scores SIGAPS (ce nouveau mode de calcul aura pour effet sur les années suivantes d'améliorer le score et donc de mieux rémunérer les HCL dans un modèle national ouvert à plus d'établissements éligibles au sein d'une enveloppe budgétaire globalement fermée).



**Les recettes d'activité** progressent plus vite sur la part Assurance Maladie (+2.7%) que le taux d'évolution de l'ODMCO pour 2017, en lien avec l'effet volume (+3.4% de séjours) et la stabilité de la valorisation moyenne des séjours (-0.1%), grâce à une hausse de la VMCT en hospitalisation complète (+2.4%). Cette évolution est remarquable alors que la baisse des tarifs GHS décidée par le Ministère s'est élevée à -0.9% dans le cadre du plan d'économies sur l'ONDAM. Au final, sur l'exercice en cours, les recettes T2A hors médicaments augmentent de +2.9% ; les molécules et dispositifs médicaux implantables facturables en sus des GHS ont été très dynamiques (+10.8%) en lien avec le volume de prescriptions et l'arrivée de produits couteux anciennement financés en ATU, ces derniers ayant diminué de -58% (effet transfert de liste). Enfin, les recettes sur exercice antérieur (« LAMDA ») ont été divisées par deux en 2017 (2.7 M€).

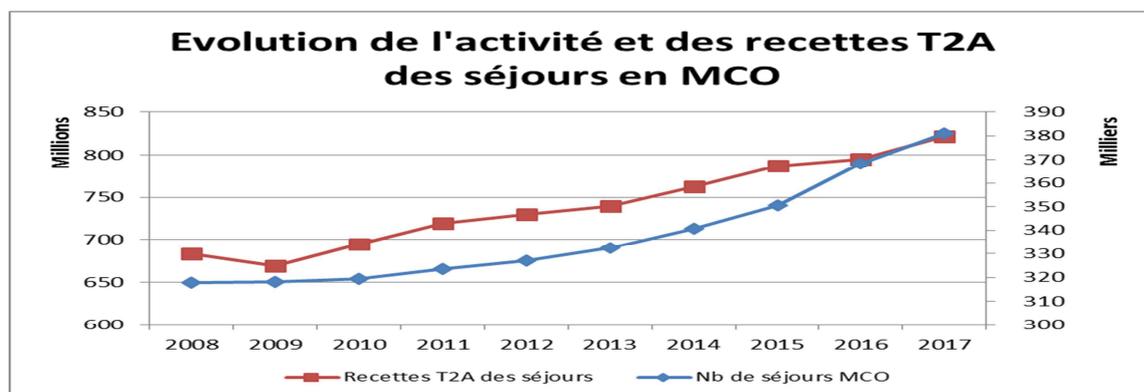
L'évolution des recettes d'activité sur la part patients/mutuelle (Titre 2) connaît un taux d'évolution stable (+0.1%) compte tenu du gel des tarifs journaliers de prestation. Cet effet s'explique aussi par le dynamisme de l'activité ambulatoire moins rémunératrice en termes de journées facturables au titre du ticket modérateur. Toutefois, il convient de souligner un effet « périmètre » avec la suppression au 1<sup>er</sup> mars 2017 de la facturation aux établissements prescripteurs des transports SMUR secondaires désormais intégralement couvert par la MIG SMUR (-3 M€). Enfin, dans le cadre du plan d'efficience, les HCL ont poursuivi leur politique de facturation des prestations de soins réalisées pour le compte d'établissements extérieurs, contribuant à améliorer la couverture des charges fixes des laboratoires de biologie (+7,2%).

**L'activité sur l'année complète 2017, exprimée en séjours PMSI, enregistre une évolution de +3.4% par rapport à 2016. Elle traduit une évolution progressive du case-mix des HCL.**

	M12 2016	M12 2017	Evolution %
Hospitalisation complète (1 nuit et plus)	165 310	168 661	2,0%
Hospitalisation de jour (0 nuit et séances)	202 914	212 225	4,6%
<b>Total</b>	<b>368 224</b>	<b>380 886</b>	<b>3,4%</b>

L'activité d'hospitalisation complète progresse de 2% alors que l'hospitalisation de jour enregistre une progression globale de 4.6% (en particulier les séances qui progressent de 5,2%). La durée moyenne de séjours, pour les séjours de 2 nuits, est restée stable à 7,3 jours en 2017 comme en 2016. L'indice de performance globale de la durée de séjour s'élève à 100 %, c'est-à-dire que les durées de séjours des HCL sont identiques aux durées de séjour attendues. La valeur moyenne du cas traité (tout type de séjour) est restée globalement stable à -0.1% en 2017 malgré l'augmentation importante du nombre de séances (à faible rémunération) : 2 162€ pour 2016 et 2 160€ pour 2017. In fine, cela s'explique par la progression de la VMCT en hospitalisation complète, laquelle a significativement augmenté : +2.4% (4 957 € en 2017).

Cette évolution des HCL contraste avec la tendance nationale des CHRU en 2017 moins favorable, qui se traduit par un effet volume de +1.6% en séjours pour une valorisation T2A quasiment stable (+0.1%), compte tenu de la baisse de la valeur moyenne du cas traité global (tous séjours) de -2%.



## b) La maîtrise des charges d'exploitation du budget principal

Les dépenses ont été une nouvelle fois maîtrisées par la mise en œuvre des mesures d'économies inscrites dans le plan annuel d'efficience des HCL. La progression des charges de fonctionnement courant s'élève à +2.4%, soit la même évolution que celle des produits de fonctionnement courant. Elle est principalement tirée par la forte hausse des consommations de charges à caractère médical (dépenses pharmaceutiques, d'imagerie et de laboratoires) : +2.7%.

La masse salariale (y compris CET) évolue de +2.2% (contre +1% en 2016 et +0.45% en 2015), en stricte conformité avec la prévision de l'EPRD exécutoire 2017. A titre de comparaison, l'évolution de la masse salariale des CHRU s'élève en 2017 à +2.2%, soit la même tendance qu'aux HCL.

Elle représente 57% du total des dépenses et 64% des charges de fonctionnement courant. Le personnel non médical représente 76% du total des charges de personnel et le personnel médical 24% (18% pour les praticiens seniors et 6% pour les praticiens juniors – internes et étudiants en médecine). L'évolution des charges de personnel se traduit par une progression plus modérée de la masse salariale non médicale (+1.9%) que de la masse salariale médicale (+3.2). Pour autant, compte tenu du poids relatif de la masse salariale non médicale dans le total des charges de personnel, la progression des charges de personnels non médicaux conduit à une hausse de +1.4% du total de la masse salariale alors que la progression des charges de personnels médicaux ne contribue qu'à +0.8% du total des charges de personnel.

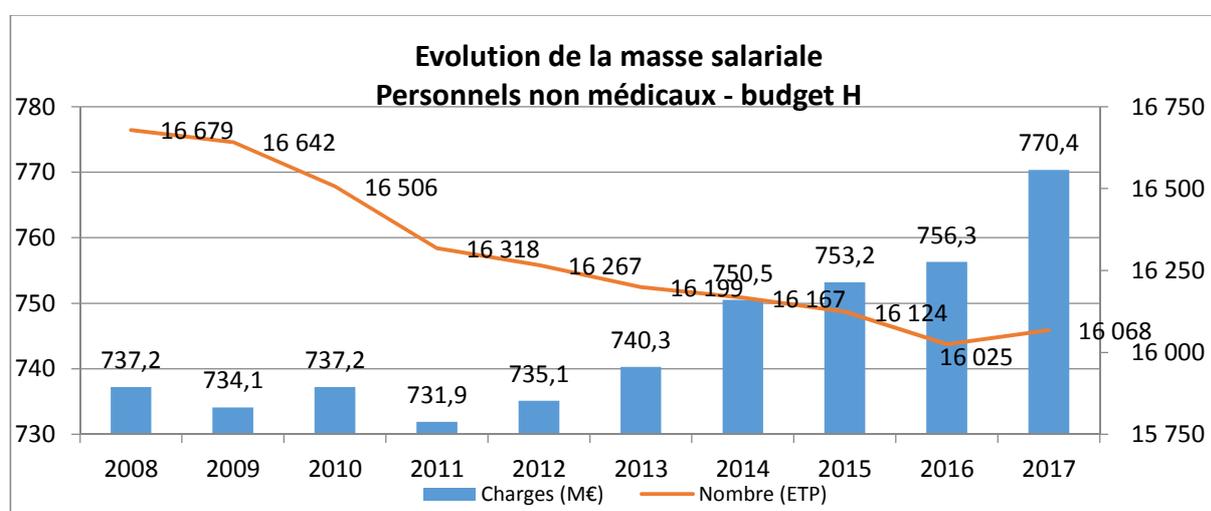
La progression des dépenses de personnels non médicaux est supérieure à celle de l'année précédente (+0.4% en 2016) en lien avec l'impact des mesures réglementaires relatives au dégel du point d'indice dans la FPH et à la mise en œuvre de la 1<sup>ère</sup> tranche du protocole PPCR. La masse salariale médicale est aussi légèrement plus dynamique que l'année précédente : +3.2% (contre +3% en 2016). Toutefois, l'évolution est plus contrastée puisque la dynamique des « seniors » est moins forte (2.4% en 2017) que celle des « juniors » qui a augmenté de +5.6% mais avec une évolution inverse à celle de l'année précédente: progression plus élevée pour les seniors avec +2.4% en 2017 contre +1.7% en 2016 ; progression moins élevée pour les juniors avec +5.6% en 2017 contre +7.1% en 2016. Cette évolution est directement expliquée par les obligations réglementaires d'augmentation du nombre d'internes et étudiants (effet volume) et les surcoûts du plan attractivité des carrières médicales et du dégel du point d'indice (effet prix).

La décomposition des effets prix et volume dans le taux d'évolution de la masse salariale des HCL confirme que la hausse de la masse salariale des HCL en 2017 s'explique quasi-intégralement par une contrainte externe à la gestion de l'établissement : sur une progression de +2.2% en 2017, l'effet prix s'élève à +1.95% (dont 1.55% pour le PNM et 0.4% pour le PM) et l'effet volume à +0.25% (dont -0.13% pour le PM et +0.37% sur le PM). L'effet « contrainte externe » s'explique par l'effet prix des mesures statutaires et catégorielles (+2.8%) et l'effet volume de la hausse du nombre d'internes et étudiants (+0.2%). En réalité, l'effet prix s'avère significativement supérieur au taux facial d'évolution : si l'on rajoute l'effet prix mécanique du GVT (+0.15%) à l'effet prix des mesures réglementaires, l'effet prix « tendanciel » réel s'élève à +2.95%. Si l'on ajoute l'effet volume réglementaire de la hausse du numerus clausus (+0.2%), alors le tendanciel d'évolution global réellement absorbé par les HCL en 2017 au s'élève au final à +3.15% : son impact a été ramené à +2.2% grâce aux mesures de gestion interne mises en œuvre par les HCL dans le cadre du plan d'efficience, soit un effet « gestion interne » de -0.95% (soit 9.6 M€ d'économies) : la maîtrise du volume des effectifs non médicaux dont la progression globale a été limitée à +0.2% a été permise par la stratégie de redéploiement des postes supprimés dans le cadre du plan d'efficience vers les activités nouvelles. Ainsi, la suppression de 195 postes permanents non médicaux (dont 155 ETP nouveaux et 40 ETP en EAP 2016 sur 2017) a permis de redéployer 178 ETP non médicaux et de renforcer l'effectif médical « seniors » pour accompagner le développement des activités nouvelles de soins créées par les HCL sur des recettes et de contribuer à l'amélioration du taux de marge brute sur coûts directs.

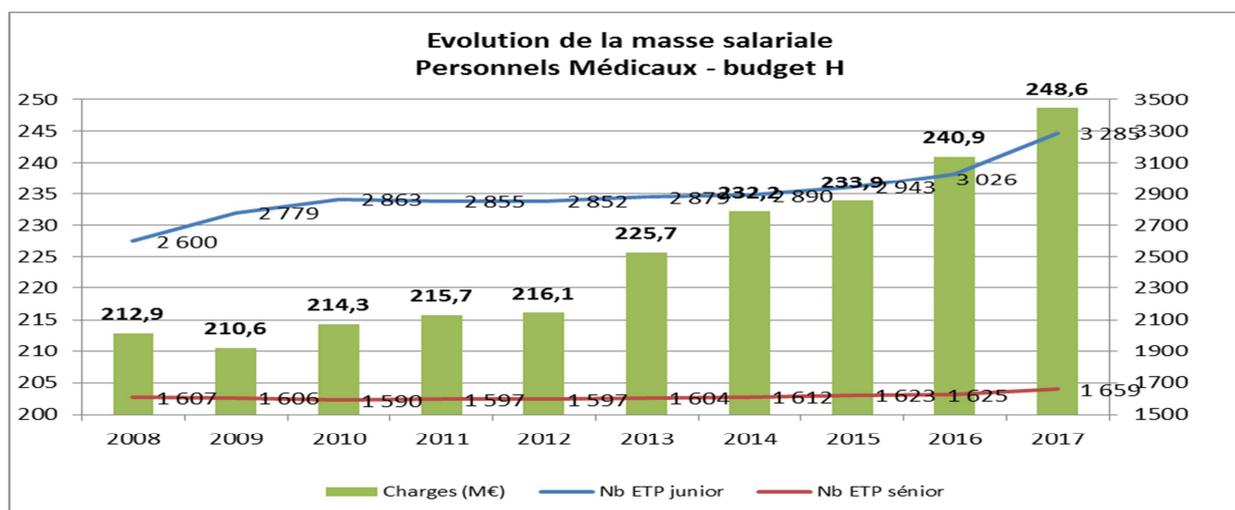
ETP moyens rémunérés (budget H)	2016	2017	Evolution %
Personnels non médicaux	16 027	16 067	+0.2%
Personnels médicaux séniors	1 625	1 659	+2.1%
Personnels médicaux juniors	3 026	3 285	+8.6%
<b>Total ETP-R</b>	<b>20 678</b>	<b>21 011</b>	<b>+1.6%</b>

En longue période, le croisement des courbes d'évolution des volumes (ETP) et des coûts (charges) démontre que la maîtrise de la progression de la masse salariale repose essentiellement sur la gestion des effectifs afin de compenser les effets prix et volume tendanciels, liés à la contrainte externe réglementaire.

Ce constat est particulièrement plus marqué pour le personnel non médical avec une trajectoire inverse entre l'évolution des dépenses et l'évolution des effectifs, confirmant que la masse salariale « non médicale » augmente principalement en raison des effets prix réglementaires, puisque les effectifs diminuent en raison des plans d'efficience successifs engagés par l'établissement.



Ce constat est aussi confirmé, bien que moins marqué, pour le personnel médical. En effet, l'explosion des charges contraste avec la stabilité relative de l'effectif « sénior » et suit naturellement la progression continue de l'effectif « junior ». Cette tendance confirme le caractère contraint de l'évolution des dépenses de personnel médical, sous l'effet de deux facteurs externes à la gestion de l'établissement : les effets prix des mesures réglementaires et statutaires ; l'effet volume du relèvement du numerus clausus.



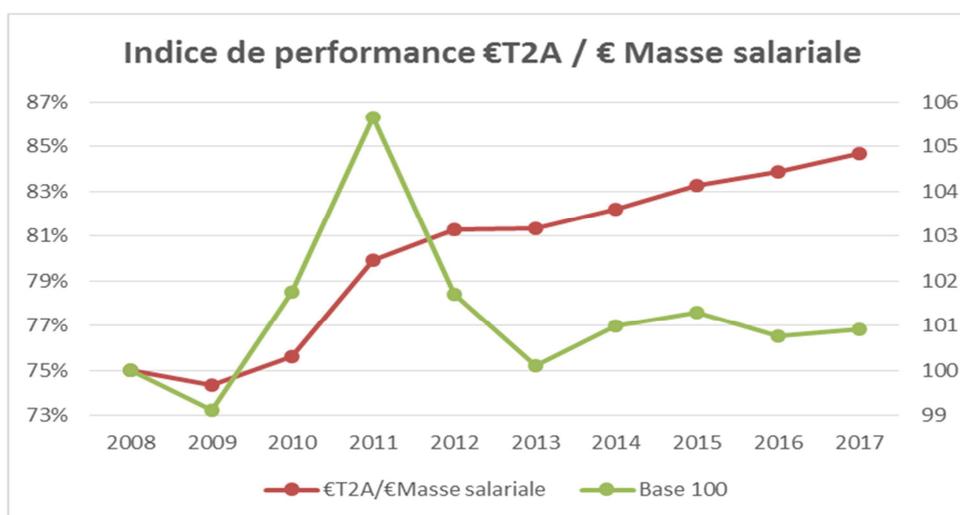
**Les autres charges de fonctionnement courant : globalement, les charges médicales augmentent de 2.7% alors que les charges hôtelières et générales ne progressent que de 2.3%.**

La maîtrise des charges variables s'explique principalement par la mise en œuvre des mesures du plan annuel d'efficacité sur la politique achat (effet prix) et la politique de maîtrise des stocks pharmaceutiques (effet volume). La maîtrise des prescriptions reste un enjeu, tant pour les médicaments financés par tarifs des séjours (« in GHS ») dont la progression à +3.8% est supérieure à celle de la valorisation des séjours T2A, que pour les molécules onéreuses, dispositifs médicaux implantables et médicaments sous ATU qui progressent de 4.1% : bien que financées à l'euro, ces charges pharmaceutiques pèsent lourdement sur le budget et font désormais l'objet d'une régulation nationale pour limiter leur impact dans la tenue de l'ONDAM. Par ailleurs, il convient de souligner que certains produits de santé inscrits sur la liste en sus ne sont pas référencés dans le livret thérapeutique. Dans ce cas, une autorisation nominative du COMEDIMS est possible pour autoriser la prise en charge par l'institution de l'utilisation d'un dispositif médical ou d'un médicament sans remboursement en sus par l'assurance maladie : en 2017, les HCL ont supporté près de 2 M€ de surcoûts de produits de santé non remboursés via cette procédure dérogatoire

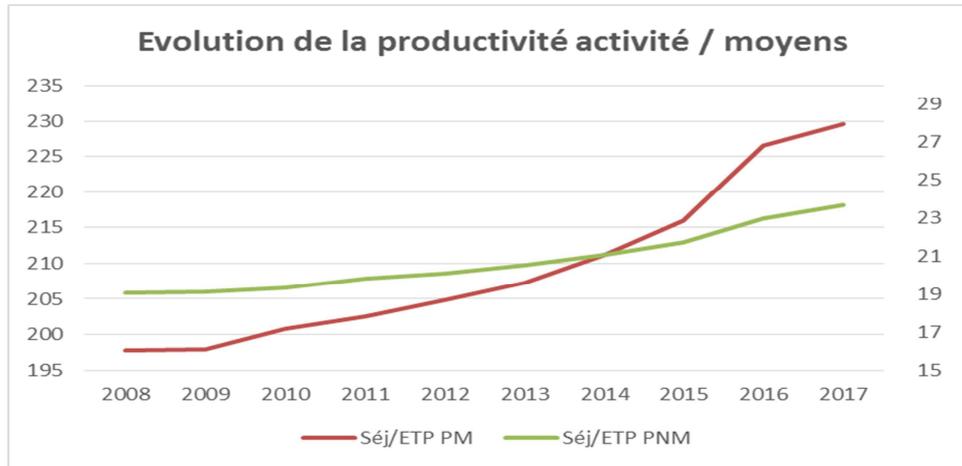
**c) La progression tendancielle de l'efficacité HCL malgré une contrainte « allocative » externe.**

**Globalement, la productivité marginale des HCL s'est significativement améliorée sur longue période, avec une progression annuelle en tendance. Cette progression est toutefois freinée par la politique de régulation prix/volume liée à la contrainte de l'ONDAM dans l'allocation des moyens financiers aux HCL tant pour l'activité de soins (T2A) que pour l'activité de recherche (MERRI).**

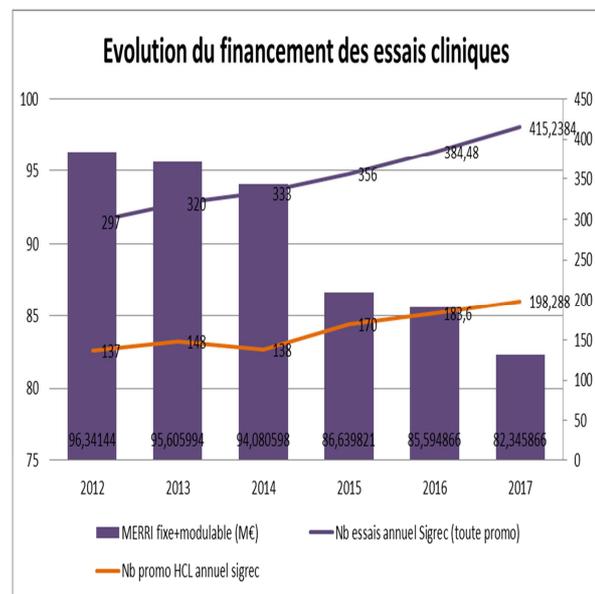
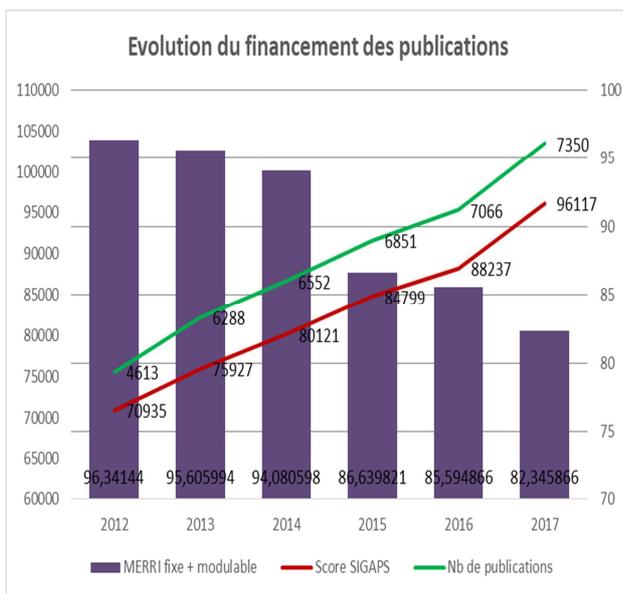
- L'indice de performance des recettes T2A / charges de personnels : une progression de l'indicateur de performance de +10 points entre 2008 et 2017 (en euro courant). Cette évolution s'explique par un taux de croissance annuelle des recettes T2A qui reste chaque année supérieur à celui de la masse salariale et traduit les efforts d'efficacité réalisés pour développer les recettes d'activité tout en maîtrisant les charges de personnels, malgré un taux d'évolution annuel de l'ONDAM inférieur au tendanciel des charges.



- L'évolution de la productivité activité / moyens confirme une amélioration continue des indices de performance, tant pour le personnel médical (sénior) avec une progression de +16%, que pour le personnel non médical avec une progression de +24% entre 2008 et 2017. Ces évolutions, après neutralisation de l'effet prix, atteste de l'effort de productivité réalisé pour absorber l'augmentation de l'activité hospitalière (sans prise en compte de l'effet structure du case-mix).



- L'évolution du rapport « dotation MERRI / activité de recherche » illustre la contrainte financière nationale qui pèse sur les HCL malgré l'augmentation tendancielle des indicateurs de production : la progression continue de la courbe des publications (score SIGAPS) et de celle des essais cliniques (score SIGREC) est inversement proportionnelle à l'évolution de la courbe de la dotation MERRI, en décroissance tendancielle annuelle (-14 M€ de recettes entre 2012 et 2017).



## II-2. Des objectifs d'amélioration de la marge brute et de la capacité d'autofinancement

Le retour à l'équilibre a été atteint dès 2016 et stabilisé en 2017 dans un contexte national particulièrement contraint au plan financier. La pérennisation dans le temps de ces résultats repose à la fois sur la poursuite du très haut niveau d'effort d'efficience jusqu'en 2019 (40 M€) et sur la stabilisation du niveau de la contrainte externe *α maxima* à hauteur de 35 M€/an ans le cadre du PGFP.

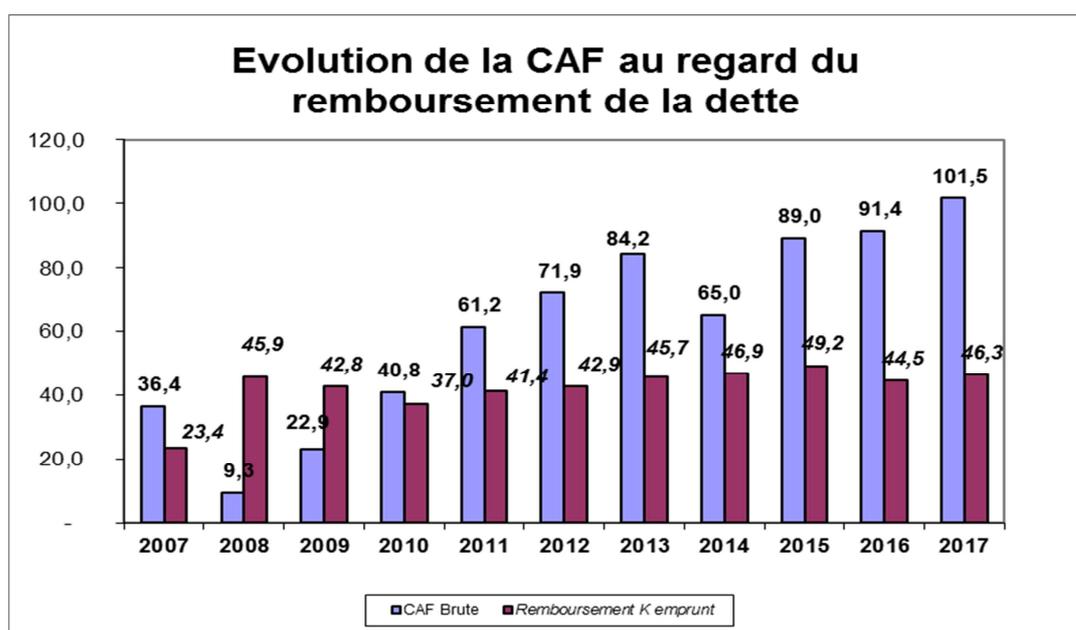
### b) La progression de la marge brute d'exploitation hors aides

Le **taux de marge brute hors aides s'élève à 6,5% en 2017**, conformément à l'objectif fixé à l'EPRD exécutoire approuvé par l'ARS (en stabilité par rapport à 2016). L'atteinte de cet objectif en euro et en pourcentage, dans un contexte national particulièrement contraint en 2017, permet à l'établissement de sécuriser sa trajectoire pluriannuelle de redressement jusqu'en 2019, sous réserve de réaliser les efforts d'efficience inscrits à l'EPRD 2018.

marge brute (hors aide)	CF 2016	EPRD 2017	CF 2017
taux	6,48%	6,58%	6,54%
montant	108 M€	112 M€	112 M€

### c) L'amélioration de la capacité d'autofinancement des investissements

La **capacité d'autofinancement brute atteint 101 M€, contre 71 M€ en 2012, soit une amélioration de près de 30 M€ par rapport la situation avant signature du CREF**. Ainsi, sur longue période, la CAF brute a été multipliée par 11 en 10 ans. Les HCL s'inscrivent donc clairement dans une trajectoire de redressement inverse à celle de la tendance nationale des CHRU qui voit une baisse continue de la CAF depuis 5 ans. **La CAF brute excède de 55 M€ le montant du remboursement en capital des emprunts qui s'élève à 46 M€ en 2017**. La CAF nette est donc largement positive, en hausse de +17% par rapport à 2016 alors que le montant du capital de la dette remboursé est quant à lui resté stable. La CAF nette couvre intégralement le financement du plan des investissements courants exécutés en 2017.



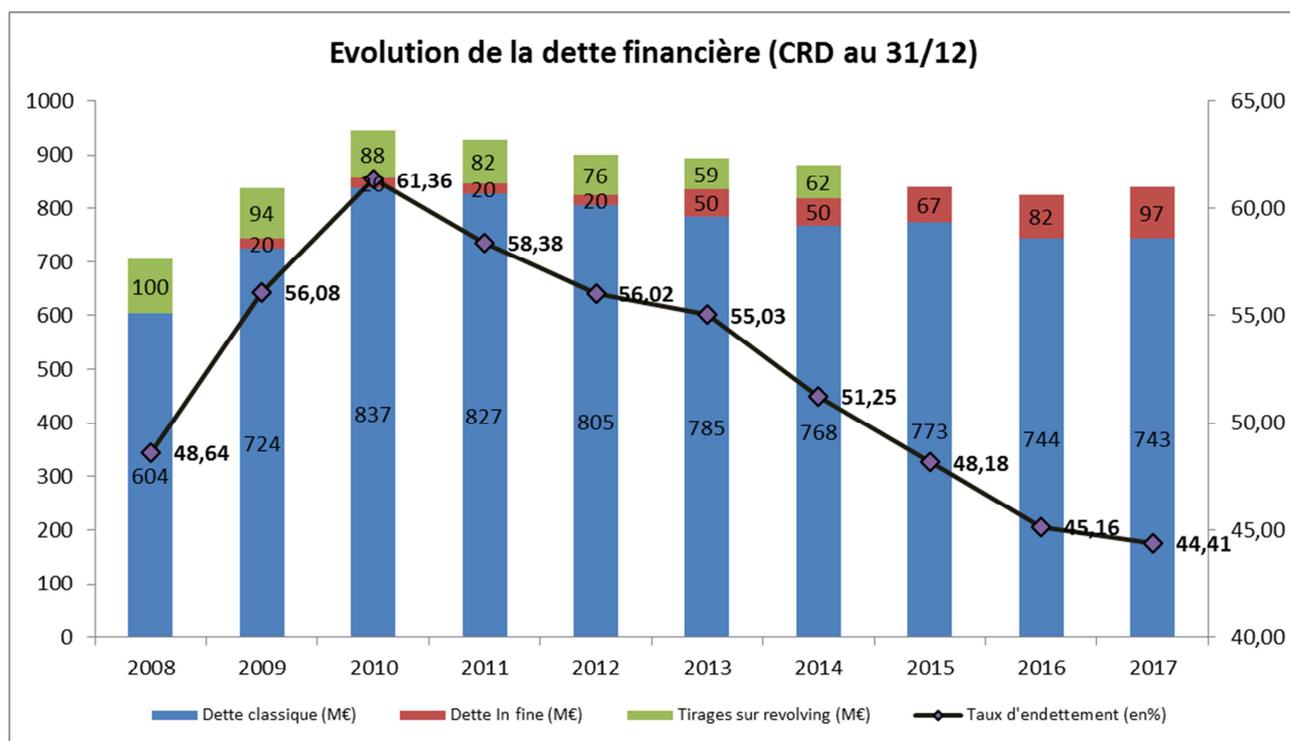
### II.3. Une trajectoire de désendettement conformément au CREF.

L'endettement financier s'élève à 840 M€ au 31/12/2017 : le taux d'endettement s'élève à 44% des produits. Depuis 2012, avant signature du CREF, le désendettement financier des HCL représente une diminution de -60 M€ soit une baisse de 12 point du taux d'endettement global. La dette financière totale de l'établissement représente moins de la moitié de ses produits d'exploitation, ce qui garantit son indépendance financière.

L'endettement bancaire a été stabilisé à 743 M€ (pour 744 M€ en 2016). L'endettement à remboursement in fine du capital (à 10 ans) a augmenté de 15 M€ pour s'élever à 97 M€ (pour 82 M€ en 2016) via une émission obligataire réalisée en stand alone. L'endettement financier à court terme a disparu pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive en lien avec la restauration des équilibres structurels de trésorerie : l'établissement n'a pas eu besoin de recourir à des tirages à court terme de trésorerie en fin d'année via ses options sur les emprunts dits « revolving » ou ses autres instruments de couvertures classiques, compte tenu d'un excédent cumulé de « trésorerie nette ».

Ce désendettement est conforme à l'objectif du CREF et s'explique par les apports successifs depuis 3 ans au fonds de roulement, conjoncturellement alimentés par des reports techniques de dépenses d'investissement non mandatées en clôture, mais surtout structurellement expliqués par le redressement continu de la marge brute et de la capacité d'autofinancement.

Cette amélioration permet à l'établissement de sécuriser le financement de sa politique de modernisation immobilière (avec la montée en charge des opérations majeures) et le maintien d'un niveau d'investissement courant (travaux, équipements, SIH) : le programme d'investissement s'élève désormais en moyenne à près de 100 M€ /an de dépenses réalisées.



### III. CONCLUSION

**Les résultats obtenus par les HCL sur le plan financier sont le reflet des efforts de redressement financier réalisés depuis 9 ans et s'avèrent très encourageants pour l'avenir : ils démontrent la capacité de l'établissement à conduire dans le temps ses efforts de restructuration interne et à poursuivre ses objectifs d'amélioration de la performance et de l'efficacité de ses organisations tout en absorbant par ailleurs une contrainte financière externe élevée, qui se poursuit chaque année et se renforce durablement dans le cadre de la maîtrise nationale des comptes publics et des dépenses de santé à l'hôpital.**

Le CREF signé en 2013 a été prolongé en 2016 avec l'ARS jusqu'en 2019 ; il garantit aux HCL le maintien des aides budgétaires en obtenant une sanctuarisation de ces aides sur la période sur le compte de résultat en exploitation à hauteur de 16 M€. En contrepartie l'établissement doit poursuivre son effort de redressement, avec notamment un effort d'efficacité à hauteur de 40 M€ par an jusqu'en 2019 afin de compenser le haut niveau de contrainte externe lié aux plans nationaux de maîtrise des dépenses de santé à l'hôpital.

Les efforts menés par les HCL ont continué de produire leurs effets malgré un contexte davantage contraint que les années passées (doublement du tendancier depuis 2014). Toutefois, le niveau de la contrainte ayant vocation à se pérenniser dans le cadre d'un taux d'évolution national de l'ONDAM limité à +2%/an pour un tendancier des dépenses de santé à 4.5%/an, **il est nécessaire de sécuriser durablement dans le temps les bons résultats obtenus en 2017 et de poursuivre les efforts de redressement jusqu'en 2021 conformément au nouveau PGFP exécutoire afin d'atteindre l'objectif cible de marge brute de 8% hors aide à cet horizon.**

Le nouveau PGFP exécutoire retient des hypothèses sur le tendancier avec un effet « contrainte externe » :

- à la hausse des dépenses, principalement sur la masse salariale : hausse des cotisations patronales, revalorisations catégorielles et mesures statutaires, assouplissement du numerus clausus, etc...
- à la baisse des recettes, principalement versées par l'assurance maladie : baisse des tarifs de GHS et des remboursements sur la liste en sus dans le cadre de la régulation prix/volume de l'ODMCO, écrêtement des financements MERRI et des dotations MIGAC, réforme du financement des activités de SSR, introduction de nouveaux financements forfaitisés (épisode de soins ou parcours de soins), baisse des tarifs journaliers de prestation pour le ticket modérateur, etc...

**Ainsi, l'établissement a une nouvelle fois démontré en 2017, avec des résultats conformes aux objectifs, sa capacité d'adaptation à la contrainte externe et de sécurisation dans le temps de ses efforts d'efficacité.**

**Il faut souligner que, dans un contexte de contrainte financière et réglementaire durablement accrue, les HCL ont réussi à atteindre leurs objectifs d'efficacité 3 années de suite et à sécuriser en 2017 une situation financière équilibrée alors que la tendance nationale confirme une dégradation des comptes des hôpitaux publics en général, et des CHRU en particulier.**

**Cependant, les contraintes très importantes de l'année 2018, et, pour autant que l'on puisse les anticiper, celles des années ultérieures, impliquent de poursuivre les efforts d'efficacité à un niveau qui doit rester exigeant.**

**ANNEXES**  
**TABLEAUX DU COMPTE**  
**FINANCIER 2017**

# 1. Synthèse des états du compte financier 2017

## COMPTES DE RESULTAT (PRINCIPAL ET ANNEXES)

### COMPTE DE RESULTAT PRINCIPAL

	CHARGES			PRODUITS			
	2016	2017	Evolution	2016	2017	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	997 170 032,75	1 018 992 577,41	21 822 544,66	1 304 545 933,87	1 341 609 628,90	37 063 695,03	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	435 975 806,77	447 876 430,27	11 900 623,50	136 540 048,53	136 707 503,75	167 455,22	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	130 316 016,38	133 318 228,04	3 002 211,66	306 307 366,20	325 383 352,18	19 075 985,98	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	187 335 148,82	195 867 978,68	8 532 829,86			0,00	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 750 797 004,72</b>	<b>1 796 055 214,40</b>	<b>45 258 209,68</b>	<b>1 747 393 348,60</b>	<b>1 803 700 484,83</b>	<b>56 307 136,22</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>0,00</b>	<b>7 645 270,43</b>	<b>7 645 270,43</b>	<b>3 403 656,12</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 403 656,12</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>

### COMPTES DE RESULTAT ANNEXES

#### Compte de résultat annexe USLD

	CHARGES			PRODUITS			
	2016	2017	Evolution	2016	2017	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	19 583 979,98	19 953 063,56	369 083,58	13 456 218,50	13 438 492,06	-17 726,44	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	873 930,20	975 913,54	101 983,34	3 567 091,66	3 587 071,44	19 979,78	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	5 253 026,45	5 147 920,46	-105 105,99	8 212 779,54	7 979 870,80	-232 908,74	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	414 219,23	277 001,74	-137 217,49	268 920,25	193 650,36	-75 269,89	Titre 4 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26 125 155,86</b>	<b>26 333 899,30</b>	<b>228 743,44</b>	<b>25 505 009,95</b>	<b>25 199 084,66</b>	<b>-305 925,29</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>Résultat comptable excédentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>620 145,91</b>	<b>1 154 814,64</b>	<b>534 668,73</b>	<b>Résultat comptable déficitaire</b>

#### Compte de résultat annexe EHPAD

	CHARGES			PRODUITS			
	2016	2017	Evolution	2016	2017	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	3 006 074,56	3 004 450,25	-1 624,31	1 487 697,00	1 487 697,00	0,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	140 519,87	136 563,55	-3 956,32	613 086,12	591 212,74	-21 873,38	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	1 057 744,84	1 068 196,53	10 451,69	1 546 958,45	1 515 149,43	-31 809,02	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions, financières et exceptionnelles	189 977,14	96 528,85	-93 448,29	56 548,52	29 117,95	-27 430,57	Titre 4 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 394 316,41</b>	<b>4 305 739,18</b>	<b>-88 577,23</b>	<b>3 704 290,09</b>	<b>3 623 177,12</b>	<b>-81 112,97</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>Résultat comptable excédentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>690 026,32</b>	<b>682 562,06</b>	<b>-7 464,26</b>	<b>Résultat comptable déficitaire</b>

#### Compte de résultat annexe de lutte contre la toxicomanie

	CHARGES			PRODUITS			
	2016	2017	Evolution	2016	2017	Evolution	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	169 893,20	183 994,25	14 101,05	1 128 780,00	1 188 290,00	59 510,00	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	947 219,85	1 017 599,78	70 379,93	151,31	9 389,99	9 238,68	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	3 491,71	130 739,52	127 247,81	3 632,93	10 364,38	6 731,45	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 120 604,76</b>	<b>1 332 333,55</b>	<b>211 728,79</b>	<b>1 132 564,24</b>	<b>1 208 044,37</b>	<b>75 480,13</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>Résultat comptable excédentaire</b>	<b>11 959,48</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 959,48</b>	<b>0,00</b>	<b>124 289,18</b>	<b>124 289,18</b>	<b>Résultat comptable déficitaire</b>

#### Compte de résultat annexe des écoles paramédicales

	CHARGES			PRODUITS			
	2016	2017	Evolution	2016	2017	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	9 507 412,43	9 575 187,58	67 775,15	10 545 938,85	10 486 317,43	-59 621,42	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	2 402 135,86	2 285 877,88	-116 257,98	1 352 200,99	1 312 211,67	-39 989,32	Titre 2 : Autres produits
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE							REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 909 548,29</b>	<b>11 861 065,46</b>	<b>-48 482,83</b>	<b>11 898 139,84</b>	<b>11 798 529,10</b>	<b>-99 610,74</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>Résultat comptable excédentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 408,45</b>	<b>62 536,36</b>	<b>51 127,91</b>	<b>Résultat comptable déficitaire</b>

#### Compte de résultat annexe de la Dotation non affectée

	CHARGES			PRODUITS			
	2016	2017	Evolution	2016	2017	Evolution	
Titre 1 : Charges de personnel	1 222 658,02	1 215 355,89	-7 302,13	39 417 658,66	45 188 099,29	5 770 440,63	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	7 253 626,10	6 431 304,07	-822 322,03				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 476 284,12</b>	<b>7 646 659,96</b>	<b>-829 624,16</b>	<b>39 417 658,66</b>	<b>45 188 099,29</b>	<b>5 770 440,63</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>
<b>RESULTAT (EXCEDENT)</b>	<b>30 941 374,54</b>	<b>37 541 439,33</b>	<b>6 600 064,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>RESULTAT (DEFICIT)</b>

COMPTE DE RESULTAT	RESULTAT 2016	RESULTAT 2017	Evolution
Compte de résultat principal (H)	-3 403 656,12	7 645 270,43	11 048 926,55
Compte de résultat annexe U.S.L.D (B)	-620 145,91	-1 154 814,64	-534 668,73
Compte de résultat annexe E.H.P.A.D €	-690 026,32	-682 562,06	7 464,26
Compte de résultat annexe Ecoles paramédicales et instituts de formation (C)	-11 408,45	-62 536,36	-51 127,91
Compte de résultat annexe Lutte contre la toxicomanie (P)	11 959,48	-124 289,18	-136 248,66
Compte de résultat annexe Dotation Non Affectée (A)	30 941 374,54	37 541 439,33	6 600 064,79
<b>TOTAL RESULTAT CONSOLIDE TOUTES ACTIVITES CONFONDUES (EXCEDENT)</b>	<b>26 228 097,22</b>	<b>43 162 507,52</b>	<b>16 934 410,30</b>

## CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

	RESULTAT 2016	RESULTAT 2017	Evolution	RESULTAT 2016	RESULTAT 2017	Evolution	
RESULTAT (EXCEDENT)	26 228 097	43 162 508	16 934 410	-	-	-	RESULTAT (DEFICIT)
+ valeur comptable des éléments d'actifs cédés	438 537	2 018 004	1 579 467	22 538 585	30 211 728	7 673 143	- produits des cessions d'éléments d'actifs
+ dotations aux amortissements	93 811 966	93 389 026	-422 940	1 787 379	2 699 383	912 004	- quote part des subventions virée au résultat
+ dotations aux provisions	30 723 123	38 645 143	7 922 020	35 511 911	42 718 203	7 206 292	- reprises sur amortissements et provisions
SOUS TOTAL 1	151 201 724	177 214 680	26 012 957	59 837 874	75 629 313	15 791 439	SOUS TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1+2-0)	91 363 849	101 585 367	10 221 518				INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1+2-0)

## TABLEAU DE FINANCEMENT

	RESULTAT 2016	RESULTAT 2017	Evolution	RESULTAT 2016	RESULTAT 2017	Evolution	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	-	-	-	91 363 849	101 585 367	10 221 518	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
Titre 1 : Remboursement des dettes financières (hors comptes 1632, 16441, 16449)	44 545 473	46 360 526	1 815 053	30 070 538	60 065 571	29 995 033	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	101 699 994	105 913 569	4 213 575	43 898 881	17 606 514	-26 292 367	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	79 074	110 884	31 810	23 570 327	31 631 624	8 061 297	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	146 324 541	152 384 979	6 060 438	188 903 595	210 889 076	21 985 481	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	42 579 055	58 504 097	15 925 043	-	-	-	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	188 903 595	210 889 076	21 985 481	188 903 595	210 889 076	21 985 481	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

## FONDS DE ROULEMENT ET DETTE FINANCIERE

	2 016	2 017	Evolution
Fonds de roulement au 1er janvier	92 008 376	140 059 377	48 051 001
Variation du fonds de roulement	48 050 999	58 504 097	10 453 098
Fonds de roulement au 31 décembre	140 059 375	198 563 474	58 504 099
Capital restant dû des dettes financières au 31 décembre	825 754 460	839 635 188	13 880 728
Taux d'indépendance financière (%)	65,26	66,66	1,40
Durée apparente de la dette (année)	9,04	8,27	-0,77
Taux d'endettement (%)	46,50	45,71	-0,79
Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital (cumul au 31/12)	7 200 000	7 200 000	-
Equivalent de l'amortissement cumulé des emprunts in fine au 31 décembre	26 200 000	33 400 000	7 200 000

## BILAN FINANCIER

	2 016	2 017	Variation
TOTAL FONDS DE ROULEMENT (FDR)	140 059 376,66	198 563 474,04	58 504 097
FDR en jours d'exploitation	32,82	45,47	13
Stocks	31 942 487,29	31 778 336,30	-164 151
Créances	322 891 631,53	348 605 551,99	25 713 920
Dettes non financières	249 079 462,18	276 599 982,12	27 520 520
TOTAL BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR = Stocks + Créances - Dettes)	105 754 656,64	103 783 906,17	-1 970 750
BFR en jours d'exploitation	24,78	23,77	-1
TOTAL TRESORERIE NETTE (FDR - BFR)	34 304 720,02	94 779 567,87	60 474 848
TRESORERIE en jours d'exploitation	8,04	21,70	14

## 2. Proposition d'affectation des résultats 2017

Comptes de Résultat	Montant du résultat 2017	Affectation	Montant du compte après affectation des résultats 2017
Budget principal (H)	7 645 270,43	Report à nouveau déficitaire (en diminution)	403 510 782,71
Dotations Non Affectées (A)	37 541 439,33	Investissements	393 617 984,93
USLD (B)	-1 154 814,64	Affectation par section tarifaire	
Section Hébergement	-309 010,36	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	4 929 335,07
Section Dépendance	-223 883,02	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	3 619 894,51
Section Soins	-621 921,26	Réserve de compensation (en diminution)	3 639 734,82
EHPAD (E)	-682 562,06	Affectation par section tarifaire	
Section Hébergement	-126 121,58	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	2 505 366,27
Section Dépendance	-35 923,42	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	1 314 572,41
Section Soins	-520 517,06	Réserve de compensation (en diminution)	667 060,62
CSAPA - addictologie (P)	-124 289,18	Réserve de compensation (en diminution)	307 894,67
Ecoles et instituts de formation (C)	-62 536,36	Report à nouveau déficitaire (en augmentation)	300 961,67
		Réserve de compensation (en diminution)	0,00

### 3. Etat détaillé des produits du budget H (budget principal)

#### Evolution

Produits	Recettes 2016	EPRD exécutoire 2017	Recettes 2017	Ecart Recettes 2017-2016		Ecart Recettes - EPRD 2017	
				en valeur	en %	en valeur	en %
<b>Recettes liées à l'activité</b>	<b>951 694 688,83</b>	<b>973 621 774,00</b>	<b>986 458 473,80</b>	<b>34 763 784,97</b>	<b>3,65%</b>	<b>12 836 699,80</b>	<b>1,32%</b>
Produits de la tarification des séjours	741 756 262,75	753 603 225,00	767 379 071,45	25 622 808,70	3,45%	13 775 846,45	1,83%
IVG part prise en charge par assur. mal.	1 564 388,27	1 580 761,00	1 593 711,34	29 323,07	1,87%	12 950,34	0,82%
Prestations prélèv.organes et tissus (POT)	712 799,20	727 055,00	556 937,24	-155 861,96	-21,87%	-170 117,76	-23,40%
Soins externes pris en charge assur. mal.	91 191 434,42	98 994 628,00	90 332 786,86	-858 647,56	-0,94%	-8 661 841,14	-8,75%
<b>Sous-total recettes séjours et soins externes sur exercice en-cours</b>	<b>835 224 884,64</b>	<b>854 905 669,00</b>	<b>859 862 506,89</b>	<b>24 637 622,25</b>	<b>2,95%</b>	<b>4 956 837,89</b>	<b>0,58%</b>
Médicaments facturés en sus des séjours	80 298 537,48	80 286 478,00	90 087 450,22	9 788 912,74	12,19%	9 800 972,22	12,21%
Dispositifs médic.facturés en sus séjour	31 467 524,10	33 429 627,00	33 770 931,37	2 303 407,27	7,32%	341 304,37	1,02%
<b>Sous-total MO-DMI sur exercice en-cours</b>	<b>111 766 061,58</b>	<b>113 716 105,00</b>	<b>123 858 381,59</b>	<b>12 092 320,01</b>	<b>10,82%</b>	<b>10 142 276,59</b>	<b>8,92%</b>
Produits sur exercices antérieurs AM	4 703 742,61	5 000 000,00	2 737 585,32	-1 966 157,29	-41,80%	-2 262 414,68	-45,25%
<b>Sous-total exercices antérieurs</b>	<b>4 703 742,61</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>2 737 585,32</b>	<b>-1 966 157,29</b>	<b>-41,80%</b>	<b>-2 262 414,68</b>	<b>-45,25%</b>
<b>Dotations et Forfaits</b>	<b>352 851 245,04</b>	<b>366 273 495,00</b>	<b>355 151 155,10</b>	<b>-10 182 824,94</b>	<b>-2,89%</b>	<b>-11 122 339,90</b>	<b>-3,04%</b>
Forfait annuel urgences (FAU)	15 062 108,00	15 932 992,00	15 932 992,00	870 884,00	5,78%	0,00	0,00%
Forfait annuel prélèv.organes ou tissus (CPO)	836 030,00	1 321 611,00	827 230,00	-8 800,00	-1,05%	-494 381,00	-37,41%
Forfait annuel de transplantations et de greffes (FAG)	4 691 703,00	4 172 611,00	4 621 992,00	-69 711,00	-1,49%	449 381,00	10,77%
Forfait incitation financière à l'amélioration à la qualité - FIFAQ MCO	350 242,00	350 242,00	0,00	-350 242,00	-100,00%	-350 242,00	-100,00%
<b>Sous-total forfaits</b>	<b>20 940 083,00</b>	<b>21 777 456,00</b>	<b>21 382 214,00</b>	<b>442 131,00</b>	<b>2,11%</b>	<b>-395 242,00</b>	<b>-1,81%</b>
Dotation annuelle de financement PSY	8 070 171,00	8 057 393,00	7 994 803,00	-75 368,00	-0,93%	-62 590,00	-0,78%
Dotation annuelle de financement SSR	72 392 675,00	72 188 996,00	65 552 177,00	-6 840 498,00	-9,45%	-6 636 819,00	-9,19%
<b>Sous-total DAF</b>	<b>80 462 846,00</b>	<b>80 246 389,00</b>	<b>73 546 980,00</b>	<b>-6 915 866,00</b>	<b>-8,60%</b>	<b>-6 699 409,00</b>	<b>-8,35%</b>
Dotation mission intérêt général (MIG)	201 056 777,93	216 025 024,00	204 972 948,60	3 916 170,67	1,95%	-11 052 074,40	-5,12%
Aide à la contractualisation (AC)	13 981 064,00	18 272 496,00	12 202 105,50	-1 778 958,50	-12,72%	-6 070 390,50	-33,22%
<b>Sous total MIGAC</b>	<b>215 037 841,93</b>	<b>234 297 520,00</b>	<b>217 175 054,10</b>	<b>2 137 212,17</b>	<b>0,99%</b>	<b>-17 122 465,90</b>	<b>-7,31%</b>
FIR : dotation mission intérêt général (MIG)	26 325 570,00	26 137 930,00	25 732 281,00	-593 289,00	-2,25%	-405 649,00	-1,55%
FIR : aide à la contractualisation (AC)	8 901 543,00	2 427 861,00	2 819 765,00	-6 081 778,00	-68,32%	391 904,00	16,14%
FIR : autres (indemnité mobilité, départ volontaire...)	1 183 361,11	1 386 339,00	2 012 126,00	828 764,89	70,03%	625 787,00	45,14%
<b>Sous total FIR</b>	<b>36 410 474,11</b>	<b>29 952 130,00</b>	<b>30 564 172,00</b>	<b>-5 846 302,11</b>	<b>-16,06%</b>	<b>612 042,00</b>	<b>2,04%</b>
Part activité de la dotation modulée à l'activité			5 424 956,00	5 424 956,00		5 424 956,00	
Dotations missions d'intérêt général (MIG) SSR			1 044 840,00	1 044 840,00		1 044 840,00	
Dotation d'aide à la Contractualisation (AC) SSR			6 012 939,00	6 012 939,00		6 012 939,00	
<b>Sous total Produits du financement des activités SSR</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 482 735,00</b>	<b>12 482 735,00</b>		<b>12 482 735,00</b>	
<b>Total financement Assurance Maladie</b>	<b>1 304 545 933,87</b>	<b>1 339 895 269,00</b>	<b>1 341 609 628,90</b>	<b>24 580 960,03</b>	<b>1,88%</b>	<b>1 714 359,90</b>	<b>0,13%</b>
<b>Hospitalisation complète</b>	<b>69 610 465,16</b>	<b>70 125 468,00</b>	<b>69 233 979,35</b>	<b>-376 485,81</b>	<b>-0,54%</b>	<b>-891 488,65</b>	<b>-1,27%</b>
Médecine et spécialités médicales	30 572 668,80	28 301 403,00	30 026 636,16	-546 032,64	-1,79%	1 725 233,16	6,10%
Forfait journalier	20 279 118,38	20 779 118,00	20 540 586,20	261 467,82	1,29%	-238 531,80	-1,15%
Chirurgie et spécialités chirurgicales	7 403 824,30	8 639 352,00	6 624 705,80	-779 118,50	-10,52%	-2 014 646,20	-23,32%
Spécialités coûteuses	7 114 013,61	7 837 445,00	7 098 615,60	-15 398,01	-0,22%	-738 829,40	-9,43%
Moyen séjour et rééducation fonctionnelle	2 747 608,20	2 977 507,00	3 255 491,40	507 883,20	18,48%	277 984,40	9,34%
Produits à charge de l'Etat (écrouvés)	637 680,30	653 267,00	806 285,28	168 604,98	26,44%	153 018,28	23,42%
Ticket modérateur forfaitaire hospit. complète	534 204,00	616 612,00	496 224,00	-37 980,00	-7,11%	-120 388,00	-19,52%
Autres prestations - tarification spec. (Chirurgie Esthétique)	321 347,57	320 764,00	385 434,91	64 087,34	19,94%	64 670,91	20,16%
<b>Hospitalisation partielle et I.V.G.</b>	<b>6 238 366,10</b>	<b>6 238 950,00</b>	<b>6 218 429,80</b>	<b>-19 936,30</b>	<b>-0,32%</b>	<b>-20 520,20</b>	<b>-0,33%</b>
Hospitalisation partielle	5 973 082,10	5 973 676,00	5 935 703,80	-37 378,30	-0,63%	-37 972,20	-0,64%
Ticket modérateur forfaitaire hospit. partielle	265 284,00	264 690,00	282 726,00	17 442,00	6,57%	18 036,00	6,81%
IVG	0,00	584,00	0,00	0,00	0,00%	-584,00	-100,00%
<i>Sous-total "hospitalisation"</i>	<i>75 848 831,26</i>	<i>76 364 418,00</i>	<i>75 452 409,15</i>	<i>-396 422,11</i>	<i>-0,52%</i>	<i>-912 008,85</i>	<i>-1,19%</i>
<b>Prestations soins patients étrangers</b>	<b>26 275 838,76</b>	<b>26 275 839,00</b>	<b>25 977 472,74</b>	<b>-298 366,02</b>	<b>-1,14%</b>	<b>-298 366,26</b>	<b>-1,14%</b>
Aide médicale de l'Etat	12 667 406,04	11 632 599,00	12 547 893,23	-119 512,81	-0,94%	915 294,23	7,87%
<i>dont Aide médicale soins externes</i>	<i>888 967,95</i>	<i>753 386,00</i>	<i>912 224,11</i>	<i>23 256,16</i>	<i>2,62%</i>	<i>158 838,11</i>	<i>21,08%</i>
Conventions internationales	6 290 166,43	7 763 778,00	6 009 271,97	-280 894,46	-4,47%	-1 754 506,03	-22,60%
Caisses étrangères	6 085 578,37	6 110 817,00	6 193 386,65	107 808,28	1,77%	82 569,65	1,35%
Soins urgents	1 232 687,92	768 645,00	1 226 920,89	-5 767,03	-0,47%	458 275,89	59,62%
<i>dont Soins Urgents pour les patients externes</i>	<i>40 149,17</i>	<i>24 324,00</i>	<i>26 786,29</i>	<i>-13 362,88</i>	<i>-33,28%</i>	<i>2 462,29</i>	<i>10,12%</i>
<b>Soins Externes (hors patients étrangers)</b>	<b>30 214 479,01</b>	<b>31 998 893,00</b>	<b>33 606 695,51</b>	<b>3 392 216,50</b>	<b>11,23%</b>	<b>1 607 802,51</b>	<b>5,02%</b>
Soins externes payés par le malade	15 234 577,95	15 743 303,00	14 796 634,51	-437 943,44	-2,87%	-946 668,49	-6,01%
Soins externes pour établissements extérieurs	14 786 691,59	16 086 691,00	18 597 120,35	3 810 428,76	25,77%	2 510 429,35	15,61%
Produits à charge de l'Etat (écrouvés)	143 141,47	127 555,00	117 721,65	-25 419,82	-17,76%	-9 833,35	-7,71%
Soins externes hors parcours des soins	50 068,00	41 344,00	95 219,00	45 151,00	90,18%	53 875,00	130,31%
<b>S.M.U.R.</b>	<b>4 200 899,50</b>	<b>1 200 899,00</b>	<b>1 670 926,35</b>	<b>-2 529 973,15</b>	<b>-60,22%</b>	<b>470 027,35</b>	<b>39,14%</b>
<i>Sous-total soins externes (hors patients étrangers) et SMUR</i>	<i>34 415 378,51</i>	<i>33 199 792,00</i>	<i>35 277 621,86</i>	<i>862 243,35</i>	<i>2,51%</i>	<i>2 077 829,66</i>	<i>6,26%</i>
<b>Total produits hospitaliers</b>	<b>136 540 048,53</b>	<b>135 840 049,00</b>	<b>136 707 503,75</b>	<b>167 455,22</b>	<b>0,12%</b>	<b>867 545,75</b>	<b>0,64%</b>
<b>Produits hospitaliers</b>	<b>4 133 555,42</b>	<b>4 642 000,00</b>	<b>5 157 176,60</b>	<b>1 023 621,18</b>	<b>24,76%</b>	<b>515 176,60</b>	<b>11,10%</b>
Prod. hosp. des exercices antérieurs	4 133 555,42	4 642 000,00	5 157 176,60	1 023 621,18	24,76%	515 176,60	11,10%
<b>Autres produits</b>	<b>288 769 999,94</b>	<b>293 448 666,00</b>	<b>306 808 675,69</b>	<b>18 038 675,75</b>	<b>6,25%</b>	<b>13 360 009,69</b>	<b>4,55%</b>
Autres recettes liées au personnel	77,00	0,00	0,00	-77,00	-100,00%	0,00	0,00%
Prod. divers d'exercices antérieurs	2 252 920,91	909 000,00	1 728 510,65	-524 410,26	-23,28%	819 510,65	90,16%
Formation professionnelle	9 336 306,50	9 654 220,00	8 936 072,51	-400 233,99	-4,29%	-718 147,49	-7,44%
Honoraires médicaux	3 193 812,31	3 436 015,00	3 197 371,04	3 558,73	0,11%	-238 643,96	-6,95%
Locations immobilières	5 965 325,97	5 089 000,00	5 082 026,84	-883 299,13	-14,81%	-6 973,16	-0,14%
Chambres particulières	17 399 698,80	20 098 312,00	20 985 076,52	3 585 377,72	20,61%	886 764,52	4,41%
Produits cessions éléments d'actif	97 573,67	149 505,00	733 004,90	635 431,23	651,23%	583 499,90	390,29%
Produits des crèches	617 650,49	486 700,00	467 253,92	-150 396,57	-24,35%	-19 446,08	-4,00%
Produits divers et RRR	11 854 154,92	11 409 154,00	14 243 028,02	2 388 873,10	20,15%	2 833 874,02	24,84%
Produits exceptionnels	17 835 277,27	26 690 813,00	25 287 859,38	7 452 582,11	41,79%	-1 402 953,62	-5,26%
Produits financiers	926 481,01	900 000,00	1 152 023,44	225 542,43	24,34%	252 023,44	28,00%
Production immobilisée	3 446 947,41	2 723 016,00	2 788 958,83	-65 988,58	-19,09%	65 942,83	2,42%
Prestations informatiques	6 650 391,81	6 116 392,00	7 662 953,66	1 012 561,85	15,23%	1 546 561,66	25,29%
Personnel médical	13 221 232,24	13 797 322,00	12 772 163,57	-449 068,67	-3,40%	-1 025 158,43	-7,43%
Personnel non médical	10 084 064,60	10 245 816,00	11 113 313,70	1 029 249,10	10,21%	867 497,70	8,47%
Repas	4 141 640,81	3 949 000,00	3 849 910,82	-291 729,99	-7,04%	-99 089,18	-2,51%
Rembours. frais de fonctionnement	6 281 881,61	6 739 000,00	7 382 973,60	1 101 091,99	17,53%	643 973,60	9,56%
Reprises de provisions	34 280 472,72	30 925 825,00	41 480 483,12	7 200 010,40	21,00%	10 554 658,12	34,13%
Reprises de provisions recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%
Subventions hors FIR	6 359 263,03	6 041 352,00	6 703 516,38	344 253,35	5,41%	662 164,38	10,96%
Recherche : Subventions contrats autres produits	18 437 509,90	17 400 000,00	16 262 455,26	-2 175 054,64	-11,80%	-1 137 544,74	-6,54%
Téléphone-affranchissement	272 675,07	315 000,00	164 198,62	-108 476,45	-39,78%	-150 801,38	-47,87%
Ventes médicaments	84 172 154,60	84 430 737,00	83 037 184,61	-1 134 969,99	-1,35%	-1 393 552,39	-1,65%
Stock final	31 942 487,29	31 942 487,29	31 778 336,30	-164 150,99	-0,51%	-164 150,70	-0,51%
<b>Rembours. Des budgets annexes</b>	<b>13 403 810,84</b>	<b>13 376 264,00</b>	<b>13 417 499,89</b>	<b>13 689,05</b>	<b>0,10%</b>	<b>41 235,89</b>	<b>0,31%</b>
<b>Total des recettes subsidiaires</b>	<b>306 307 366,20</b>	<b>311 466 930,00</b>	<b>325 383 352,18</b>	<b>19 075 985,98</b>	<b>6</b>		

## Structure

Produits	Recettes 2016	En Structure 2016	Recettes 2017	En Structure 2017	Ecart Recettes 2017-2016	
					en valeur	en %
Recettes liées à l'activité	951 694 688,83	54,46%	986 458 473,80	54,69%	34 763 784,97	3,65%
Recettes séjours et soins externes sur exercice en-cours	835 224 884,64	47,80%	859 862 506,89	47,67%	24 637 622,25	2,95%
MO-DMI sur exercice en-cours	111 766 061,58	6,40%	123 858 381,59	6,87%	12 092 320,01	10,82%
Produits sur exercices antérieurs	4 703 742,61	0,27%	2 737 585,32	0,15%	-1 966 157,29	-41,80%
Dotations et Forfaits	352 851 245,04	20,19%	355 151 155,10	19,69%	-10 182 824,94	-2,89%
Forfaits	20 940 083,00	1,20%	21 382 214,00	1,19%	442 131,00	2,11%
DAF	80 462 846,00	4,60%	73 546 980,00	4,08%	-6 915 866,00	-8,60%
MIGAC	215 037 841,93	12,31%	217 175 054,10	12,04%	2 137 212,17	0,99%
FIR	36 410 474,11	2,08%	30 564 172,00	1,69%	-5 846 302,11	-16,06%
Produits du financement des activités SSR	0,00	0,00%	12 482 735,00	0,69%	12 482 735,00	
<b>Total financement Assurance Maladie</b>	<b>1 304 545 933,87</b>	<b>74,66%</b>	<b>1 341 609 628,90</b>	<b>74,38%</b>	<b>24 580 960,03</b>	<b>1,88%</b>
Hospitalisation complète	69 610 465,16	3,98%	69 233 979,35	3,84%	-376 485,81	-0,54%
Hospitalisation partielle et I.V.G.	6 238 366,10	0,36%	6 218 429,80	0,34%	-19 936,30	-0,32%
Prestations soins patients étrangers	26 275 838,76	1,50%	25 977 472,74	1,44%	-298 366,02	-1,14%
Soins Externes (hors patients étrangers)	30 214 479,01	1,73%	33 606 695,51	1,86%	3 392 216,50	11,23%
S.M.U.R.	4 200 899,50	0,24%	1 670 926,35	0,09%	-2 529 973,15	-60,22%
<b>Total produits hospitaliers</b>	<b>136 540 048,53</b>	<b>7,81%</b>	<b>136 707 503,75</b>	<b>7,58%</b>	<b>167 455,22</b>	<b>0,12%</b>
Prod. hosp. des exercices antérieurs	4 133 555,42	0,24%	5 157 176,60	0,29%	1 023 621,18	24,76%
Prod. divers d'exercices antérieurs	2 252 920,91	0,13%	1 728 510,65	0,10%	-524 410,26	-23,28%
Produits exceptionnels	17 835 277,27	1,02%	25 287 859,38	1,40%	7 452 582,11	41,79%
Production immobilisée	3 446 947,41	0,20%	2 788 958,83	0,15%	-657 988,58	-19,09%
Personnel médical	13 221 232,24	0,76%	12 772 163,57	0,71%	-449 068,67	-3,40%
Personnel non médical	10 084 064,60	0,58%	11 113 313,70	0,62%	1 029 249,10	10,21%
Reprises de provisions	34 280 472,72	1,96%	41 480 483,12	2,30%	7 200 010,40	21,00%
Subventions hors FIR	6 359 263,03	0,36%	6 703 516,38	0,37%	344 253,35	5,41%
Recherche : Subventions contrats autres produits	18 437 509,90	1,06%	16 262 455,26	0,90%	-2 175 054,64	-11,80%
Ventes médicaments	84 172 154,60	4,82%	83 037 184,61	4,60%	-1 134 969,99	-1,35%
Stock final	31 942 487,29	1,83%	31 778 336,30	1,76%	-164 150,99	-0,51%
Autres produits	66 737 669,97	3,82%	73 855 893,89	4,09%	7 118 223,92	10,67%
Rembours. Des budgets annexes	13 403 810,84	0,77%	13 417 499,89	0,74%	13 689,05	0,10%
<b>Total des recettes subsidiaires</b>	<b>306 307 366,20</b>	<b>17,53%</b>	<b>325 383 352,18</b>	<b>18,04%</b>	<b>19 075 985,98</b>	<b>6,23%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>1 747 393 348,60</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 803 700 484,83</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 824 401,23</b>	<b>2,51%</b>

## 4. Etat détaillé des charges du budget H (budget principal)

### - Evolution

Désignation	Dépenses	EPRD exécutoire	Dépenses	Ecart dépenses 2017-2016		Ecart dépenses - EPRD 2017	
	2016	2017	2017	en valeur	en %	en valeur	en %
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	<b>997 170 032,75</b>	<b>1 018 851 060,00</b>	<b>1 018 992 577,42</b>	<b>21 822 544,67</b>	<b>2,19%</b>	<b>141 517,42</b>	<b>0,01%</b>
Personnel non médical	756 269 580,62	767 329 064,00	770 361 395,37	14 091 815	1,86%	3 032 331	0,40%
Personnel médical	240 900 452,13	251 521 996,00	248 631 182,05	7 730 730	3,21%	-2 890 814	-1,15%
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	<b>435 975 806,77</b>	<b>442 084 415,00</b>	<b>447 876 430,27</b>	<b>11 900 623,50</b>	<b>2,73%</b>	<b>5 792 015,27</b>	<b>1,31%</b>
Produits pharmaceutiques hors MO hors ATU	86 123 366,43	86 006 764,00	86 122 771,27	-595	0,00%	116 007	0,13%
Molécules onéreuses	99 289 035,63	99 619 682,00	109 351 879,99	10 720 771	13,25%	10 353 050	12,73%
Médicaments sous ATU	25 952 432,58	27 654 862,00	18 487 357,51	-7 465 075	-28,76%	-9 167 504	-33,15%
Matériel médical et chirurgical	68 763 195,93	69 858 309,01	70 000 653,05	1 237 457	1,80%	142 344	0,20%
Fournitures et prestations extérieures	47 371 438,83	48 088 846,00	50 903 498,18	3 532 059	7,46%	2 814 652	5,85%
Prothèses hors liste et appareillage	13 085 064,42	13 087 720,00	12 919 339,55	-165 725	-1,27%	-168 380	-1,29%
Dispositifs médicaux implantables	33 425 009,78	33 939 626,00	36 766 789,92	3 341 780	10,00%	2 827 164	8,33%
Produits sanguins	14 217 107,66	13 863 974,99	13 821 477,96	-395 630	-2,78%	-42 497	-0,31%
Stérilisation à l'extérieur	632 517,44	647 999,00	626 229,08	-6 288	-0,99%	-21 770	-3,36%
Location matériel médical	5 580 486,31	6 769 498,00	7 633 803,18	2 053 317	36,79%	864 305	12,77%
Maintenance médicale	10 090 958,43	11 222 068,00	9 899 753,47	-191 205	-1,89%	-1 322 315	-11,78%
Stock initial du titre 2	31 445 193,33	31 325 066,00	31 342 877,11	-102 316	-0,33%	17 811	0,06%
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	<b>130 316 016,38</b>	<b>133 760 411,00</b>	<b>133 318 228,04</b>	<b>3 002 211,66</b>	<b>2,30%</b>	<b>-442 182,96</b>	<b>-0,33%</b>
Dépenses hôtelières	50 519 586,12	49 290 700,00	48 527 899,67	-2 021 797	-4,03%	-1 110 320	-2,25%
Dépenses d'entretien et réparation	19 995 416,98	21 342 196,00	21 200 883,35	1 205 466	6,03%	-141 313	-0,66%
Dépenses de frais de Gestion Générale	58 587 321,37	61 886 368,00	62 339 524,06	3 746 253	6,40%	432 402	0,70%
Subventions	596 271,80	623 726,00	650 310,78	54 039	9,06%	26 585	4,26%
Stock initial du titre 3	617 420,11	617 421,00	599 610,18	-17 810	-2,88%	-17 811	-2,88%
<b>Titre 4 : Amortissements, provisions, charges financières et excep.</b>	<b>187 335 148,82</b>	<b>198 109 594,00</b>	<b>195 867 978,68</b>	<b>8 532 829,86</b>	<b>4,55%</b>	<b>-2 241 615,32</b>	<b>-1,13%</b>
Dotation aux amortissements	91 378 015,48	98 345 692,00	91 746 216,35	368 200,87	0,40%	-6 599 475,65	-6,71%
Dotation aux provisions	30 723 122,62	32 804 085,00	38 235 295,16	7 512 172,54	24,45%	5 431 210,16	16,56%
Frais financiers	29 309 038,72	28 054 807,00	28 125 912,40	-1 183 126,32	-4,04%	71 105,40	0,25%
Charges exceptionnelles (1)	29 559 026,10	33 905 010,00	34 906 583,62	5 347 557,52	18,09%	1 001 573,62	2,95%
Exercices antérieurs	6 365 945,90	5 000 000,00	2 853 971,15	-3 511 974,75	-55,17%	-2 146 028,85	-42,92%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 750 797 004,72</b>	<b>1 792 805 480,00</b>	<b>1 796 055 214,41</b>	<b>45 258 209,69</b>	<b>2,59%</b>	<b>3 249 734,41</b>	<b>0,18%</b>

## Structure

Désignation	Dépenses	EN Structure	Dépenses	EN Structure	Ecart dépenses 2017-2016	
	2016		2017		en valeur	en %
<b>Titre 1 : Charges de personnel</b>	<b>997 170 032,75</b>	<b>56,96%</b>	<b>1 018 992 577,41</b>	<b>56,74%</b>	<b>21 822 544,66</b>	<b>2,19%</b>
Personnel non médical	756 269 580,62	43,20%	770 361 395,36	42,89%	14 091 815	1,86%
Personnel médical	240 900 452,13	13,76%	248 631 182,05	13,84%	7 730 730	3,21%
<b>Titre 2 : Charges à caractère médical</b>	<b>435 975 806,77</b>	<b>24,90%</b>	<b>447 876 430,27</b>	<b>24,94%</b>	<b>11 900 623,50</b>	<b>2,73%</b>
Produits pharmaceutiques hors MO hors ATU	86 123 366,43	4,92%	86 122 771,27	4,80%	-595	0,00%
Molécules onéreuses	99 289 035,63	5,67%	109 351 879,99	6,09%	10 720 771	13,25%
Médicaments sous ATU	25 952 432,58	1,48%	18 487 357,51	1,03%	-7 465 075	-28,76%
Matériel médical et chirurgical	68 763 195,93	3,93%	70 000 653,05	3,90%	1 237 457	1,80%
Fournitures et prestations extérieures	47 371 438,83	2,71%	50 903 498,18	2,83%	3 532 059	7,46%
Prothèses hors liste et appareillage	13 085 064,42	0,75%	12 919 339,55	0,72%	-165 725	-1,27%
Dispositifs médicaux implantables	33 425 009,78	1,91%	36 766 789,92	2,05%	3 341 780	10,00%
Produits sanguins	14 217 107,66	0,81%	13 821 477,96	0,77%	-395 630	-2,78%
Stérilisation à l'extérieur	632 517,44	0,04%	626 229,08	0,03%	-6 288	-0,99%
Location matériel médical	5 580 486,31	0,32%	7 633 803,18	0,43%	2 053 317	36,79%
Maintenance médicale	10 090 958,43	0,58%	9 899 753,47	0,55%	-191 205	-1,89%
Stock initial du titre 2	31 445 193,33	1,80%	31 342 877,11	1,75%	-102 316	-0,33%
<b>Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général</b>	<b>130 316 016,38</b>	<b>7,44%</b>	<b>133 318 228,04</b>	<b>7,42%</b>	<b>3 002 211,66</b>	<b>2,30%</b>
Dépenses hôtelières	50 519 586,12	2,89%	48 527 899,67	2,70%	-2 021 797	-4,03%
Dépenses d'entretien et réparation	19 995 416,98	1,14%	21 200 883,35	1,18%	1 205 466	6,03%
Dépenses de frais de Gestion Générale	58 587 321,37	3,35%	62 339 524,06	3,47%	3 746 253	6,40%
Subventions	596 271,80	0,03%	650 310,78	0,04%	54 039	9,06%
Stock initial du titre 3	617 420,11	0,04%	599 610,18	0,03%	-17 810	-2,88%
<b>Titre 4 : Amortissements, provisions, charges financières et excep.</b>	<b>187 335 148,82</b>	<b>10,70%</b>	<b>195 867 978,68</b>	<b>10,91%</b>	<b>8 532 829,86</b>	<b>4,55%</b>
Dotation aux amortissements	91 378 015,48	5,22%	91 746 216,35	5,11%	368 200,87	0,40%
Dotation aux provisions	30 723 122,62	1,75%	38 235 295,16	2,13%	7 512 172,54	24,45%
Frais financiers	29 309 038,72	1,67%	28 125 912,40	1,57%	-1 183 126,32	-4,04%
Charges exceptionnelles (1)	29 559 026,10	1,69%	34 906 583,62	1,94%	5 347 557,52	18,09%
Exercices antérieurs	6 365 945,90	0,36%	2 853 971,15	0,16%	-3 511 974,75	-55,17%
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>1 750 797 004,72</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 796 055 214,40</b>	<b>100,00%</b>	<b>45 258 209,68</b>	<b>2,59%</b>

## 5. Etat détaillé des dotations notifiées par l'ARS

### - Les dotations MIGAC/MERRI/DAF et FIR

LIBELLE		TOTAL NOTIFIE 2015	TOTAL NOTIFIE 2016	TOTAL NOTIFIE 2017
PAR	G02 - Médicaments bénéficiant ou ayant bénéficié d'une ATU en attente de leur agrément	4 749 447	14 145 420	3 560 988
	<b>TOTAL MERRI MEDICAMENTS SOUS ATU</b>	<b>4 749 447</b>	<b>14 145 420</b>	<b>3 560 988</b>
PCA	E02 - Financement des études médicales - internes HCL	21 396 935	16 781 431	17 474 575
PAR	E02 - Financement des études médicales - étudiants		2 241 714	5 743 529
	<b>TOTAL MERRI ETUDES MEDICALES</b>	<b>21 396 935</b>	<b>19 023 145</b>	<b>23 218 104</b>
JPE	E01 - Stages de résident de radiophysiciens prévus dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le cancer	206 000	206 000	206 000
	<b>TOTAL MERRI ETUDES MEDICALES ET RESIDENTS</b>	<b>21 602 935</b>	<b>19 229 145</b>	<b>23 424 104</b>
JPE	<b>B02 - DOTATION SOCLE MERRI (publications, essais, enseignement)</b>	<b>86 639 821</b>	<b>85 594 867</b>	<b>82 345 866</b>
JPE	D04 - Centres de Ressources Biologiques (CRB) dont les tumorothèques	855 118	608 799	964 911
JPE	D23 - Organisation surveillance coordination de la recherche (DRCI)	3 876 153	3 190 078	3 401 677
JPE	D24 - Conception des protocoles, gestion et analyse de données (DRCI)		797 519	850 419
JPE	D25 - Investigation (CIC - CRC)	1 250 000	1 250 000	1 250 000
JPE	D26 Coordination territoriale (GIRCI + EMRC)	1 782 588	1 782 588	1 782 588
	<b>TOTAL MERRI STRUCTURE D'APPUI RECHERCHE DRCI</b>	<b>7 763 859</b>	<b>7 628 984</b>	<b>8 249 595</b>
JPE	C03 - Financement des activités de recours exceptionnel	3 735 455	3 528 905	3 381 470
JPE	D19 - Effort d'expertise des établissements de santé	230 600	221 000	189 500
	<b>TOTAL MERRI RECOURS ET EXPERTISE</b>	<b>3 966 055</b>	<b>3 749 905</b>	<b>3 570 970</b>
JPE	F01 - Centres mémoires de ressources et de recherche	516 052	516 052	516 052
FIR	F02 - COREVIH	684 568	684 568	684 568
JPE	F03 - Centres référents pour les troubles spécifiques d'apprentissage du langage	448 231	448 231	448 230
JPE	F04 - Centres de références pour la prise en charge des maladies rares	4 155 801	4 155 801	4 576 946
JPE	F05 - Centres de référence sur l'hémophilie	290 657	340 378	340 378
JPE	F06 - Centres de ressources et de compétences sur la mucoviscidose	2 028 071	1 806 319	1 812 209
JPE	F07 - Centres de ressources et de compétence sur la sclérose latérale amyotrophique (SLA)	335 072	431 380	415 019
JPE	F08 - La mortalité périnatale	221 383	169 250	169 250
JPE	F09 - Centres d'implantation cochléaire et du tronc cérébral	700 821	722 694	727 591
JPE	F10 - Centres de ressources sur les maladies professionnelles (CRMP)	521 542	489 550	373 174
JPE	F11 - Services experts de lutte contre les hépatites virales	80 860	80 860	80 860
JPE	F12 - Centres Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal (CPDPN)	902 700	848 700	848 700
JPE	F13 - Centres de Diagnostic Préimplantatoire (CDPI)	0	0	0
JPE	F14 - Centres nationaux de référence pour la lutte contre les maladies transmissibles	1 068 033	1 068 033	1 207 946
JPE	F15 - Centres de référence pour les Infections Ostéo-Articulaires (CIOA)	125 180	128 220	117 438
JPE	F16 - Les réseaux nationaux de référence pour les cancers rares de l'adulte	313 624	313 246	313 246
	<b>TOTAL MERRI + FIR CENTRES DE REFERENCES (hors filières maladies rares)</b>	<b>12 392 595</b>	<b>12 203 282</b>	<b>12 631 607</b>
JPE	G03 - Actes dentaires, actes de biologie et actes d'anatomo-cyto-pathologie non inscrits sur la liste prévue à l'article L.162-1-7 du CSS	16 325 214	16 264 484	16 364 359
JPE	G04 - Organes artificiels jusqu'à la date de leur inscription sur la liste des produits et prestations remboursables			
JPE	G05 - Dispositifs innovants en matière de thérapie cellulaire et tissulaire	240 715	232 118	216 643
	<b>TOTAL MERRI ACTIVITE HORS NOMENCLATURE ET TARIFS</b>	<b>16 565 929</b>	<b>16 496 602</b>	<b>16 581 002</b>
	<b>TOTAL MERRI (HORS FILIERES maladies rares - MEDICAMENTS ATU - ETUDES MEDICALES)</b>	<b>127 328 259</b>	<b>125 673 640</b>	<b>123 379 040</b>
NAT	U01 - Dépenses spécifiques liées à la prise en charge des patients en situation de précarité par des équipes hospitalières	3 673 263	2 758 058	3 653 232
JPE	U03 - Dépenses spécifiques liées à la prise en charge odontologique des patients atteints de pathologies compliquant cette prise en charge dans les Centres de Soins, d'Enseignement et de Recherches Dentaires (CESERD)	161 385	90 101	135 450
REG	U02 - PASS (crédit non réductible)	75 975		
REG	U02 - Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)	798 094	903 961	903 961
	<b>TOTAL MIG NAT PRECARITE</b>	<b>3 834 648</b>	<b>2 848 159</b>	<b>3 788 682</b>
	<b>TOTAL MIG REG PRECARITE</b>	<b>874 069</b>	<b>903 961</b>	<b>903 961</b>
	<b>TOTAL MIG REG ET NAT PRECARITE</b>	<b>4 708 717</b>	<b>3 752 120</b>	<b>4 692 643</b>
JPE	Q02a - SMUR terrestre	8 575 804	9 373 525	12 543 857
JPE	Q02b - SMUR hélicopté	1 065 756	1 451 324	1 381 783
JPE	Q01 - SAMU	4 467 482	4 445 041	4 931 275
JPE	Q04 - Transports sanitaires bariatriques	28 176	28 175	28 175
JPE	Q05 - Cellule d'Urgence Médico-psychologique (CUMP)	108 000	108 000	240 000
	<b>TOTAL MIG-NAT (SAMU-SMUR- TRANSP. BAR-CUMP)</b>	<b>14 245 218</b>	<b>15 406 065</b>	<b>19 125 090</b>
JPE	H02 - Centres de Coordination de la Lutte contre Infections Nosocomiales (CCLIN)	1 229 847	1 278 212	1 278 212
JPE	H03 - Antennes Régionales de Lutte contre les Infections Nosocomiales (ARLIN)	596 590	664 250	664 250
JPE	H05 - Coordonnateurs régionaux d'hémovigilance (CRH)	336 200	363 000	378 000
JPE	H06 - Centres antipoison (CAP)	1 029 526	1 020 018	1 020 018
JPE	H07 - Registres à caractère épidémiologique	74 131	67 848	44 497
JPE	H12 - Les centres interrégionaux de coordination pour la maladie de Parkinson	99 229	96 657	96 657
REG	H11 - Les Centres de Coordination des soins en Cancérologie (3C)	557 308	539 363	539 363
REG	H01 - Les observatoires régionaux et interrégionaux des médicaments, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT)	230 046	228 137	228 137
REG	H01 - OMEDIT - crédits non reconductibles		35 000	
REG	H04 - Centres régionaux de pharmacovigilance et centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance	497 321	481 307	481 307
	<b>TOTAL MIG NAT VIGILANCE VEILLE EPIDEMOLOGIE</b>	<b>3 365 523</b>	<b>3 489 985</b>	<b>3 481 634</b>
	<b>TOTAL MIG REG VIGILANCE VEILLE EPIDEMOLOGIE</b>	<b>1 284 675</b>	<b>1 283 807</b>	<b>1 248 807</b>
	<b>TOTAL MIG NAT + REG VIGILANCE VEILLE EPIDEMOLOGIE</b>	<b>4 650 198</b>	<b>4 773 792</b>	<b>4 730 441</b>

	LIBELLE	TOTAL NOTIFIE 2015	TOTAL NOTIFIE 2016	TOTAL NOTIFIE 2017
REG	I04 - Equipes de cancérologie pédiatrique	323 689	321 002	321 002
FIR	I01 - Equipes Hospitalières de Liaison en Addictologie (EHLISA)	1 022 178	1 150 215	1 150 215
FIR	I02 - Equipes Mobile de Gériatrie (EMG)	1 915 073	1 915 073	1 915 073
FIR	I03 - Equipes Mobile de Soins Palliatifs (EMSP)	986 947	986 947	986 947
	<b>TOTAL MIG REG FORMATION SOUTIEN</b>	<b>3 233 689</b>	<b>3 210 002</b>	<b>3 210 002</b>
	<b>TOTAL FIR FORMATION SOUTIEN</b>	<b>3 924 198</b>	<b>4 052 235</b>	<b>4 052 235</b>
	<b>TOTAL MIG REG + FIR FORMATION SOUTIEN</b>	<b>4 247 887</b>	<b>4 373 237</b>	<b>4 373 237</b>
JPE	P10 - Les centres experts de la maladies de Parkinson	148 857	148 857	148 857
JPE	P12 - Primoprescription de chimiothérapies orales		26 460	1 035
JPE	P04 - Structures d'étude et de traitement de la douleur chronique	908 324	772 769	777 901
JPE	P11- Consultations d'évaluation pluri-professionnelles post AVC	39 463	80 048	91 311
REG	P02 - Consultations hospitalières d'addictologie	576 755	558 183	558 183
REG	P05 - Consultations hospitalières de génétique	1 367 093	1 323 073	1 323 073
REG	P06 - Nutrition parentérale à domicile hors HAD	3 209 866	3 106 508	3 106 508
FIR	P01 - Consultations mémoire	1 476 807	1 577 171	1 632 800
FIR	P03 - Emploi de psychologues ou d'assistantes sociales dans services de soins prévus par plans nationaux de santé publique, à l'exception du plan Cancer	264 263	264 263	264 263
FIR	P08 - Actions de qualité transversale des pratiques de soins en cancérologie	1 778 850	1 747 927	1 729 201
	<b>TOTAL MIG NAT EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES</b>	<b>1 096 644</b>	<b>1 028 134</b>	<b>1 019 104</b>
	<b>TOTAL MIG REG EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES</b>	<b>5 153 714</b>	<b>4 987 764</b>	<b>4 987 764</b>
	<b>TOTAL MIG FIR EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES</b>	<b>3 519 920</b>	<b>3 589 361</b>	<b>3 626 264</b>
	<b>TOTAL MIG NAT + REG + FIR EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES</b>	<b>9 770 278</b>	<b>9 605 259</b>	<b>9 633 132</b>
JPE	J04 - Prélèvements de sang placentaire	252 109	92 695	143 527
JPE	J01 - Lactariums	560 000	560 000	305 450
JPE	J02 - Les surcoûts cliniques et biologiques de l'assistance médicale à la procréation, du don d'ovocytes et de spermatozoïdes, de l'accueil d'embryon et de la préservation de la fertilité	720 506	791 114	789 442
JPE	J03 - Prélèvements de tissus lors de prélèvement multi-organes et à cœur arrêté	97 765	77 765	97 765
	<b>TOTAL MIG NAT COLLECTE PRODUITS HUMAINS</b>	<b>1 630 380</b>	<b>1 521 574</b>	<b>1 336 184</b>
JPE	N01 - Espaces de Réflexion Ethique Régionaux ou Interrégionaux (ERERI)	168 720	166 500	166 500
	<b>TOTAL MIG NAT ETHIQUE</b>	<b>168 720</b>	<b>166 500</b>	<b>166 500</b>
JPE	O02 - La mise en œuvre des missions des établissements de référence mentionnés à l'art. R.3131-10 CSP	270 000	270 000	270 000
JPE	O03 - L'acquisition et la maintenance des moyens zonaux des établissements de santé pour la gestion des risques liés à des circonstances exceptionnelles	213 534	217 780	285 240
	<b>TOTAL MIG NAT MISSION DE VEILLE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>483 534</b>	<b>487 780</b>	<b>555 240</b>
JPE	R01 - Contribution aux actions expérimentales et à l'élaboration des outils de régulation, notamment les études nationale de coûts	358 324	0	0
JPE	R02 - Rémunération, charges sociales, frais professionnels et avantages en nature des agents mis à disposition auprès des services de l'Etat chargés de la définition et de la mise en oeuvre de la politique hospitalière ou de la gestion des crises sanitaires	170 410	222 996	168 996
JPE	R03 - Coordination des instances nationales de représentation des directeurs d'établissements hospitaliers et des présidents de commission médicale d'établissements et de conférences médicales	28 369	28 134	28 134
JPE	R04 - Rémunération, charges sociales des personnels mis à disposition auprès des organisations syndicales nationales représentatives des personnels des établissements de santé	189 072	335 257	511 938
JPE	R05 - Actions de coopérations internationales en matière hospitalière dans le cadre des politiques de coopération internationale définies par les autorités de l'Etat	27 500	3 000	21 000
	<b>TOTAL MIG NAT POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>40 576</b>	<b>47 333</b>	<b>21 000</b>
	<b>TOTAL MIG REG POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>733 099</b>	<b>542 054</b>	<b>709 068</b>
	<b>TOTAL MIG NAT + REG POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>773 675</b>	<b>589 387</b>	<b>730 068</b>
FIR	T01 - Centres périnataux de proximité	0	0	0
REG	T02 - UHSI	863 558	835 751	835 751
REG	T03 - Unités Sanitaires en Milieu Pénitentiaire (USMP ex-UCSA)	3 047 108	2 948 991	2 948 991
	<b>TOTAL MIG REG POPULATIONS SPECIFIQUES</b>	<b>3 910 666</b>	<b>3 784 742</b>	<b>3 784 742</b>
REG	K03 - Unités d'accueil et de soins des patients sourds en langue des signes	0	160 000	160 000
	<b>TOTAL MIG REG MAINTIEN DES SOINS DE PROXIMITE</b>	<b>0</b>	<b>160 000</b>	<b>160 000</b>
JPE	V03 - Consultations pluri-professionnelles post-AVC en UNV		29 640	29 640
JPE	V10- Equipe mobiles (100%)			200 000
JPE	V11- Transitoire_ Plateaux techniques spécialisés (10% sur 10 mois)			22 082
JPE	V12- Hyperspécialisation -SRPR (100%)			776 451
JPE	V13- Transitoire_UCC (10% 10 mois)			16 667
	<b>TOTAL MIG NATIONALES SSR</b>	<b>0</b>	<b>29 640</b>	<b>1 044 840</b>
FIR	L01 - Les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic et de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (CEGIDD)	1 638 145	3 223 440	3 560 807
	<b>TOTAL MIG FIR DEPISTAGE</b>	<b>1 638 145</b>	<b>3 223 440</b>	<b>3 560 807</b>
FIR	M01 - Actions de prévention et d'éducation thérapeutique relatives aux maladies chroniques et notamment aux pathologies respiratoires, cardio-vasculaires, à l'insuffisance rénale, au diabète et à l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (ETP)	936 779	936 779	956 779
	<b>TOTAL MIG FIR PREVENTION EDUCATION</b>	<b>936 779</b>	<b>936 779</b>	<b>956 779</b>
FIR	S01 - Permanence des soins en établissements de santé (PDSSES)	13 915 986	13 839 187	13 940 068
	<b>TOTAL MIG FIR PERMANENCE DES SOINS</b>	<b>13 915 986</b>	<b>13 839 187</b>	<b>13 940 068</b>
	<b>TOTAL MIG NAT</b>	<b>24 865 243</b>	<b>25 025 170</b>	<b>30 538 274</b>
	<b>TOTAL MIG REG</b>	<b>12 279 912</b>	<b>11 983 330</b>	<b>12 115 344</b>
	<b>TOTAL MIG FIR - hors COREVIH</b>	<b>23 935 027</b>	<b>25 641 002</b>	<b>26 136 153</b>
	<b>TOTAL MIG/FIR NAT + REG (HORS MERRI)</b>	<b>61 080 182</b>	<b>62 649 502</b>	<b>68 789 771</b>

LIBELLE		TOTAL NOTIFIE 2015	TOTAL NOTIFIE 2016	TOTAL NOTIFIE 2017
AC	Création de postes HU	679 492	661 432	661 432
AC	Poste de PH activité de transplantation	109 410	108 502	108 502
AC	Transformation de MCU-PH d'odontologie à temps partiel en temps plein	27 425	35 447	60 362
AC	NBI des Directeurs d'Hôpitaux (emplois fonctionnels)	9 532	9 453	9 453
AC	Cellule de transferts périnataux	479 850	475 867	475 867
AC	EMMA (Equipe Mobile Maladie d'Alzheimer)	0	242 966	242 966
<b>TOTAL AC REG PLURIANNUELLES</b>		<b>1 305 709</b>	<b>1 533 667</b>	<b>1 558 582</b>
FIR	Unité transversale de nutrition clinique	224 657	224 657	224 657
FIR	Indemnisation des médecins intervenant antenne médicale hotel police Lyon	43 931	43 931	43 931
FIR	Unité coordination en oncogériatrie UCOG	319 981	319 981	319 981
FIR	Plan périnatalité		23 333	23 333
FIR	Plan obésité animation et coordination des centres spécialisés	70 595	70 595	70 595
FIR	Plan AVC animation de filière	61 667	16 667	85 000
FIR	Equipes mobiles d'hygiène à destination des EHPAD	210 000	210 000	535 276
FIR	Assistants aux animateurs des filières gérontologiques	45 000	45 000	0
FIR	Réseau ONCO 69	101 708	101 708	101 708
FIR	Médecine légale	59 794	59 794	59 794
FIR	Régulation libérale SAMU / Acte expérimentation PDSA	415 000	412 500	412 500
FIR	Poste de CCU MG			48 717
FIR	Tuberculose : dispositifs assurant la mise en œuvre des compétence			38 120
<b>TOTAL AC FIR PLURIANNUELLES</b>		<b>1 552 333</b>	<b>1 528 166</b>	<b>1 963 612</b>
<b>TOTAL AC FIR + REG PLURIANNUELLES</b>		<b>2 858 042</b>	<b>3 061 833</b>	<b>3 522 194</b>
AC	Plan Hôpital Numérique - crédits d'amorçage (SIH)			723 200
AC	Assistants post-internat	112 370		83 286
AC	Assistants Spécialistes Soins Palliatifs	105 600	142 600	115 200
AC	SI OMEDIT (SPIPS)	25 000		
AC	Projet pilote : chirurgie ambulatoire du cancer		45 000	45 000
AC	Compensation attentats Nice et Paris		10 058	
AC	Chef de clinique (action 6-3 du plan soins palliatifs)			70 000
AC	Consultants	846 000	496 460	499 443
AC	Formation IOBE			39 333
AC	IFAQ	601 980		
AC	Dégel tardif MCO			2 507 980
AC	Accompagnement GHT		50 000	
<b>TOTAL AC NAT ANNUELLES</b>		<b>1 690 950</b>	<b>744 118</b>	<b>4 083 442</b>
AC	UCOG	500 000		
AC	Tension aux Urgences	17 588	12 978	150 000
AC	Modulation régionale SMUR			-359 594
AC	Compensation SIH			250 000
AC	Compensation pour Dentexia			96 863
AC	Compensation mesures "Cellule Régionale Douleur"	63 263		
AC	EURO 2016		64 856	
<b>TOTAL AC REG ANNUELLES</b>		<b>580 851</b>	<b>77 834</b>	<b>137 269</b>
FIR	Actions visant à améliorer la qualité des pratiques et des soins	150 000		
FIR	Plan parkinson	35 000	35 000	35 000
FIR	Conseil, pilotage, accompagnement performance	75 000		
FIR	Soutien Financier - actions pratiques oncologie		30 923	
FIR	Carences ambulancières	200 905	228 850	234 230
FIR	RCP	30 000	25 000	20 000
FIR	Financement transversaux parcours qualité - centre TCA	59 487	356 923	356 923
FIR	Réhabilitation améliorée après chirurgie		15 000	
FIR	Expérimentation OBEPELIA			50 000
FIR	Equipe Médicale de territoire			160 000
FIR	Mutualisation des heures syndicales		40 359	40 359
<b>TOTAL AC FIR ANNUELLES</b>		<b>550 392</b>	<b>732 055</b>	<b>896 512</b>
<b>TOTAL AC NAT + REG + FIR ANNUELLES</b>		<b>2 822 193</b>	<b>1 554 007</b>	<b>5 117 223</b>
FIR	FIR - CONVENTIONS HORS ARRETES	361 254	195 249	44 313
<b>TOTAL FIR HORS MIGAC</b>		<b>361 254</b>	<b>195 249</b>	<b>44 313</b>
FIR	CLACT		7 488	0
FIR	DPAS Indemnité de départ volontaire	522 284	3 758 403	0
<b>TOTAL FIR ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</b>		<b>522 284</b>	<b>3 765 891</b>	<b>0</b>
SSR	Financement PTS plateau technique SSR	7 758 905	7 727 870	367 560
SSR	Missions d'Intérêt Général SSR	437 786	0	829 890
SSR	Molécules Onéreuses SSR	233 670	190 015	169 466
SSR	Financement PART DAF SSR	64 211 009	64 298 501	65 184 452
SSR	Financement PART DMA SSR - quote-part en base 10%			5 339 677
SSR	Financement PART DMA SSR - régularisation en fonction de l'activité à M12			669 755
SSR	Dégel prudentiel SSR	240 425	150 289	159 772
SSR	Dégel prudentiel tardif SSR			227 321
<b>TOTAL DAF SSR - FINANCEMENT PLURIANNUEL</b>		<b>72 881 795</b>	<b>72 366 675</b>	<b>72 947 893</b>
SSR	ENCC-SSR (CNR)	38 966		
SSR	Compensation transfert vers CH d'Hyères (CNR)	788 000		
SSR	Consultations post-AVC en UNV (CNR)		26 000	
<b>TOTAL DAF SSR FINANCEMENT ANNUEL</b>		<b>826 966</b>	<b>26 000</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL DAF SSR FINANCEMENT PLURIANNUEL ET ANNUEL</b>		<b>73 708 761</b>	<b>72 392 675</b>	<b>72 947 893</b>
PSY	Missions d'Intérêt Général	55 867	55 566	55 566
PSY	Financement production	7 720 748	7 679 056	7 616 466
<b>TOTAL DAF PSY - FINANCEMENT PLURIANNUEL</b>		<b>7 776 615</b>	<b>7 734 622</b>	<b>7 672 032</b>
PSY	Dégel prudentiel PSY	24 871	15 778	25 451
PSY	Structuration de la filière TCA	53 795	319 771	322 771
<b>TOTAL DAF PSY - FINANCEMENT ANNUEL</b>		<b>78 666</b>	<b>335 549</b>	<b>348 222</b>
<b>TOTAL DAF PSY FINANCEMENT PLURIANNUEL ET ANNUEL</b>		<b>7 855 281</b>	<b>8 070 171</b>	<b>8 020 254</b>
<b>TOTAL DAF SSR / PSY</b>		<b>81 564 042</b>	<b>80 462 846</b>	<b>80 968 147</b>
AC	Aides pour les surcoûts de titre IV des investissements antérieurs	10 300 000	10 300 000	10 300 000
FIR	Aides pour les surcoûts de titre IV des investissements accélérateurs nouveaux	5 700 000	5 700 000	5 700 000
AC	Aides exceptionnelles - compensation effet revenu MERRI	5 000 000		
AC	Aides exceptionnelles - compensation effet revenu MIG PDSES	1 000 000		
<b>TOTAL Aides Contractuelles CREF - EXPLOITATION</b>		<b>22 000 000</b>	<b>16 000 000</b>	<b>16 000 000</b>
PAR/PCA	D05 à D15, D20 à D22, D27 - PHRC, PRT, PREPS, PHRI, CHRT, PRIME, PRIMEK, SERI, QPRPI (MCO)	4 772 075	4 150 403	7 313 264
PAR/PCA	VO06 à VO9 - PHRC, PREPS, PHRI, PRIME (SSR)			
<b>TOTAL MERRI ET FIR - PROJETS DE RECHERCHE</b>		<b>4 772 075</b>	<b>4 150 403</b>	<b>7 313 264</b>
PCA	F17 - Les filières de santé pour les maladies rares (PART FIXE)	776 733	808 696	808 695
PCA	F17 - Les filières de santé pour les maladies rares (PART VARIABLE)	200 000	530 000	530 000
<b>TOTAL MERRI ET AC - FILIERES MALADIES RARES</b>		<b>976 733</b>	<b>1 338 696</b>	<b>1 338 695</b>

## 6. Etat détaillé du fonds de provision

LIBELLES PROVISIONS	GESTIONNAIRES	PROVISIONS AU 31/12/2016 AVANT SITUATION NETTE	PROVISION AU 31/12/2016 APRES SITUATION NETTE	DOTATIONS 2017	REPRISES 2017	PROVISIONS AU 31/12/2017
	Compte épargne temps historique - budget H	11 451 400,21	11 451 400,21		1 179 251,33	10 272 148,89
	Compte épargne temps nouveau - budget H	13 379 822,96	13 379 822,96	4 524 977,85	3 696 683,14	14 208 117,67
	Compte épargne temps nouveau - budget B	0,00	0,00	7 707,53	2 862,80	4 844,73
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAM</b>	<b>24 831 223,17</b>	<b>24 831 223,17</b>	<b>4 532 685,38</b>	<b>4 878 797,27</b>	<b>24 485 111,29</b>
Comptes Epargne-Temps (CET)	Compte épargne temps historique - budget H	3 949 972,21	3 949 972,21	44 539,71	223 362,74	3 771 149,18
	Compte épargne temps nouveau - budget H	5 343 745,95	5 343 745,95	2 138 533,65	775 421,17	6 708 958,43
	Compte épargne temps historique - budget B	11 544,00	11 544,00	0,00	0,00	11 544,00
	Compte épargne temps nouveau - budget B	62 703,26	62 703,26	13 809,88	15 546,97	60 966,15
	Compte épargne temps historique - budget A	3 281,25	3 281,25	0,00	0,00	3 281,25
	Compte épargne temps nouveau - budget A	11 331,25	11 331,25	8 592,05	6 943,75	12 979,55
	Compte épargne temps nouveau - budget E	8 228,91	8 228,91	1 386,00	390,60	9 194,31
	Compte épargne temps historique - budget P	6 575,83	6 575,83	0,00	0,00	6 575,83
	Compte épargne temps nouveau - budget P	8 693,22	8 693,22	5 137,14	3 279,00	10 551,36
	Compte épargne temps historique - budget C	66 340,50	66 340,50	0,00	588,00	65 752,50
Compte épargne temps nouveau - budget C	86 593,11	86 593,11	27 727,49	14 562,69	99 757,91	
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DPAS</b>	<b>9 559 009,49</b>	<b>9 559 009,49</b>	<b>2 239 680,92</b>	<b>1 040 094,92</b>	<b>10 758 610,47</b>
Heures supplémentaires rémunérées	Heures supplémentaires rémunérées - budget H	436 557,01	436 557,01	428 164,81	436 557,01	428 164,81
	Heures supplémentaires rémunérées - budget A	70,37	70,37	70,37	70,37	70,37
	Heures supplémentaires rémunérées - budget B	8 393,75	8 393,75	8 199,11	8 393,75	8 199,11
	Heures supplémentaires rémunérées - budget C	184,48	184,48	229,03	184,48	229,03
	Heures supplémentaires rémunérées - budget E	1 222,36	1 222,36	672,24	1 222,36	672,24
Heures supplémentaires rémunérées - budget P	516,21	516,21	368,19	516,21	368,19	
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DPAS</b>	<b>446 944,18</b>	<b>446 944,18</b>	<b>437 703,75</b>	<b>446 944,18</b>	<b>437 703,75</b>
Cotisations CNRACL agents HCL	Cotisations CNRACL - budget H	2 684 137,02	2 684 137,02	2 905 650,52	2 684 137,02	2 905 650,52
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DPAS</b>	<b>2 684 137,02</b>	<b>2 684 137,02</b>	<b>2 905 650,52</b>	<b>2 684 137,02</b>	<b>2 905 650,52</b>
Cotisations CNRACL agents hors HCL	Cotisations CNRACL - budget H	0,00	0,00	2 002 875,13	2 002 875,13	2 000 720,37
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DPAS</b>	<b>0,00</b>	<b>2 062 875,13</b>	<b>2 566 726,37</b>	<b>2 062 875,13</b>	<b>2 566 726,37</b>
ARE / APE	ARE / APE - budget H	3 360 718,30	3 360 718,30	3 427 326,54	3 360 718,30	3 427 326,54
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DPAS</b>	<b>3 360 718,30</b>	<b>3 360 718,30</b>	<b>3 427 326,54</b>	<b>3 360 718,30</b>	<b>3 427 326,54</b>
	ARE / APE - budget H	0,00	0,00	240 013,36	240 013,36	0,00
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAM</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 013,36</b>	<b>240 013,36</b>	<b>0,00</b>
Indemnité de précarité	Indemnité de précarité - budget H	0,00	0,00	1 244 775,53	0,00	1 244 775,53
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAM</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 244 775,53</b>	<b>0,00</b>	<b>1 244 775,53</b>
Litiges agents médicaux sur mandats de dépenses	DAJ : dossiers antérieurs à 2015 : 3 dossiers	2 400,00	2 400,00		2 400,00	0,00
	DAJ : dossiers 2015 : 1 dossier	7 500,00	7 500,00		1 500,00	6 000,00
	DAM : dossiers antérieurs à 2015 : 0 dossiers	20 620,00	20 620,00		20 620,00	0,00
	DAM : dossiers 2015 : 5 dossiers	333 811,00	333 811,00		67 410,00	266 401,00
	DAJ : dossiers 2017 : 2 dossiers	0,00	0,00	20 500,00	0,00	20 500,00
	DAM : dossiers 2017 : 1 dossier	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAJ/DAM</b>	<b>364 231,00</b>	<b>364 231,00</b>	<b>36 500,00</b>	<b>91 830,00</b>	<b>308 901,00</b>
Litiges agents non médicaux sur mandats de dépenses	DAJ : dossiers antérieurs à 2015 : 1 dossier	123 000,00	123 000,00		110 000,00	13 000,00
	DAJ : dossiers 2015 : 3 dossiers	16 000,00	16 000,00	41 026,82	16 000,00	41 026,82
	DPAS : dossiers 2015 : 0 dossiers	35 761,00	35 761,00		35 761,00	0,00
	DAJ : dossiers 2016 : 5 dossiers	5 000,00	5 000,00	20 000,00	5 000,00	20 000,00
	DPAS : dossiers 2016 : 0 dossiers	52 300,00	52 300,00		52 300,00	0,00
	DAJ : dossiers 2017 : 15 dossiers	0,00	0,00	194 129,00	0,00	194 129,00
DPAS : dossiers 2017 : 0 dossiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAJ/DPAS</b>	<b>232 061,00</b>	<b>232 061,00</b>	<b>255 155,82</b>	<b>219 061,00</b>	<b>268 155,82</b>
Litiges fournisseurs sur mandats de dépenses	Contentieux AAGIR	20 000,00	20 000,00		20 000,00	0,00
	Contentieux SWISSLOG	5 700,00	5 700,00			5 700,00
	Nouveau litige : contentieux EMC	0,00	0,00	52 000,00	0,00	52 000,00
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DA</b>	<b>25 700,00</b>	<b>25 700,00</b>	<b>52 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>57 700,00</b>
	Médecine Légale	541 700,00	541 700,00			541 700,00
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAF</b>	<b>541 700,00</b>	<b>541 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>541 700,00</b>
Litiges fiscaux sur mandats de dépenses	Université - TVA sur personnels MAD	650 648,00	650 648,00			650 648,00
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAF</b>	<b>650 648,00</b>	<b>650 648,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>650 648,00</b>
Litiges exceptionnels : contrôles externes T2A (indus et sanctions)	AM sanction et indus T2A contrôle 2013	2 175 195,28	2 175 195,28		552 006,72	1 623 188,56
	AM sanction et indus T2A contrôle 2014	4 429 832,90	4 429 832,90		3 313 265,47	1 116 467,43
	AM contrôle des rétrocessions 2017	0,00	0,00	111 833,00		111 833,00
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DPCG</b>	<b>6 605 028,18</b>	<b>6 605 028,18</b>	<b>111 833,00</b>	<b>3 865 372,19</b>	<b>2 851 488,99</b>
Litiges patients (responsabilité civile - dommages corporels et matériels)	Dossiers antérieurs à 2014 : 67 fin 2017 contre 134 fin 2016	604 507,00	604 507,00	292 261,90	604 507,00	292 261,90
	Dossiers créés en 2014 : 5 dossiers (5 corporels + 0 matériel) fin 2017 contre 20 (19 corporels et 1 matériels) fin 2016	382 238,00	382 238,00	83 952,00	382 238,00	83 952,00
	Dossier créés en 2015 : 10 dossiers (10 corporels + 0 matériels) fin 2017 contre 38 (36 corporels + 2 matériels) fin 2016	662 307,00	662 307,00	157 874,19	662 307,00	157 874,19
	Dossiers créés en 2016 : 32 dossiers (32 corporels et 0 matériels) fin 2017 contre 118 dossiers (107 corporels et 11 matériels) fin 2016	2 317 884,00	2 317 884,00	463 120,00	2 317 884,00	463 120,00
	Dossiers créés en 2017 : 115 dossiers (107 corporels et 8 matériels) fin 2017	0,00	0,00	2 121 743,83		2 121 743,83
		<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAJ</b>	<b>3 966 736,00</b>	<b>3 966 736,00</b>	<b>3 108 951,92</b>	<b>3 966 736,00</b>
Provisions pour gros entretien - sur mandats de dépenses en classe 6	PGEGO (plan pluriannuel)	1 305 059,87	1 305 059,87		882 639,53	422 420,34
	Amiante (uniquement sur travaux pluriannuels)	0,00	0,00			0,00
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAT</b>	<b>1 305 059,87</b>	<b>1 305 059,87</b>	<b>0,00</b>	<b>882 639,53</b>	<b>422 420,34</b>
Litiges débiteurs - FIR et D&I demandés sur titres de recettes en contentieux	Litiges SMUR secondaires suivis par le SGM : 236 dossiers fin 2017	0,00	0,00	862 369,12		862 369,12
	Litiges SMUR primaires - titres en retard de facturation (3 mois) fin 2017	0,00	0,00	248 566,00		248 566,00
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAJ/SGM</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 935,12</b>	<b>0,00</b>	<b>1 110 935,12</b>
Créances douteuses et/ou irrécouvrables	Créances débiteurs domiciliés à l'étranger	1 236 595,98	1 236 595,98	1 328 165,58	1 236 595,98	1 328 165,58
	Créances débiteurs publics	1 757 354,80	1 757 354,80	2 464 315,62	1 757 354,80	2 464 315,62
	Créances débiteurs privés	4 185 683,16	4 185 683,16	4 461 811,11	4 185 683,16	4 461 811,11
	Créances SMUR privés - complément de dotation	2 155 616,36	2 155 616,36	1 667 857,78	2 155 616,36	1 667 857,78
	Créances SMUR publics - complément de dotation	4 046 290,74	4 046 290,74	3 944 167,44	4 046 290,74	3 944 167,44
	Dossiers à risques / à enjeux	1 639 066,16	1 639 066,16	2 149 095,43	1 639 066,16	2 149 095,43
	Créance fiscale - dégrèvement sur taxe sur les salaires 2013	37 882,00	37 882,00		37 882,00	0,00
	Créance fiscale - dégrèvement sur taxe sur les salaires 2014	1 196 775,00	1 196 775,00		1 196 775,00	0,00
	Créance fiscale - dégrèvement sur taxe sur les salaires 2015	520 561,00	520 561,00		520 561,00	0,00
	Créances loyers locataires partis et présents - budget DNA	290 929,78	290 929,78	260 778,36	290 929,78	260 778,36
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAF/RF</b>	<b>17 066 754,98</b>	<b>17 066 754,98</b>	<b>16 276 191,32</b>	<b>17 066 754,98</b>	<b>16 276 191,32</b>
Litiges exceptionnels divers	Litige informaticiens	2 114 042,65	2 114 042,65			2 114 042,65
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DPAS/DAM</b>	<b>2 114 042,65</b>	<b>2 114 042,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 114 042,65</b>
	Protocole transactionnel Cristalnet	3 250 000,00	3 250 000,00		1 000 000,00	2 250 000,00
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE D SII</b>	<b>3 250 000,00</b>	<b>3 250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>2 250 000,00</b>
	HOTEL DIEU : désamiantage - budget DNA	1 000 000,00	1 000 000,00		500 000,00	500 000,00
	HOTEL DIEU : fouilles archéologiques - budget DNA	235 777,00	235 777,00		235 777,00	0,00
	Fondations Rouville - budget DNA	480 000,00	480 000,00	67 000,00	150 000,00	377 000,00
Fondations De Songeons - budget DNA	8 300,00	8 300,00	8 200,00		16 500,00	
	<b>TOTAL GESTIONNAIRE DAD pour budget DNA</b>	<b>1 704 077,00</b>	<b>1 704 077,00</b>	<b>75 200,00</b>	<b>885 777,00</b>	<b>893 500,00</b>
<b>TOTAL DES COMPTES DE PROVISIONS</b>		<b>78 708 070,84</b>	<b>80 770 945,97</b>	<b>38 621 344,53</b>	<b>42 711 750,88</b>	<b>76 680 639,62</b>
<b>Budget principal - H</b>		<b>76 437 385,56</b>	<b>78 500 260,69</b>	<b>38 211 497,16</b>	<b>41 480 483,12</b>	<b>75 231 274,73</b>
Budget annexe - A		2 009 689,65	2 009 689,65	344 640,78	1 183 720,90	1 170 609,53
Budget annexe - B		82 641,01	82 641,01	29 716,60	26 803,52	85 553,99
Budget annexe - C		153 118,09	153 118,09	27 950,62	15 335,17	165 738,44
Budget annexe - E		9 451,27	9 451,27	2 028,24	1 612,96	9 865,55
Budget annexe - P		15 785,26	15 785,26	5 505,33	3 795,21	17 495,38
<b>Tous budgets annexes</b>		<b>2 270 685,28</b>	<b>2 270 685,28</b>	<b>409 847,37</b>	<b>1 231 267,76</b>	<b>1 449 264,89</b>
<b>Tous budgets confondus</b>		<b>78 708 070,84</b>	<b>80 770 945,97</b>	<b>38 621 344,53</b>	<b>42 711 750,88</b>	<b>76 680 639,62</b>

## 7. Etat détaillé des cessions d'actif

Sites désaffectés	Immeubles	20 rue de l'Abbaye d'Ainay	Lyon 2	Ancienne école	4 110 000
		267 cours Lafayette	Lyon 6	Services Généraux	21 820 000
Terrains	Sites désaffectés	Fondation Rouyer Wamier	La Croix Valmer	Terrain loué au CASC 69	250 000
	Lots de copropriété	17 avenue Foch	Lyon 6	Lgt 340 m <sup>2</sup> + caves 5, 6 et 7	1 409 000
		17 av Jean Jaurès	Rosny/Bois	T2	46 168
		165 cours Tolstoi	Villeurbanne	T3	118 729
		15 av du Château	Lyon 3	T5 + 1 garage (lot copro 22) et 1 cave (lot copro 5)	339 341
		17 av Foch	Lyon 6	T6 - grenier n°6 - cave n°8	1 209 500
Lots de copropriété	Domaines ruraux	5000 rue du Stade	Chaponnay	Terrains agricoles - 2 parcelles	60 984
		Les Allodières	St Nizier le Désert	Corps de ferme et 2 parcelles agricoles	115 000
	S/TOTAL				<b>29 478 722</b>
	<b>Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés 775 (Budgets H)</b>				
	Véhicules				20 518
	Matériels divers				22 187
	Cessions équipements matériaux lourds				690 300
Domaines ruraux	S/TOTAL				<b>733 005</b>
	<b>TOTAL 775</b>				<b>30 211 727</b>

## 8. Etat détaillé des subventions d'investissements reçues

Affectation des subventions	Organismes	2 017
SUBVENTION 2017 _COPERMO_HIAD-HEH	ARS AUVERGNE RHONE ALPES	5 000 000,00
SUBVENTION 2017 _COPERMO_HLP	FMESPP	8 000 000,00
SUBVENTION 2017 _COPERMO_HEH	FMESPP	2 150 000,00
<b>S/Total travaux immobiliers des opérations COPERMO</b>		<b>15 150 000,00</b>
PROJET MYHOP	GCS SISRA	96 500,00
HYBRID TSN & MYHOP	GCS SISRA	215 000,00
TRAJECTOIRE	GCS SISRA	865 000,00
HEBERGEMENT / HYBRID / MYHOP / COMPILO	GCS SISRA	308 830,00
TRAJECTOIRE	GCS SISRA	200 000,00
<b>S/Total développement SIH HCL / GCS SISRA</b>		<b>1 685 330,00</b>
Développement chirurgie ambulatoire	FMESPP	7 212,21
Informatisation du lactarium	FMESPP	72 000,00
Modernisation	FMESPP	36 411,00
Robot BEAM - installation d'un espace de transition pour adolescent à l'HFME	FONDATION DES HOSPICES CIVILS DE LYON	8 850,00
Dépenses pédagogiques des ECOLES	Collecte de la TAXE D'APPRENTISSAGE	71 929,69
Amélioration du SI des Ecoles	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	11 106,90
Travaux pour l'Ecole Esquirol	REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	7 111,00
<b>S/Total autres subventions</b>		<b>214 620,80</b>
<b>Total général</b>		<b>17 049 950,80</b>

## 9. Etat détaillé des dons et legs reçus

<b>Dons et legs</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Dons - Opération pièces jaunes	26 314,86	2 124,00
Legs - succession Mme Gouvernet	530 400,00	308 500,00
Legs - Oriol Garcia	0,00	122 000,00
Divers dons de matériels	18 098,04	3 780,00
Divers dons	28 241,63	120 158,82
<b>Total du compte 102</b>	<b>603 054,53</b>	<b>556 562,82</b>